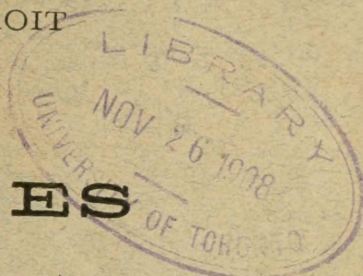
UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

FACULTÉ DE DROIT



LES IDÉES
Économiques et Politiques
DE
CHARLES DUNOYER

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN DROIT

PAR
René ADENOT
AVOCAT

TOULOUSE
IMPRIMERIE CH. MARQUÈS
Boulevard de Strasbourg, 22 et 24

1907

A mon Père, à ma Mère

En témoignage d'affection et de reconnaissance.

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages et Articles de Dunoyer

1814. De l'esprit public en France et en particulier des fonctionnaires publics. Journal *Le Censeur*, I, p. 156 et 217.

— Sur l'« Essai sur les désavantages politiques de la traite des nègres » de Clarkson. — *Censeur*, II. p. 156.

— Des révolutions en général. — *Censeur*, III, p. 42.

1815. De la Royauté ou de la première magistrature de l'État dans une monarchie constitutionnelle. — *Censeur*, V, p. 24.

— Sur la brochure de M. de Lambrechts, intitulée : « Principes politiques ». — *Censeur*, V, p. 254.

— De la liberté de la presse. — *Censeur*, V, p. 305.

— De l'influence de l'opinion sur la stabilité des gouvernements. — *Censeur*, VI, p. 141.

— De l'instruction publique en France. — *Censeur*, VII, p. 116.

1817. * Du système de l'équilibre des puissances européennes. — Journal *Le Censeur européen*, I, p. 112 [1]

— * Considérations sur l'état de l'Europe, sur les dangers de cet état, et les moyens d'en sortir. — *Cens. europ.*, II, p. 67.

(1) Les articles précédés d'un astérisque ont été réunis en volume et publiés, en 1870, par M. Anatole Dunoyer, fils de Ch. Dunoyer, sous le titre de « Notices d'économie sociale », Paris, Guillaumin.

1817. Des nations et de leurs rapports mutuels. — *Cens. europ.*, II, p. 222.

— Des finances et des dépenses publiques. — *Cens. europ.*, III, p. 209.

— Sur l'ouvrage de M. Benjamin-Constant. « Questions sur la législation actuelle de la presse en France ». — *Cens. europ.*, IV, p. 185.

1818. * Sur l' « Essai sur l'histoire et l'état actuel de l'instruction publique en France », de Guizot. — *Cens. europ.*, VI, p. 50. (Inséré dans les *Notices d'économie sociale* sous ce titre : De l'instruction publique en France).

— * Sur le « Petit volume contenant quelques aperçus des hommes et de la société », de J.-B. Say. — *Cens. europ.*, VI, p. 247, VIII, p. 80. (Inséré dans les *Not. d'éc. soc.* sous ce titre : Politique tirée des doctrines économiques).

— Sur l'abolition de l'esclavage. — *Cens. europ.*, VII, p. 282.

1819. * De l'influence qu'exercent sur le gouvernement les salaires attachés à l'exercice des fonctions publiques. — *Cens. europ.*, XI, p. 75.

— * Sur l'ouvrage de M. Lhorente, intitulé : « Monuments historiques concernant les deux pragmatiques sanctions de France. » — *Cens. europ.*, XII, p. 18. (Inséré dans les *Not. d'Ec. soc.*, sous ce titre : L'Eglise et l'Etat).

— * Sur l'écrit de M. Tarayre, intitulé : « De la force des gouvernements ». — *Cens. europ.*, XII, p. 89. (Inséré dans les *Not. d'Ec. soc.*, sous ce titre : De la constitution de la force armée).

— De quelques dispositions de lois sur les douanes. — *Cens. europ.*, XII, p. 258.

— * Des emprunts publics. — *Cens. europ.* (devenu périodique), n° du 21 juillet 1819.

— Sur les caisses d'épargne. — *Cens. europ.* (devenu périodique), n° du 13 septembre 1819.

1824. Du droit de pétition à l'occasion des élections de 1824. — Paris, chez les marchands de nouveautés.

1825. — L'industrie et la morale considérées dans leurs rapports avec la liberté. — Paris, Sautelet, 1 vol., in-8.

1827. * Notice historique sur l'industrialisme. — *Revue encyclopédique*, 1827, XXXIII.

— * Examen critique du « Traité d'économie politique », de M. J.-B. Say. — *Rev. encycl.*, avril 1827, XXXIV.

— * Observations sur les « Nouveaux éléments d'économie politique », de M. de Sismondi. — *Rev. encycl.*, juin 1827, XXXIV.

1828. * Comment se doivent opérer les réformes. — *Journal des Débats*, n^os^ du 24 avril et du 12 mai 1828.

1829. * Sur un opuscule de M. Ch. Dupin : « Situation progressive des forces de la France depuis 1814 ». — *Revue française* de 1829. (Inséré dans les *Not. d'éc. soc.* sous ce titre : De la vie, de la mort, etc.)

— * Sur la traduction des « Lettres sur l'usure » de Bentham. — *Journal des Débats*, n° du 8 janvier 1829. (Inséré dans les *Not. d'éc. soc.*, sous ce titre : De l'usure).

1830. Nouveau traité d'économie sociale ou simple exposition des causes sous l'influence desquelles les hommes parviennent à user de leurs forces avec le plus de liberté, c'est-à-dire avec le plus de facilité et de puissance. — Paris, Sautelet, 2 vol.

1835. Mémoire à consulter sur les principales questions que la Révolution de Juillet a fait naître. — Paris, Delaunay.

1838. * De la propriété littéraire. *Journal des Débats*, n° du 7 janvier 1838.

1840. * Esprit et méthode comparés de l'Angleterre et de la France dans les entreprises de travaux publics et en particulier des chemins de fer : conséquences tirées pour notre pays de ce rapprochement. Paris, Carillian-Gœury.

1842. Des objections qu'on a soulevées contre le régime de la concurrence. — *Journal des Economistes*, 1842, I, p. 7 et 66.

— Du système de la centralisation, de sa nature, de son influence, de ses limites et des réductions utiles qu'il est appelé à subir. — *Journ. des Ec.*, 1842, I, p. 145.

— Des prétentions de notre temps à l'esprit pratique. — *Journ. des Ec.*, 1842, I, p. 232.

— Nouvelle nomenclature des arts qui agissent sur le monde matériel, suivie de remarques sur la nature, l'influence et les moyens des industries extractives. — *Journ. des Ec.*, 1842, II, p. 79 et 113.

1843. Rapport à l'Académie des sciences morales sur « Les réformateurs contemporains » de L. Reybaud. — *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, III, p. 426.

— Examen de quelques reproches adressés aux tendances industrielles de notre temps. — *Journ. des Ec.*, 1844, II, p. 5.

— Influence du régime prohibitif sur les relations sociales et sur le développement des diverses industries. — *C. R. de l'Ac. des Sc. mor.*, IV, p. 131.

1844. De la liberté de l'enseignement. — *Journ. des Ec.*, 1844, I, p. 333.

— Des arts qui travaillent à la formation des habitudes morales. Du sacerdoce : de sa nature, de son influence et de ses moyens. — *Journ. des Ec.*, 1844, II, p. 271.

1845. De la conversion des rentes — *Journal des Débats*, nº du 19 mai 1845.

— Rapport sur un ouvrage de Bastiat : « Cobden et la Ligue ». — *C. R. de l'Ac. des Sc. mor.*, VIII, p. 159. (Inséré dans les *Not. d'Ec. soc.*, sous ce titre : De l'agitation anglaise pour la liberté de commerce).

— De la liberté du travail ou simple exposé des condi-

tions dans lesquelles les forces humaines s'exercent avec le plus de puissance. — Paris, Guillaumin, 3 vol. [1].

— De l'organisation du travail et de la loi qui règle le travail des femmes et des enfants dans les manufactures. — *C. R. de l'Ac. des Sc. mor.*, VIII, p. 189.

1846. De la concurrence et du principe d'association. — *C. R. de l'Ac. des Sc. mor.*, IX, p. 421.

— Sur l'importance des sciences morales et la nécessité des études économiques. — Discours d'ouverture de la séance annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques. — *C. R. de l'Ac. des Sc. mor.*, IX, p. 433.

1847. Discours à la quatrième réunion de l'Association pour la liberté des échanges. — *Journ. des Ec.*, 1847, I, p. 85.

1847. Des tendances administratives en France. *Revue britannique*, de mars-avril 1847. 6e série, VIII, p. 432.

1848. * Mémoire pour la liberté du commerce international. — *Journ. des Ec.* 1e série, XIX, p. 8 et 235.

— De l'enseignement de l'économie politique. — *C. R. de l'Ac. des sc. mor.* XIII, p. 68, XIV, p. 306.

— * De l'expropriation pour cause d'utilité publique. — *Journ. des Débats*, n° du 19 juin 1848.

— Rapport sur les « Eléments d'économie politique » de J. Garnier. — *C. R. de l'Ac. des sc. mor.* XIV, p. 301.

1849. La Révolution du 24 février. — Paris, Guillaumin, 1 vol. in-8.

— Les fonctions naturelles de l'Etat. — *Journ. des Ec.* 1e série, XXIV, p. 316, XXV, p. 204.

(1) M. Anatole Dunoyer a publié, en 1885, une seconde édition de la *Liberté du travail*, en 2 volumes.

1850. * Du gouvernement. — *Dictionnaire d'Economie politique* de Coquelin et Guillaumin, art : Gouvernement.

1852. * Des limites de l'économie politique et des fonctions du gouvernement. *C. R. de l'Ac. des sc. mor.* XXIII, p. 145

1853. * De la production. — *Dict. d'Ec. pol.* de Coquelin et Guillaumin, art. : Production.

— Lettre à M. J. Garnier sur la contrainte morale. — *Journ. des Ec.* 1e série, XXXIV, p. 459.

— Sur la doctrine de Malthus relative à l'accroissement de la population. — *C. R. de l'Ac. des sc. mor.* XXIV, p. 447.

1854. De l'élan exagéré des travaux publics. – *Journ. des Ec.* 2e série, I, p. 463.

1855. * Rapport sur le régime administratif usité en Angleterre au sujet des travaux réputés dangereux, insalubres ou incommodes. — *C. R. de l'Ac. des sc. morales*, XXXII, p. 5, 361, 399 et 403. (Inséré dans les *Not. d'Ec. soc.* sous ce titre : De la police du travail en Angleterre.)

1856. Rapport sur le « Cours d'Economie politique » de M. de Molinari. *C. R. de l'Ac. des sc. mor.* XXXVI, p. 229.

1857. Du mouvement de la population. — *C. R. de l'Ac. des sc. mor.* XXXIX, p. 219.

— Deuxième rapport sur les « Eléments d'Economie politique » de M. J. Garnier. — *C. R. de l'Ac. des sc. mor.* XLII, p. 405.

1858. Rapport concernant le concours sur les rapports de la morale et de l'économie politique. — *C. R. de l'Ac. des sc. mor.* XLIV, p. 357.

— De la propriété littéraire. — *Journ. des Ec.* 2e série, XX, p. 285.

— Des arts et de leur qualité comme produits. *Journ. des Ec.* 2e série, XX, p. 445 et 460.

1860. * Projet de rapport pour le concours du prix Bor-

din sur les principes de la morale. — *Journ. des Ec.* 2e série, XXVII, p. 5 et 177 (Inséré dans les *Not. d'Ec. soc.* sous ce titre : Des principes de la morale).

— Du rôle producteur et des salaires des femmes. — *Journ. des Ec.* 2e série, XXVIII, p. 143.

1861. Rapport sur « La liberté du commerce » de M. Dupuit, *Journ. des Ec.* 2e série XXX, p. 274.

— Rapport sur les « Lois du travail et de la population » de M. du Puynode. — *C. R. de l'Ac. des sc. mor.* LVI, p. 451.

— De la liberté de l'enseignement. — *Journ. des Ec.* 2e série, XXX, p. 512.

1862. De la doctrine de Malthus. — *Journ. des Ec.* 2e série XXXVI, p. 464

1864. Le second Empire et une nouvelle Restauration. — Londres, Tafery, 2 vol. (publié en réalité à Bruxelles). (Ouvrage posthume)[1].

II. Ouvrages et Articles sur Dunoyer

A) *Ouvrages et articles spécialement consacrés à Dunoyer.*

BASTIAT. — Sur un ouvrage de M. Dunoyer : « La Liberté du Travail » (Ebauche inédite), 1845. — *Œuvres complètes*, Paris, 1862, 2e édit., 7 vol., I, p. 428.

— Lettre à M. Dunoyer, 1845. *Œuvres complètes*, VII, p. 371.

BENJAMIN-CONSTANT. — De M. Dunoyer et de quelques-uns de ses ouvrages, 1829. — *Mélanges de littérature et de politique.* Paris, Pichon, p. 128.

(1) Voir, en outre de ces ouvrages ou articles, le compte rendu des discussions qui ont eu lieu à l'Académie des sciences morales et politiques de 1841 à 1862, discussions auxquelles Dunoyer a pris une part active.

Coquelin et Guillaumin. — Dictionnaire d'économie politique. Article : Dunoyer.

Dunoyer (Anatole). — Compte rendu des Notices d'économie sociale, 1870. — *Journ des Econ.*, 3e série, XVIII, p. 138.

Ferrara. — Introduction précédant la traduction de la « Liberté du Travail ». — *Bibliotheca dell' Economista*, VII, seconda série (trattati speciali). Torino, 1859.

Garnier (J.). — Compte rendu de « La Révolution du 24 février ». — *Journ. des Ec.*, 1re série, XXIV, p. 112.

Grande Encyclopédie. — Article : Dunoyer.

Larousse. — Dictionnaire universel. Art. : Dunoyer.

Lélut. — Discours prononcé aux obsèques de Dunoyer, 1862. *C. R. de l'Ac. des sc. mor.*, LXIII, p. 143.

Monjean. — Compte rendu de la Liberté du Travail. *Journ. des Ec.*, 1845, I, p. 300 ; II, p. 59.

Mignet. — Notice historique sur la vie et les travaux de Ch. Dunoyer, 1873. — *Journ. des Ec.*, 3e série, XXX, p. 161.

Puynode (du). — Etude sur Dunoyer, 1869. — *Journ. des Ec.*, 3e série, XIII, p. 5 ; XV, p. 22 ; XVII, p. 311. (Rectification de M. Anatole Dunoyer. *Journ. des Ec.*, 3e série, XIII, p. 345.)

Renouard. — Discours prononcé aux obsèques de Dunoyer, 1862. — *C. R. de l'Ac. des sc. mor.*, LXIII, p. 153.

Reybaud. — Discours prononcé aux obsèques de Dunoyer. *C. R. de l'Ac. des sc. mor.*, LXIII, p. 149.

Say (Léon) et Chailley. — Nouveau Dictionnaire d'Economie politique. Art. : Dunoyer.

Saint-Simon. — Sur M. Dunoyer et les autres publicistes modernes. — *Appendice au Catéchisme des industriels*, 1e cahier (Edition Olinde Rodrigues), p. 199.

Villey. — L'œuvre économique de Ch. Dunoyer. — Paris, Larose, 1899.

B) *Ouvrages et Articles généraux.*

AUDIGANNE. — De l'organisation du travail. — *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er mars 1846.

BASTIAT. — Harmonies économiques. — *Œuvres complètes*, VI, p. 87.

BAUDRILLART. — Manuel d'Economie politique — Paris, Guillaumin, 3e édit., 1872, p. 153 en note, et 198.

BLANQUI. — Histoire de l'Economie politique en Europe. Paris, Guillaumin, 1860, 2 vol., II, p. 225 et s.

BLOCK (M.). — Le progrès de la science économique depuis A. Smith. — Paris, Guillaumin, 1890, 2 vol.

CAUWÈS. — Cours d'Economie politique. — Paris, Larose, 1881-1882, 2 vol.

CLÉMENT. — Essai sur la science sociale. — Paris, 2 vol., I, p. 446, 456, 470 ; II, p. 79.

COMTE (Auguste). — Système de politique positive. Paris, 1833, 4 vol., II, p 319, 407 et 408 ; III, p. 62 ; IV, Appendice général, p. 208.

COSSA (Luigi). — Histoire des doctrines économiques. Paris, Giard, 1899. p. 320, 372, 382, 383, 384, 385, 495.

COURCELLE-SENEUIL. — Y a-t-il des produits immatériels, 1860. — *Journ. des Ec.*, 2e série, XXV, p. 1.

DENIS. — Histoire des systèmes économiques et socialistes. Bruxelles, Roziez, p. 48.

ESPINAS. — Histoire des doctrines économiques. — Paris, Colin, p. 301, 307 et 323.

GARNIER (J.). — Eléments d'économie politique. — Paris, Guillaumin, 1856; ch. II, § 2.

— Sur la production immatérielle. — *Journ. des Ec.*, 2e série, XX, p. 274

GIDE. — Principes d'économie politique. — Paris, Larose, 6e édit., 1898, p. 52 (en note).

INGRAM. — Histoire de l'économie politique. — Paris, Larose, 1893.

JANET. — Saint-Simon et le Saint-Simonisme. — Paris, Baillière, 1878, p. 28 et s.

JOURDAN. — Cours analytique d'économie politique. — Paris, Rousseau, 1882, p. 83

— Du rôle de l'Etat dans l'ordre économique. — Paris, Rousseau, 1882, p. 76 (en note) et 342.

MICHEL (Henry). — L'idée de l'Etat (Thèse). — Paris, Hachette, 1895, p. 342 et s.

OTT. — Traité d'économie sociale. — Paris, Fischbacher, 1892, 2 vol, I, p. 269.

PASSY (Frédéric). — Leçons d'économie politique. — Paris, Guillaumin, 2e édit., 1862, 2 vol., I, p. 230.

PÉRIN. — Les doctrines économiques depuis un siècle. — Paris, Lecoffre, 1880, p. 117 et s.

PUYNODE (du). — La production immatérielle, 1858. — *Journ. des Ec.*, 2e série, XVIII, p. 5 et 337.

RAMBAUD (J.). — Histoire des doctrines économiques. — Paris, Larose, 1902.

SCHULZE-DELITZSCH. — Cours d'économie politique. — Paris, Guillaumin, 2 vol., II, p. 71 et 72.

TAINE. — Les origines de la France contemporaine. Le régime moderne, I, p. 152, note 1.

TURGEON. — Des prétendues richesses immatérielles. — *Revue d'économie politique*, 1889, III, p. 222.

VILLENEUVE-BARGEMONT. — Histoire de l'économie politique. — Paris, 1841, 2 vol., II, p. 374.

VILLEY. — Traité élémentaire d'économie politique. — Paris, Guillaumin, 1885.

INTRODUCTION

Dunoyer. — Sa vie. — Ses œuvres

Charles-Barthélemy Dunoyer de Segonzac, né le 20 mai 1786 à Carennac, appartenait à une vieille famille du Quercy, foncièrement catholique et très dévouée à la Monarchie. De bonne heure, ses goûts le portèrent vers la philosophie et le droit et, en 1803, il était désigné par le préfet de son département pour être envoyé à l'Université de jurisprudence nouvellement créée à Paris. C'est à l'Ecole de droit qu'il devait terminer ses études juridiques : c'est là surtout qu'il devait rencontrer, quelques années plus tard, celui qui eût sur la direction de son esprit une si considérable influence : nous voulons parler de Ch. Comte. La liaison des deux jeunes gens — liaison durable s'il en fût et que la mort seule devait briser — fut singulièrement facilitée par la similitude de leurs caractères et de leurs goûts, leur foi ardente dans la liberté et surtout leur haine commune du régime impérial. « Nous éprouvions l'un et l'autre,

rapporte Dunoyer, une aversion vive et solidement motivée pour ce pouvoir militaire que ne semblait animer aucune grande idée. A nos yeux, cette domination, toute matérielle, était au plus haut point digne de haine et nous rongions ensemble notre frein [1] ».

Mais tant que dura l'Empire, les deux amis durent renoncer à tout rôle politique actif, et tandis que Comte entrait comme collaborateur au Sirey, Dunoyer s'occupait de traduire les *Novelles de l'empereur Léon*.

Vint la chute de Napoléon. Royaliste par tradition, Dunoyer se rallia à Louis XVIII, ce qui ne l'empêcha pas de critiquer vivement la déclaration de Saint-Ouen, dans une brochure qu'il distribua lui-même en plein palais des Tuileries. Il était de ceux qui ne comprennent pas la Monarchie, pas plus que tout autre régime, sans la liberté.

C'est alors que commença à paraître, sous la signature de Comte d'abord, sous les deux signatures de Comte et de Dunoyer ensuite, le journal *le Censeur*, revue de polémique acerbe, mais honnête, d'entière critique mais d'intentions dévouées, s'attaquant bien moins aux regrettables tendances du gouvernement qu'aux « fâcheuses habitudes du pays [2]. » Sans atté-

(1) Dunoyer. Note manuscrite sur Ch. Comte.

(2) *Le Censeur* ou *Examen des actes et des ouvrages qui tendraient à détruire la Constitution de l'État*. Le premier numéro date de juillet 1814.

nuer les vices du régime impérial, *le Censeur* s'attacha à signaler les fautes du gouvernement des Bourbons, prétendant qu'elles facilitaient un retour de l'exilé de l'île d'Elbe. Il n'en fallut pas davantage à un journal légitimiste, *la Quotidienne*, qui dénonça ses deux rédacteurs comme les complices de la révolution qui se préparait. Ces derniers, considérant cette allégation comme une injure, intentèrent un procès à la feuille royaliste. Mais déjà Napoléon approchait et il était à Fontainebleau lorsque, le 19 mars, la cause fut appelée. Grand fut l'embarras des juges devant l'insistance des deux accusés ; un prétexte futile leur permit toutefois d'ajourner la cause. Mais Comte et Dunoyer n'entendirent pas profiter des évènements. Accusés publiquement d'avoir favorisé le retour de l'Empereur, ils insistèrent, quoique sous les Cent-Jours, pour obtenir un arrêt, considérant que le triomphe de la dernière révolution n'en changeait pas le caractère et persistant tous deux à appeler calomniateurs ceux qui les accusaient de l'avoir secondée. La réponse à cette attitude énergique et indépendante ne se fit pas attendre. Fouché fit saisir le cinquième volume du *Censeur*. Forcé, par suite des réclamations de nos deux écrivains, de leur rendre les exemplaires, il se vengea quelques mois plus tard en inscrivant leurs noms sur une liste de bannissement qu'il présenta à Louis XVIII à son retour de Gand. Talleyrand, intervenant avec succès, fit rayer leurs noms, mais le même Fouché, voulant à tout prix avoir le dernier mot, confisqua le septième volume

dont cette fois il garda les exemplaires. Comte et Dunoyer comprirent qu'ils n'avaient plus qu'à cesser leur publication et à attendre.

Ils mirent cette interruption à profit pour étudier les maîtres de l'école expérimentale, Locke, Condillac et surtout Bentham et de Tracy, dont l'influence sur eux devait être si grande. Puis, sous la direction de J.-B. Say, avec qui Comte venait de se lier et dont il devait devenir plus tard le gendre, ils se livrèrent à des recherches approfondies d'économie politique. La rédaction de leur journal, qui reparut en 1817, sous le titre de *Censeur européen,* avec l'épigraphe significative de *Paix et Liberté*, s'en ressentit, sans atténuer pourtant l'importance de la partie politique [1].

Cette nouvelle période de publication fut traversée par plusieurs procès de presse : le plus retentissant fut celui de Rennes. Un article du *Censeur européen* ayant dénoncé une illégalité commise à Vitré par le procureur du roi en faveur d'un royaliste coupable d'une tentative de meurtre, un mandat d'amener fut lancé par le procureur général de Rennes contre ses deux rédacteurs. Tandis que Ch. Comte parvenait à s'échapper, Dunoyer était arrêté à Paris et conduit à Rennes, malgré ses protestations contre un procédé

(1) *Le Censeur européen* ou *Examen des diverses questions de droit public et de divers ouvrages considérés spécialement dans leurs rapports avec les progrès de la civilisation.* Tandis que le *Censeur* ne s'occupait exclusivement que de questions politiques, le *Censeur européen* contient un très grand nombre d'articles économiques écrits pour la plupart par Dunoyer.

« aussi brutal qu'illégal ». Condamné, il subit sa peine. Mais de retour à Paris, il attaqua le détournement de juridiction commis à son préjudice et obtint gain de cause.

Malgré ces incidents, le *Censeur européen* n'avait pas cessé de paraître, et en 1819, grâce à l'appui de personnages influents, il était transformé en journal quotidien. Mais l'assassinat du duc de Berry, suivi du rétablissement plus étroit de la censure, vint en interrompre, pour toujours, la publication. Désormais, Comte et Dunoyer, sans cesser de poursuivre le même but, y arriveront par des voies séparées.

Après avoir émis ses vues dans un journal, Dunoyer se décida à les répandre par l'enseignement. Nommé professeur à l'Athénée, il y exposa pendant un an ses doctrines économiques dans un cours publié peu après en volume (1825), sous le titre de « *L'Industrie et la Morale considérées dans leurs rapports avec la Liberté* ». C'est cet ouvrage qui, refondu une première fois en 1830 et publié sous le titre de « *Nouveau Traité d'Economie sociale* ou *Simple exposition des causes sous l'influence desquelles les hommes parviennent à user de leurs forces avec le plus de liberté, c'est-à-dire avec le plus de facilité et de puissance* », devait devenir la « *Liberté du Travail* ». Tout en s'occupant d'économie politique, Dunoyer ne se désintéressait pas de la politique et, en 1824, au moment où la Chambre des députés allait se renouveler par l'élection, il avait fait paraître un écrit de quelques pages intitulé :

« *Du droit de pétition à l'occasion des élections de 1824* », dans lequel, après avoir exprimé son peu de confiance dans les prérogatives conférées aux citoyens par le droit de suffrage, il leur recommandait le moyen légal plus efficace de la pétition.

Les événements ne devaient pas tarder à le faire rentrer sur la scène politique, peu de temps sans doute, mais avec une énergie digne de ses précédents. Le ministère Martignac venait de tomber pour faire place au ministère Polignac : Un coup d'Etat s'ensuivit ; les fameuses Ordonnances de juillet parurent. Dunoyer protesta vivement dans une lettre reproduite par le *National*. « Ayant fait, en maintes occasions, serment de fidélité au roi et d'obéissance à la Charte constitutionnelle, je jure sur ma vie de ne payer aucune contribution jusqu'à ce que j'aie vu rapporter les Ordonnances monstrueuses consignées dans le *Moniteur* de ce jour ».

On ne s'étonnera pas dès lors qu'il ait adhéré au régime nouveau. Il fit mieux qu'y adhérer, il le servit. Nommé préfet de l'Allier en 1830, il passait, deux ans plus tard, à la préfecture de la Somme. C'est à Amiens qu'il écrivit, en 1835, son *Mémoire à consulter sur les principales questions que la Révolution de Juillet a fait naître*, plaidoyer chaleureux en faveur de la monarchie de Louis-Philippe, dans lequel, après avoir recherché si le gouvernement de Juillet avait été régulièrement institué et s'il procédait par de bonnes méthodes, il concluait qu'il « pouvait, sous tous les rapports essentiels, résister aux

investigations de la critique la plus rigoureuse. »
Dunoyer resta à Amiens jusqu'en 1838, époque à laquelle il quitta l'administration active pour entrer au Conseil d'Etat. Nommé en outre, quelques mois plus tard, administrateur général de la Bibliothèque Royale, il se vit bientôt retirer cette charge par Villemain, en raison de la mésintelligence qui n'avait cessé de régner entre le nouvel administrateur et les anciens conservateurs, qui refusaient de reconnaître son autorité.

Resté simple conseiller d'Etat, Dunoyer se consacra de nouveau à l'économie politique, et, en 1843, il publiait la *Liberté du Travail* ou *Simple exposé des conditions dans lesquelles les forces humaines s'exercent avec le plus de puissance*, l'œuvre capitale de son esprit et de sa vie, le résumé et l'affirmation de ses opinions en politique et en économie politique. Cet ouvrage est consacré tout entier à la recherche des causes sous l'influence desquelles les hommes parviennent à se servir avec le plus de liberté, c'est-à-dire de puissance, des facultés naturelles dont la mise en action constitue le travail humain.

Trois ans après, éclatait la révolution de 1848, qui froissait à la fois ses sentiments d'ordre et ses convictions politiques. Dunoyer, sans plus penser à ses intérêts personnels qu'il ne l'avait fait dix-huit ans plus tôt, protesta vivement dans une lettre à Lamartine — lettre qu'aucun journal n'osa publier — contre « cette révolution qui n'était en rien l'œuvre

du pays et sur les suites de laquelle le pays n'avait pas été consulté[1] ».

Puis, dans un écrit intitulé : « *La Révolution du 24 février* », il s'attacha à montrer que la cause de ce mouvement populaire était la centralisation, « l'absolutisme administratif, civil, économique », ajoutant que toute révolution est illégitime par le fait même qu'elle est une révolution et qu'elle renverse brusquement l'état de choses établi.

Ses critiques avaient été dures, acerbes, violentes ; cependant le gouvernement provisoire ne lui tint pas rigueur et le maintint dans ses fonctions de conseiller d'Etat. Dunoyer servit la République avec sa loyauté et son indépendance accoutumées, mais le coup d'Etat du 2 décembre l'obligea bientôt à rentrer définitivement dans la vie privée. Ses dernières années, il les partagea entre la Société d'économie politique, qui l'avait choisi pour son président en 1845, et l'Académie des sciences morales et politiques dont il avait été élu membre en 1832, lors de sa réorganisation par ordonnance royale. Entre temps, il se consacra à un ouvrage de pure polémique qui ne devait paraître que plus tard, à l'étranger, sous le titre de « *Le Second Empire et une nouvelle Restauration* ». Cet écrit, où l'on ne sait ce qu'il faut le plus retenir de la violence du ton ou de la courageuse indépendance de l'auteur, est dirigé contre M. Louis Bona-

(1) Cette lettre se trouve reproduite en appendice dans la *Révolution du 24 Février*.

parte (Napoléon III). Dunoyer s'attaque avec la dernière énergie à ce « nouveau révolutionnaire, le plus dangereux peut-être de ceux qui ont bouleversé la société française de ce siècle [1] » et s'élève à la fois contre le coup d'Etat du 2 décembre, qu'il qualifie « d'insigne félonie [2] » et le régime inauguré par ce coup d'Etat. Il aboutit à cette conclusion que la France ne peut recouvrer la liberté et le repos qu'en revenant à l'ancien pouvoir royal, à l'ancienne dynastie des Bourbons [3].

La mort ne permit pas à Dunoyer d'achever son œuvre : le 4 décembre 1862, il succombait, à l'âge de 76 ans, après une cruelle maladie.

Homme essentiellement intègre et honnête, au caractère fortement trempé pour l'action, Dunoyer a été toute sa vie l'intrépide champion de la liberté économique et politique. « Voilà trente-quatre années, — écrivait-il en 1848, dans sa lettre à Lamartine, — que je sers la liberté ; si, dans le cours de ces longues années, il m'est jamais arrivé de la trahir, je consens à perdre ce qui m'est le plus cher au monde : l'estime des gens de cœur et de bon sens. » Cette estime, il y avait droit. Il a apporté, en effet, dans la défense de cette noble cause, toute la persévérance et l'ardeur que

(1) *Le Second Empire et une nouvelle Restauration*, t. I, p. 135.

(2) *Ibid.* t. I, p. 145.

(3) Cet ouvrage, dont plusieurs parties sont restées inachevées, a été publié en Belgique, deux ans après la mort de Dunoyer, par son fils, M. Anatole Dunoyer, alors professeur d'économie politique en Suisse.

donnent des convictions sincères unies à une doctrine invariable. Sincère, il l'était par dessus tout. « Les opinions, nous dit Mignet, son biographe, avaient pour lui la force des sentiments : il n'en était pas seulement persuadé, il en était possédé [1] ». Aussi, malgré sa nature réfléchie et son caractère réservé, supportait-il difficilement la contradiction : il était même si convaincu d'avoir raison, qu'il voyait avec peine ses adversaires s'obstiner à avoir tort. Mais ce qui frappe chez Dunoyer, peut-être plus encore que sa sincérité, c'est la remarquable unité de sa pensée. Absolu dans ses idées autant qu'inébranlable dans ses convictions, il n'était pas fait pour être jamais en désaccord avec lui-même, et, comme le faisait remarquer l'un des orateurs qui parlèrent sur sa tombe, il a donné l'exemple rare d'un homme qui, « dans le cours d'une longue carrière et de sa jeunesse à sa mort, n'a eu, en politique, en économie politique, en administration, qu'une seule ligne de conduite, qu'un programme, qu'un principe [2] ». Nous insistons sur ce caractère d'unité ; il se reflète admirablement dans son œuvre. Tel fut l'homme, tels seront ses ouvrages.

Outre les écrits mentionnés plus haut, Dunoyer a publié un très grand nombre d'articles dans la *Revue*

(1) *Notice historique sur la vie et les travaux de Ch. Dunoyer.* — Journal des Economistes, 3e série, 30, p. 181.

(2) Discours prononcé aux obsèques de Dunoyer, par M. Lélut.

encyclopédique, la *Revue française,* le *Journal des Débats* et surtout le *Journal des Economistes,* dont il a été longtemps l'un des principaux collaborateurs. Il fut, en outre, chargé par l'Académie des sciences morales et politiques de nombreux rapports sur diverses questions d'économie politique et de morale.

Il semble difficile, pour étudier Dunoyer, de séparer ses idées économiques et ses idées politiques, tant sont étroits les liens qui les relient entre elles. Et, cependant, il nous a paru que la commodité et surtout la clarté de l'exposition exigeait, pour chacune des deux catégories, des développements distincts. Nous nous sommes donc efforcés d'établir entre elles une délimitation, délimitation nécessairement arbitraire et qui ne saurait être, par suite, rigoureusement absolue. La recherche des influences subies ou exercées par Dunoyer complétera cette étude.

PREMIÈRE PARTIE

Les Idées Économiques

Toutes les idées économiques de Dunoyer peuvent être ramenées à trois idées essentielles : l'idée de liberté, l'idée de régime industriel et l'idée de productivité. C'est autour de ces différentes idées que nous allons essayer de grouper les théories de Dunoyer en matière économique. Mais, comme le premier point à élucider quand on étudie un économiste est évidemment celui de savoir quelle conception cet économiste s'est faite de l'économie politique, c'est sur ce premier point que se porteront d'abord nos recherches.

CHAPITRE I[er]

L'Économie Politique

I. — Définition et limites

Malgré la diversité des définitions qui ont été données de la science économique, on peut, semble-t-il, les rattacher à deux conceptions-types. D'après l'une, l'économie politique serait la science de la richesse ; elle se bornerait à l'étude des seuls phénomènes relatifs à ce résultat particulier de l'activité humaine. C'est d'une manière générale la conception de l'école classique, celle notamment d'A. Smith et de J.-B. Say. L'autre conception attribue au contraire comme champ d'investigations à l'économie politique l'ensemble des phénomènes sociaux : la science économique devient ainsi la science sociale tout entière, la sociologie. C'est à cette seconde conception singulièrement plus large, que se rallie résolument Dunoyer « Quoi donc, — écrit-il dans la préface de la *Liberté du Travail*, — économie politique veut dire production, distribution, consommation des

richesses ! Mais c'est se moquer : on ne traduit point avec une liberté pareille [1] ». Pour lui, le terme « économie politique » signifie « économie de la société » ; « les mots mêmes le disent : ils le disent nettement et sans possibilité d'équivoque [2] ». L'argument invoqué ici — du moins pour les besoins de la cause — est, on le voit, un argument d'étymologie. Nous constaterons souvent, au cours de cette étude, cette tendance de notre auteur à recourir à ce genre d'argument, dont Benjamin-Constant disait sévèrement « qu'il ne sert qu'à introduire ou à défendre les systèmes faux, bizarres ou exagérés [3] ». Mais, que faut-il entendre par l' « économie de la société » ? « L'économie d'une chose » est-il dit encore dans la même préface « c'est son arrangement en vue d'une certaine fin : on doit dire l'économie de la société, comme on dit l'économie du corps humain, ou bien encore l'économie du monde. Or, l'économie du corps humain, c'est la manière dont tout y est ordonné pour l'exercice et l'accroissement de ses forces. L'économie de la société n'est donc que l'ordre suivant lequel tout y est arrangé pour l'exercice et le développement des forces sociales. Et qu'est-ce que la science de cette économie, sinon la connaissance de ces forces et de leurs moyens, c'est-à-dire la connaissance

(1) *Liberté du Travail.* — Préface, p. XI.

(2) *Des limites de l'économie politique :* Notice d'économie sociale, p. 489.

(3) Benjamin-Constant. *Œuvres*, t. III, p. 133.

de tous les travaux de la société et celle des conditions auxquelles est subordonnée leur puissance[1] »?

Ces quelques lignes, que nous avons tenu à reproduire, résument à peu près toute la pensée de Dunoyer sur la science économique. D'après lui, cette science englobe dans ses recherches toutes les « activités » sociales et, par là, elle a un caractère évident de généralité. Mais, et c'est ce qui constitue sa spécialité propre, elle ne s'en occupe qu'en tant qu'elles *travaillent* « au but que la société se propose, c'est-à-dire la satisfaction des besoins humains[2] ». Science générale par son « sujet », l'économie politique est donc une science spéciale par son « objet » ; elle considère l'activité humaine à un point de vue particulier, au point de vue du travail, ou, si l'on veut, de la production (les deux termes sont synonymes pour Dunoyer), dont elle étudie les lois générales. Elle est la science de la société laborieuse, de la société productrice[3].

Dès lors, l'économiste devra-t-il se borner à l'étude des seuls phénomènes relatifs à la richesse? Non, car si la richesse est un des résultats du travail social, elle n'en est pas le résultat unique. « L'instruction », la « moralité », les « bonnes relations », pour

(1) *Lib. du trav.*, Préface, p. XI.

(2) *Limites de l'économie politique*. Not. d'Ec. soc., p. 489.

(3) On peut dire encore qu'elle est la science de la société industrielle, la société industrielle étant, on le verra plus loin, la société productrice par excellence.

ne citer que ceux-là, en sont d'autres qu'on n'a pas le droit de négliger.

Telle est la conception de la science économique d'après Dunoyer : on voit l'idée large qu'il s'en faisait, l'extension considérable qu'elle prenait à ses yeux. Ainsi comprise, l'économie politique devient la science sociale tout entière ou plutôt elle constitue un des aspects de la science sociale : c'est la sociologie économique.

Toutefois, lorsqu'on parcourt la *Liberté du Travail*, on s'aperçoit qu'en réalité, il n'est jamais question que de la richesse ; tous les développements gravitent autour de cette idée. Il ne faut y voir de la part de Dunoyer aucune contradiction : la notion de richesse est chez lui particulièrement compréhensive, et s'applique aux objets incorporels, aux sentiments, aux vertus, comme aux objets matériels. Dès lors, même, en ne portant ses investigations que sur les seuls phénomènes relatifs à la richesse, il s'occupe nécessairement de tous les résultats de l'activité sociale. Quel que soit donc le point de vue auquel il se place, il est nécessairement ramené à son point de départ, à savoir que l'économie politique doit se préoccuper indistinctement de « tous les travaux qui entrent dans l'économie de la société ».

Mais, une telle conception n'a-t-elle pas pour effet d'élargir démesurément le cadre de la science économique, de faire d'elle, suivant le mot de Rossi, « une mauvaise encyclopédie » ? Au cours d'une discussion qui eut lieu à ce sujet à l'Académie des sciences

morales et politiques entre Michel Chevalier, Dunoyer et V. Cousin, ce dernier insista sur la nécessité de circonscrire le domaine propre de chaque science. « Une science — remarqua-t-il — n'est faite que lorsqu'elle connaît positivement son objet, sa spécialité véritable et qu'elle a appris à s'y renfermer ; or, ce n'est pas le cas pour l'économie politique telle que la comprend M. Dunoyer : elle empiète visiblement sur les autres sciences morales et politiques [1] ». Dunoyer s'est défendu d'être tombé dans l'exès signalé par Cousin. Sans doute, a-t-il observé, l'économie politique doit s'occuper de l'ensemble des travaux qu'embrasse la société ; mais elle ne traite « théoriquement » ou « technologiquement » d'aucun d'eux ; elle se borne à rechercher la nature de tous, leurs relations, les moyens de puissance et de liberté qui leur sont communs. Un traité d'économie politique n'est pas plus un traité d'hygiène ou de morale qu'un traité d'agronomie ou de technologie ; la science économique n'est nullement « une science universelle », un pêle-mêle de toutes les sciences.

On est frappé néanmoins de l'allure largement encyclopédique des ouvrages de Dunoyer, et on se demande si leur auteur n'a pas dépassé les limites les plus extrêmes de l'économie politique, au sens très large qu'il donne à ce mot.[2] Il n'est pas douteux

(1) Académie des sciences morales et politiques. — *Comptes-rendus* 1853, XXIII, p. 176.

(2) Voyez notamment Villey. — *L'œuvre économique de Ch. Dunoyer*, p. 8 et 9.

qu'en matière d'industrie des transports par exemple, l'économiste ait à rechercher quelle influence exerce sur la prospérité d'un pays, la manière dont les voies de communication sont réparties sur son territoire : mais a-t-il à s'occuper de l'entretien et de la construction de ces voies, du plus ou moins de largeur qu'elles doivent avoir, de la manière dont les habitants doivent y circuler? Et ce sont pourtant là autant de points traités dans la *Liberté du travail*[1]. Le même ouvrage contient des considérations sur l'utilité des voyages qui sembleraient mieux à leur place dans un traité de pédagogie[2]. Parler des moyens les plus propres à améliorer la race[3], disserter sur le réalisme ou l'idéalisme dans l'art[4] n'est-ce pas plutôt faire œuvre d'hygiéniste ou de critique d'art que d'économiste? On peut en dire autant des développements concernant les inconvénients de l'enseignement classique[5], la nature du sacerdoce[6] ou l'art de gouverner[7]. Et, pourtant, ces divers sujets ne sont pas en dehors du programme que Dunoyer a tracé à l'économie politique, puisqu'elle doit traiter, entre autres choses, des *conditions de puissance* com-

(1) *Lib. du trav.*, II, p. 217, 287 et s.

(2) *Ibid.*, II, p. 195 et s.

(3) *Ibid.*, III, p. 16 et s.

(4) *Ibid.*, II, p. 88 et s.

(5) *Ibid.*, III, p. 149 et s.

(6) *Ibid.*, III, p. 275 et s.

(7) *Ibid.*, III, p. 375 et s.

munes à *tous* les travaux dont se compose l'économie de la société.

Nous n'avons pas à insister sur ces remarques ; le seul point qu'il importe de mettre en lumière, c'est la conception très large qu'a eue Dunoyer de la science économique, conception qui le rapproche des physiocrates et l'éloigne d'A. Smith et de J.-B. Say. A certains égards, cependant, cette conception est plus étroite que celle de Say, par exemple, en ce sens qu'elle fait avant tout de l'économie politique la science de la production et qu'elle laisse en dehors de son domaine une foule de questions concernant la circulation et la distribution. A peine Dunoyer s'occupe-t-il de l'échange et de la monnaie et, encore, ce n'est que pour rééditer les quelques notions banales qui se trouvent dans tous les traités élémentaires d'économie politique.

Cette tendance à n'envisager que la seule production, on la trouve déjà dans Smith [1], et la conception de notre auteur se trouve être l'aboutissant de deux tendances : d'une part, celle des physiocrates à faire de l'économie politique la science sociale tout entière et, d'autre part, celle de Smith, à s'attacher particulièrement au fait de la production.

(1) Il y a, en effet, deux tendances chez A. Smith : l'une qui lui fait considérer l'économie politique comme la science de la richesse, et, sur ce point, Dunoyer se sépare nettement de lui ; l'autre, en vertu de laquelle il concentre son attention sur le phénomène de la production (son livre est avant tout la théorie de la production), c'est cette deuxième tendance seule qu'on retrouve chez Dunoyer.

II. — La méthode en économie politique

L'originalité de Dunoyer ne s'affirme pas seulement par sa conception un peu spéciale de l'économie politique : elle s'accuse aussi dans le choix de la méthode qui convient à cette science.

Il y a, à ses yeux, assimilation complète entre la science sociale et les sciences d'observation[1] « Or, — remarque-t-il — on ne parle point en physique, en chimie de ce qui doit être ; on cherche simplement ce qui est et comment il arrive qu'une chose soit[2]. » Dès lors, il ne saurait être question, pour l'homme, de droits. De même qu'en chimie, on ne dit pas qu'un des droits de l'eau est de se transformer en vapeur, de même on ne doit pas dire, par exemple, si l'on veut parler un langage scientifique, que l'homme a le droit d'être libre. « Il a le droit d'être libre, s'il peut[3] » ; la liberté n'est pas un droit, elle est un fait : elle n'est pas un dogme, elle est un résultat. Dunoyer est l'adversaire du droit naturel ; son esprit positif le rapproche d'Aug. Comte avec qui il a, on le montrera plus loin, de nombreuses affinités.

Mais, puisqu'en toutes choses, il n'y a jamais que des faits, il est évident que l'observation des faits est

(1) Une telle assimilation étonne de la part de Dunoyer, il paraît ici ne tenir aucun compte des facteurs moraux, auxquels il attache d'ordinaire tant d'importance.

(2) *Lib. du Trav.*, I, p. 18.

(3) *Ibid.* p. 19, en note.

la seule base scientifique de toute recherche. La seule méthode qui ait vraiment une valeur, c'est la méthode expérimentale, la méthode inductive ; c'est en outre la seule qui soit propre à « éclairer les esprits », et à « faire bien agir[1]. » Dunoyer apparaît donc comme un adversaire résolu de l'a-priorisme et, dans une phrase souvent citée, il donne lui-même la note : « Je n'impose rien, je ne propose même rien, j'expose[2] ».

Qu'on ne s'y trompe pas toutefois, autre chose est de poser le principe et autre chose est de l'appliquer, et Dunoyer a été victime d'une illusion. En réalité, il a recours beaucoup plus souvent à la méthode déductive qu'à la méthode inductive. « Il ne cesse, — disait Mignet, — de s'appuyer sur ce qu'il a d'abord établi et il émet une suite de théorèmes qui, sortant les uns des autres, s'enchaînent dans ses livres comme ils se sont développés dans son esprit[3] ». N'est-ce pas là la pure méthode déductive ? Elle occupe, en effet, la première place chez notre auteur ; l'observation ne vient qu'au second rang, à titre d'adjuvant du raisonnement auquel elle sert de base, de point de départ. Son procédé consiste à partir de l'observation des faits pour en déduire une série de conséquences plus ou moins nécessaires ou, si l'on veut, à faire dire aux faits ce qu'on veut bien qu'ils disent. Nous sommes loin de la véritable méthode expérimentale.

(1) *Lib. du Trav.*, p. 19.

(2) *Ibid.* I. p. 18.

(3) *Notice historique sur Ch. Dunoyer.* Journal des Economistes. 3e série, 30, p. 174.

CHAPITRE II

La Liberté.

I. — DÉFINITION ET CONDITIONS DE LA LIBERTÉ

La notion de liberté est la notion fondamentale chez Dunoyer; elle constitue la base même de son système, le point de départ de toutes ses théories. Son principal ouvrage n'est, au fond, que le développement d'une seule idée : l'idée de liberté. C'est cette idée que nous voudrions essayer de mettre tout d'abord en lumière.

« J'appelle liberté le *pouvoir* que l'homme acquiert d'user de ses forces plus facilement à mesure qu'il s'*affranchit* des obstacles qui en gênaient originairement l'exercice : il est d'autant plus *libre* qu'il est plus *délivré* des causes qui l'empêchaient de s'en servir, qu'il a plus agrandi la sphère de son action [1]. »

Dunoyer, on le voit, considère la liberté sous son

(1) *Lib. du Trav.*, I, p. 24.

aspect négatif : elle suppose, d'après lui, un affranchissement, une délivrance préalable ; chaque obstacle qui s'abaisse, chaque restriction qui tombe, c'est une liberté conquise au monde. Le mot liberté prend dès lors un sens un peu spécial ; il devient synonyme de puissance d'action : être libre, c'est pouvoir. Et c'est bien ainsi que l'entend l'auteur de la « *Liberté du Travail* ou simple exposition des conditions dans lesquelles les forces humaines s'exercent avec le plus de *puissance* [1] ». C'est du reste dans ce sens que Locke, Condillac et de Tracy ont employé ce mot, et Dunoyer s'est souvent inspiré de ces trois auteurs dont le dernier surtout a exercé sur lui une influence considérable.

Admettre que la liberté repose sur un affranchissement, c'est nier l'existence d'une liberté naturelle. Aussi, Dunoyer rejette-t-il avec une sorte d'indignation la célèbre formule de l'Assemblée Constituante : « Les hommes naissent et demeurent libres ». Non, les hommes ne naissent pas libres : ils naissent « avec l'aptitude à le devenir » ; non, ils ne demeurent pas libres : ils le « deviennent ». La liberté est un fait, elle n'est pas un droit [2] ; elle n'est pas quelque chose de pire et d'absolu, elle est susceptible de plus ou de moins. Bien plus, son développement dépend de la

(1) Voir également le sous-titre du « *Nouveau traité d'Economie sociale* : Simple exposition des causes sous lesquelles les hommes parviennent à user de leur force avec le plus de facilité et de *puissance* ».

(2) Voy. supra., pag. 35.

volonté humaine : c'est à l'homme qu'il appartient de s'affranchir des obstacles qui s'opposent à l'exercice de ses facultés [1].

Ainsi envisagée, la liberté apparaît comme le terme de toute une marche, comme un idéal proposé à l'activité humaine. Elle n'est pas un moyen, elle est une fin. Les hommes ne doivent pas chercher à être libres pour user de la liberté dans tel ou tel sens, mais uniquement pour être libres. On ne saurait être plus libéral dans toute l'acception du terme.

Mais comment atteindre un tel but ? Evidemment, en s'affranchissant des obstacles qui entravent l'exercice des facultés humaines. Parmi ces obstacles, Dunoyer en distingue trois principaux : l'ignorance d'abord, qui « a pour nous tous les effets d'un invincible empêchement » et équivaut au « plus violent despotisme [2] ». Ensuite le vice, qui « déprave nos facultés et nous ôte la liberté de nous en servir [3] ». Enfin, l'injustice — et par l'injustice Dunoyer entend surtout la violence, l'atteinte à la liberté d'autrui.

Il y aura donc trois conditions de la liberté. Pour qu'un homme soit libre, il faudra premièrement qu'il ait « développé ses facultés [4] », c'est-à-dire qu'il se soit affranchi du joug de l'ignorance.

(1) La liberté, pour Dunoyer, est donc une chose purement subjective.

(2) *Lib. du Trav.*, I, p. 27.

(3) ibid. I, p. 28.

(4) ibid. I, p. 27.

Il faudra deuxièmement qu'il ait appris à s'en servir (de ces facultés) « de manière à ne pas se nuire[1] », c'est-à-dire qu'il ait perfectionné sa morale personnelle. Il faudra troisièmement qu'il ait contracté l'habitude d'en renfermer l'usage « dans les bornes de ce qui ne peut pas nuire aux autres hommes[2] ». La liberté n'est pas la licence, et Bentham a eu tort d'affirmer qu'elle consiste à faire « ce qu'on veut, le mal comme le bien[3] ». Elle n'est pas davantage, comme le prétend Hobbes, le droit pour tout individu de faire « ce que bon lui semble[4] ».

Au sujet de la définition de la liberté, telle que nous la présente Dunoyer, nous noterons deux choses : d'une part son caractère restrictif, en ce sens que si on l'admet, le nombre des hommes vraiment libres apparaît comme singulièrement restreint, beaucoup plus restreint qu'on ne le prétend généralement (dans la conception ordinaire[5], en effet, l'homme ignorant, l'homme vicieux peut être libre ; pour Dunoyer, il ne le sera jamais). D'autre part, la

(1) *Lib. du Trav.*, I, p. 27.

(2) *Ibid.* I, p. 27.

(3) Bentham. *Tactique des assemblées représentatives*, éd. de 1822, t. II, p. 343.

(4) Hobbes. *Eléments philosophiques du citoyen.*

(5) On semble mal venu, il est vrai, à parler de conception ordinaire en une matière où personne n'est d'accord. Cependant la définition la plus généralement adoptée est celle de l'Assemblée Constituante : « La liberté est le pouvoir de faire ce qui ne nuit pas à autrui ». C'est d'elle qu'il est question ici, quand nous parlons de la définition ordinaire.

portée morale attribuée au mot liberté, portée morale sur laquelle nous aurons l'occasion d'insister plus loin.

En résumé, les hommes sont d'autant plus libres qu'ils ont « plus développé leurs facultés » et « mieux appris à en régler l'usage ». Mais tous se trouvent-ils dans les mêmes conditions ; n'y en a-t-il pas de plus favorisés les uns que les autres, en raison de certaines causes dont l'intervention est de nature à aider ou à contrarier leurs efforts ? Ceci nous amène à parler des facteurs de la liberté.

II. — LES FACTEURS DE LA LIBERTÉ

Trois éléments essentiels paraissent à Dunoyer exercer une influence prépondérante sur la liberté : la race, le milieu et le degré de culture. Toutes les races, toutes les situations, toutes les formes qu'a revêtues l'espèce humaine ne sont pas également favorables, selon lui, au développement de nos facultés ; chaque peuple, dans la mesure de sa capacité naturelle et des avantages de toute espèce que présente la nature, la structure et la position géographique de son territoire est plus ou moins libre suivant qu'il occupe, dans l'échelle de la civilisation, une place plus ou moins élevée.

Nous laisserons de côté les deux premiers éléments, pour nous occuper uniquement de la civilisation, des trois facteurs de la liberté, le plus important aux yeux de Dunoyer. C'est qu'en effet la civilisation est le

fait de l'homme, tandis que la race et le milieu sont pour lui des éléments extérieurs sur lesquels il ne peut rien. Or, remarque-t-il, « c'est l'homme qui se fait, ce ne sont pas les choses qui le font ». Si le développement de nos facultés dépend en grande partie du plus ou moins de perfection et d'énergie natives dont elles ont été douées, il dépend avant tout du degré de perfection auquel nous nous sommes élevé par nous-mêmes, c'est-à-dire de notre degré de culture. La civilisation, voilà « la vraie source de liberté. [1] »

Il est facile d'ailleurs de s'entendre sur ce point avec l'auteur de la *Liberté du Travail*, si l'on admet la définition qu'il donne du mot civilisation. — « Civiliser les hommes, dit-il, c'est les rendre propres à la cité[2], à la société; c'est leur donner des idées et des habitudes sociables[3]. » La civilisation suppose donc non seulement un progrès matériel et un développement des facultés intellectuelles, mais encore un développement moral parallèle (ceci montre bien les préoccupations morales de Dunoyer). Une nation civilisée n'est pas seulement une nation « riche, polie, industrieuse », c'est surtout une nation « qui a de bonnes habitudes, qui entend et pratique mieux la

(1) *Liberté du Travail*, I, p. 108.

(2) Dunoyer s'appuie de nouveau ici sur l'étymologie.

(3) *Liberté du Travail*, I, p. 114.

justice et la morale qu'aucune autre[1] »; c'est une nation où tous les citoyens ont développé leurs facultés et appris à en régler l'usage, où tous, en un mot, réunissent les conditions essentielles auxquelles tout homme peut être libre. La civilisation apparaît ainsi comme « la vraie mesure de la liberté[2] ».

Les détracteurs de la civilisation, il est vrai, se refusent à lui reconnaître une portée morale : elle consiste uniquement, d'après eux, dans le développement intellectuel et industriel. Or, le propre de la richesse et de tout ce qui l'engendre est d'introduire la mollesse et la corruption dans les mœurs. Interrogez Rousseau, Benjamin-Constant, Chateaubriant ou Le Play : tous vous répondront que « le vice grandit avec la richesse ». Dunoyer, lui, est beaucoup plus optimiste : quand bien même elle n'impliquerait par elle-même aucune idée de morale, il lui paraît insensé qu'on ait pu voir dans la civilisation une source d'immoralité ; elle nous enrichit, c'est vrai, mais la richesse n'est pas corruptrice par elle-même, ce qui nous corrompt, ce sont « les mauvais moyens de l'acquérir ». L'aisance contribue, au contraire, à la formation des mœurs, en procurant les bienfaits d'une meilleure éducation, d'une instruction plus développée, d'habitudes sociales plus

(1) *Liberté du Travail*, I, p. 115. — Il est intéressant de rapprocher de cette définition celle de Guizot : « La civilisation consiste dans deux faits : le développement de la conduite extérieure et celui de la nature intérieure et personnelle de l'homme »

(2) *Liberté du Travail*, I, p. 34.

élevées. Et, passant à l'examen des faits, il s'attache à démontrer qu'à mesure que l'homme a progressé dans la voie de la civilisation, il a obtenu plus de puissance et de bonheur.

La civilisation, on le voit, comme la liberté, d'ailleurs, puisqu'elle s'identifie ici avec elle, apparaît à Dunoyer comme le terme d'arrivée de l'espèce humaine, comme le dernier mot du progrès. C'est là une conception commune à tous les libéraux, conception contre laquelle Fourier s'est élevé, prétendant que la civilisation n'est qu'une phase comme toutes les autres, qui a succédé à la barbarie et qui doit elle-même disparaître pour laisser la place à une autre phase.

CHAPITRE III

Le Régime industriel.

Dans le chapitre précédent, la question de la liberté n'a été envisagée qu'au point de vue purement spéculatif : il faut maintenant entrer dans le domaine de l'application et rechercher comment, pratiquement, pourra être réalisé l'idéal de liberté assigné à l'activité humaine ; quel sera, en d'autres termes, le régime social qui permettra le mieux, sinon de l'atteindre, du moins de s'en rapprocher. Pour cela, il est indispensable de passer tout d'abord en revue, avec Dunoyer, les divers régimes qui se sont succédé dans l'histoire de l'humanité.

I. — DES DIVERS RÉGIMES SOCIAUX QUI SE SONT SUCCÉDÉ DANS L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ

Le premier état social, considéré par Dunoyer, c'est la « vie sauvage » ; c'est elle, en effet, qu'on retrouve partout aux premiers âges de la société. On connaît les dithyrambes de Rousseau sur les peuples primitifs : « Tant que les hommes ne s'appliquèrent qu'à des ouvrages qu'un seul pouvait faire, ils vécurent libres, bons et heureux ». Tel est le thème développé dans le *Discours sur l'origine*

et les fondements de l'inégalité parmi les hommes[1]. Dunoyer ne partage nullement son enthousiasme[2] : c'est faire preuve, selon lui, d'un véritable « renversement d'idées » que de considérer l'état sauvage comme l'état idéal et surtout l'état le plus favorable à la liberté. Se place-t-on au point de vue physique ? Le sauvage « excède » ordinairement son corps plutôt qu'il ne l'exerce : la mauvaise nourriture, l'insalubrité de son habitation, des maladies continuelles sont pour lui une cause d'« énervement constant ». Se place-t-on au point de vue intellectuel ? non seulement, son intelligence n'est pas développée, mais il y a dans sa manière de vivre « des causes insurmontables à ce qu'elle fasse quelque progrès ». Se place-t-on, enfin, sur le terrain moral : le sauvage est tout entier occupé à satisfaire ses appétits matériels et n'a d'autre guide que ses passions. Toutefois, si on ne rencontre pas la liberté dans l'état sauvage, il est juste de remarquer — et la remarque est capitale, on verra plus tard pourquoi — qu'on en aperçoit déjà les premiers rudiments. L'homme s'y livre parfois à un travail paisible et productif : la vie lui devenant plus

(1) Rousseau. *Œuvres complètes*, t. I, p. 209.

(2) L'opposition de vues entre Rousseau et Dunoyer s'explique par la différence de leur conception de la liberté. Pour Rousseau, l'homme est libre quand il a la faculté « s'il est tracassé dans un lieu de se réfugier dans un autre » Pour Dunoyer, la servitude n'est pas de ces maux auxquels on peut se dérober en fuyant : elle est étroitement liée à l'ignorance, aux vices, à l'injustice des hommes.

facile, il a moins de sujets de disputes ; bref, il tend « à perfectionner l'usage de ses forces. »

A la vie sauvage succède la « vie nomade », seconde phase de la civilisation humaine. Tandis que la première avait été célébrée par Rousseau, la seconde devait trouver en Montesquieu un ardent défenseur. Pas plus l'une que l'autre ne trouve grâce devant Dunoyer. Que les peuples pasteurs soient un peu moins « déréglés » que les peuples sauvages ; qu'on rencontre chez eux plus d'industrie, plus d'instruction, moins de férocité; que les germes de liberté aperçus dans le premier état de la civilisation aient déjà commencé à se développer, la chose lui paraît incontestable. Mais ces progrès sont encore bien peu sensibles : d'une manière générale, les peuples nomades sont « ignorants, paresseux, pillards » ; leur vie, dans les relations de peuples à peuples, est un « tissu d'horribles violences »; enfin, dans l'intérieur de chaque tribu, chacun est à son tour « assaillant ou assailli », « pillard ou pillé », « massacreur ou massacré [1] ». Nous voilà loin des constatations optimistes de Montesquieu [2] et aussi des descriptions enthousiastes de Le Play [3].

(1) *Liberté du travail*, I, p. 161.

(2) La divergence de vues entre Montesquieu et Dunoyer s'explique par les mêmes raisons que celle qui sépare Dunoyer de Rousseau. Pour Montesquieu, comme pour Rousseau, la liberté, c'est « la faculté de fuir ». Les peuples nomades sont libres, parce que « si un chef veut les opprimer, ils peuvent se réfugier chez un autre ou se retirer dans les bois ».

(3) Le Play. *Les Ouvriers européens*, t. I, p. 54.

Après la vie nomade apparaît la vie sédentaire, et le passage de l'une à l'autre a partout été signalé par l'esclavage. Toutes les nations, les Hébreux, les Grecs, les Romains, les Gaulois ont asservi une partie de leurs membres; partout l'esclavage a été le régime économique de toute société nouvellement fixée. L'esclavage apparaît à Dunoyer comme une innovation heureuse à certains égards, comme un progrès sur la période précédente, parce que l'action d'asservir ses semblables a été à l'origine un acte d'humanité et un trait de civilisation : mieux valait encore réduire les captifs en servitude que les massacrer. Et, pourtant, que de calamités la servitude n'a-t-elle pas engendrées! Le travail est la loi de l'homme et les sociétés qui le méprisent sont condamnées à périr ou « dans les guerres que leur organisation provoque nécessairement », ou « dans les dissensions intestines, nées de l'excès de la vie publique et des agitations populaires » [1]. Partout l'esclavage a pour effet d'abrutir et de dépraver les populations qu'il fait vivre, et de contrarier ainsi chez elles le développement des causes dont découle toute liberté.

C'est surtout dans les développements concernant

(1) S'il faut en croire Dunoyer, la servitude moderne, telle qu'elle existait de son temps en Amérique, était moins funeste que la servitude ancienne, ce qui ne l'empêche pas, bien entendu, d'en souhaiter la disparition. Mais l'affranchissement des esclaves d'Amérique lui apparaît comme un problème insoluble en raison de la différence des races entre les esclaves et les maîtres. Les événements lui ont depuis donné tort, non sans justifier ses appréhensions concernant les difficultés à vaincre.

l'esclavage qu'on s'aperçoit combien notre auteur se plaisait peu aux questions d'érudition littéraire ou historique et professait de dédain pour les peuples anciens [1]. Il ne parle guère que des Romains, et encore s'en tient-il aux plus ordinaires considérations et aux citations les plus connues pour rappeler leur grossièreté et de leur barbarie. De plus, et là s'affirme son esprit pratique, il s'occupe beaucoup plus de leur « industrie », de leurs « manufactures » que de leurs travaux intellectuels. A ce point de vue évidemment, les peuples de l'antiquité ne laissent pas que de nous être fort inférieurs.

Entre l'esclavage proprement dit et la pleine liberté, on rencontre généralement dans l'histoire de l'humanité une période intermédiaire, caractérisée par une demi-servitude : c'est le servage. Cette transformation de l'esclavage, due en grande partie, selon Dunoyer, à l'influence exercée par l'Eglise, marque visiblement une nouvelle étape vers la civilisation. Bien que l'homme ne s'appartienne pas encore, qu'il soit le plus souvent attaché à la glèbe, il a déjà acquis quelques droits qui se développeront plus tard. L'auteur de la *Liberté du Travail* est loin toutefois de partager l'admiration d'A. Comte, par exemple, pour le Moyen-Age. C'est, selon lui, faire preuve d'une « singulière complaisance » que d'attribuer à cette période de

(1) Dans une note inédite reproduite dans les *Notices d'économie sociale*, p. 180, Dunoyer déclare que c'est l'étude de l'économie politique qui le brouilla sans retour avec l'antiquité grecque et romaine.

l'histoire la prospérité matérielle et la dignité de sentiments qu'on lui prête communément. Et pourtant, ajoute-t-il, « il faut bien que ce Moyen-Age, d'où s'est si lentement et si laborieusement dégagée la civilisation moderne, renfermât des germes un peu développés de cette civilisation, car, malgré les cinq ou six siècles qui nous en séparent, on ne concevrait pas les progrès que nous avons faits, si nous n'avions eu déjà quelque avance[1] ».

Comme l'esclavage a succédé à la vie nomade et le servage à l'esclavage, ainsi le régime des privilèges, des corporations a remplacé le servage. Désormais la personnalité humaine va se dégager de plus en plus, essayer de secouer le joug et revendiquer ses droits. Pour y arriver, les individus s'organiseront en autant d'agrégations qu'il y a de villes, de communautés, de professions ; leur organisation, d'abord purement défensive, prendra peu à peu un caractère agressif, et lorsque, grâce à l'appui du pouvoir central, ils seront parvenus à se délivrer de leurs oppresseurs, ils revendiqueront, comme un privilège, le droit de travailler. C'est la période du travail concédé et privilégié.

Ce régime des privilèges, des métiers incorporés, devait fatalement, aux yeux de Dunoyer, être la cause d'une foule de maux. La profession de chacun étant déterminée par sa naissance, une multitude de capa-

(1) *Liberté du Travail*, I, p. 249. Ce passage met bien en évidence la croyance de Dunoyer à une « évolution » des institutions humaines.

cités se trouvaient « détournées de leur véritable application[1] ». De là, une immense déperdition de forces et un très grand retard mis au progrès de l'humanité. Qui ne connaît, d'autre part, les ressentiments, les procès suscités chaque jour entre privilégiés? Toute agrégation, si faible fût-elle, cherchait à opprimer les autres agrégations et souffrait à son tour de leur part une multitude d'oppressions.

Et, cependant, ce régime des privilèges a été moins oppressif que les précédents : il y a eu « plus de sécurité dans les situations » et « plus de dignité réelle dans les caractères[2] », malgré la séparation des classes et l'antagonisme des intérêts. Il ne faut pas oublier surtout que c'est de lui qu'est sortie cette bourgeoisie riche, puissante et éclairée, qui a su se ménager la première place dans la société issue de la Révolution.

La Révolution, en abolissant tous les privilèges, a détruit à peu près radicalement l'état social que nous venons de décrire et a été le signal de l'ère dans laquelle nous vivons actuellement. Un tel changement, remarque Dunoyer, constituait un progrès marqué vers la liberté. L'activité humaine était désormais soustraite aux obstacles sans nombre que le régime précédent avait si longtemps opposés à son développement. Est-ce à dire cependant que les derniers progrès soient accomplis, que l'humanité ait

(1) *Liberté du Travail*, I, p. 264.

(2) *Ibid.* I, p. 285.

enfin atteint « la terre promise », l'état idéal de liberté, c'est-à-dire d'activité, de richesse, de moralité auquel elle doit prétendre? Non, car les obstacles supprimés ont été remplacés par d'autres d'une nature différente. En fait, le changement opéré par la Révolution a consisté uniquement, selon Dunoyer, à substituer « un despotisme central à l'ancien despotisme disséminé des corporations et des ordres[1] ». La liberté du travail, qui figure solennellement dans la *Déclaration des Droits de l'homme,* est donc loin encore d'être devenue une réalité pratique. Si le travail n'est plus la propriété « jalousement disputée » de quelques particuliers, il est toujours soumis à la tutelle absolue du pouvoir central, tutelle moins odieuse que celle des corporations, mais constituant une attente aussi « grave qu'injustifiable » au grand principe proclamé par la Constituante.

Cette rapide vue d'ensemble des diverses et successives transformations sociales a été destinée surtout à mettre en relief deux idées essentielles. La première, c'est l'idée « d'évolution » qu'on trouve déjà chez Montesquieu et surtout chez Hegel et Savigny. Pour Dunoyer comme pour eux, il existe un lien qui relie le passé au présent, le présent à l'avenir ; comme eux, il croit « que les idées, les mœurs, d'une époque ont leur première raison d'être dans les idées et les mœurs des époques antérieures[2] ». Et, de fait, nous

(1) *Liberté du travail,* I, p. 285.

(2) *Ibid.* I, p. 248.

avons vu la civilisation moderne se dégager du Moyen-Age, de même que la civilisation du Moyen-Age s'était elle-même dégagée des temps anciens. L'auteur de la *Liberté de travail* adhère manifestement aux théories de l'école historique dont l'autorité commençait à être considérable au moment où il écrivait. La seconde idée qui se dégage de cette étude des divers états sociaux, c'est l'idée de « progrès », de « progrès continu ». Dunoyer nous a montré l'humanité s'élevant à chaque phase dans la voie de la civilisation, et à ce développement de la civilisation a toujours correspondu un développement parallèle de la prospérité et de la puissance des différents peuples. L'influence de Turgot et surtout de Condorcet est ici manifeste [1].

II. — LE RÉGIME SOCIAL LE PLUS FAVORABLE A LA LIBERTÉ OU RÉGIME INDUSTRIEL

Parmi tous les régimes qui ont été passés en revue, il n'en est aucun qui puisse être considéré comme véritablement favorable à la liberté. Celui qui présente le plus de garanties sous ce rapport, c'est évidemment le dernier. Mais en raison de la « centralisation exagérée » qui le caractérise, on ne peut attendre de

(2) Saint-Simon, lui aussi, a prétendu, contrairement à l'opinion de Rousseau, que « l'âge d'or, qu'une aveugle tradition a placé jusqu'ici dans le passé, est devant nous ». Saint-Simon. — Epigraphe des *Opinions* (Œuvres choisies, p. 215).

lui la réalisation de la liberté idéale. Cette réalisation, qui ne peut être l'œuvre d'aucun régime existant ou ayant existé, sera celle d'un régime encore purement théorique mais vers lequel l'humanité se rapproche, paraît-il, insensiblement : ce régime, c'est celui que notre auteur appelle, avec Saint-Simon, le « régime industriel ». Ainsi, après avoir étudié les sociétés passées, Dunoyer va rechercher quelle doit être la société future.

Avant d'examiner en quoi consiste exactement ce régime, il est intéressant de chercher à découvrir comment Dunoyer a été amené à donner au principe industriel une importance aussi capitale et à en faire la pierre de touche de son système. Cette recherche est curieuse parce qu'elle permet de se rendre compte de la « méthode » qui lui est familière, à savoir l'observation des faits servant de bases à une série de déductions qui font dire aux faits ce qu'on veut bien qu'ils disent.

On serait assez tenté de croire que c'est chez Saint-Simon que Dunoyer a puisé cette idée de régime industriel. Pourtant il nie formellement cette influence et sans contester l'originalité de l'auteur du « *Catéchisme des Industriels* », pour lequel il ne semble pas cependant professer une grande admiration[1], il prétend avoir été conduit « de son côté au même résultat ». S'il faut en croire ses propres déclarations[2],

(1) Il qualifie notamment les écrits de Saint-Simon de véritables « prospectus ». *Notices d'Econ. soc.*, p. 173.

(2) *Notices d'Econ. soc.*, p. 175.

c'est d'une phrase de Benjamin-Constant que serait née pour lui sa conception du régime industriel. « Le but unique des nations modernes, — écrivait Benjamin-Constant, en 1813, — c'est le repos : avec le repos, l'aisance, et comme source de l'aisance : l'industrie[1] ». Cette pensée avait été, paraît-il, très remarquée. De Montlosier, de son côté, en signalant ce qu'il appelait les usurpations des classes autrefois tributaires, en montrant combien les classes industrieuses s'étaient affranchies et élevées, n'avait pas peu contribué à mettre en relief cet aspect nouveau de la société[2]. Enfin, J.-B. Say avait été amené à reconnaître que tous les biens possibles sont le fruit du travail et qu'on peut considérer l'industrie comme l'objet fondamental de la société[3]. Cependant, aucun de ces écrivains n'avait tiré parti de ces observations. Pour Dunoyer, au contraire, elles furent une véritable révélation : l'industrie ! tel était le mot magique qui avait surgi dans son esprit. Ce que Benjamin-

(1) Benjamin-Constant. — *De l'esprit de conquête et de l'usurpation dans leurs rapports avec la civilisation*, ch. II.

(2) De Montlosier. — *De la Monarchie française depuis son établissement jusqu'à nos jours*. Paris, 1814, t. I, p. 135, 136.

(3) En réalité, l'idée « industrielle » remonte plus haut qu'à Benjamin-Constant ou J.-B. Say. Elle se trouve déjà ébauchée chez plusieurs écrivains du XVIIIe siècle, Montesquieu et Condorcet en particulier. Montesquieu, après avoir remarqué que le commerce adoucit les mœurs, incitait la royauté à prendre *le caractère industriel*. De même, dans son « *Esquisse d'un tableau historique des travaux de l'esprit humain* », Condorcet estimait que les progrès de la civilisation ont toujours tendu vers l'établissement du *système industriel*.

Constant établissait en fait, il le posa en principe Puisque, se dit-il, les classes industrieuses n'ont jamais cessé de croître en nombre, en richesse, en influence, c'est que l'industrie est destinée à devenir de plus en plus le but des nations modernes. De là à conclure qu'elle est le « principe vital » de la société et qu'elle seule est capable de la rendre prospère, il n'y avait qu'un pas et Dunoyer le franchit délibérément. Donc, d'une donnée basée sur les faits, il tire une série de conséquences plus ou moins rigoureuses : on le voit, la méthode déductive joue chez lui le grand rôle ; l'autre n'intervient qu'à titre accessoire.

Mais, poursuivons le raisonnement. Puisque l'industrie est l'objet même de la société, la société doit être constituée pour l'industrie, car les hommes ont toujours une tendance à adapter leurs institutions à leur mode naturel d'existence. L'important pour les économistes et les publicistes doit donc être de diriger l'activité des intelligences vers le travail ou, si l'on préfère, de tracer les grandes lignes d'un régime fondé sur l'industrie. La grande préoccupation de Dunoyer sera donc d'en dresser le programme et aussi de montrer comment ce régime est à la fois le plus conforme aux aspirations, aux tendances de la société et en même temps le plus favorable au plein épanouissement de la liberté.

Qu'est-ce que le régime industriel ? Comment se le représenter ? Puisque c'est un régime basé sur l'industrie, il est indispensable, pour en déterminer la nature, de connaître le sens un peu particulier que

Dunoyer attache au mot industrie (sens que, suivant un procédé qui lui est familier, il prétend dégager de l'étymologie). Le mot industrie éveille généralement une idée d'action exercée dans un certain bnt, c'est-à-dire une idée de travail. Mais là se borne sa signification. Pour Dunoyer, au contraire, à cette idée de travail s'en ajoute deux autres : une idée d'utilité et une idée de moralité. (Notons cette portée morale que notre auteur donne au mot industrie — comme il en avait donné une au mot liberté [1] — et qui ne lui appartient pas dans le langage vulgaire ; elle marque une fois de plus les rapports étroits qui existent dans sa doctrine entre la morale et l'économie politique.) Donc, l'industrie, ce n'est pas simplement l'action des facultés humaines, mais c'est l'action des facultés humaines « appliquées à quelque utile et honorable opération [2] » ou, encore, c'est « l'exercice moral et éclairé de toutes les professions utiles [3] ».

Ce que sera le régime industriel, il est aisé maintenant de le déterminer. Ce sera, d'abord, le régime du travail, c'est-à-dire un régime où tout le monde travaillera, où le travail deviendra la « passion géné-

(1) Dunoyer ne pouvait pas ne pas attribuer au mot industrie cette portée morale, puisqu'il la donnait au mot liberté, car l'industrie est, dans son système, le corollaire indispensable de la liberté.

(2) *Liberté du Travail*, I, p. 340.

(3) *Notices d'Economie sociale*, p. 176.

rale[1] ». Dans la société « industrielle », il n'y aura plus place pour les passions « dominatrices, nobiliaires, sacerdotales, militaires[2] » ; l'esprit de domination n'a pour effet que d'imprimer à notre activité une direction « pernicieuse », de semer la division et la discorde. Au contraire — et l'opposition doit être notée, car nous en tirerons argument plus tard — tout ce qui se fait dans la société de véritablement utile au bonheur des hommes, c'est le travail qui l'opère : lui seul empêche toute hostilité entre les hommes, lui seul fait concorder l'intérêt de chacun avec l'intérêt de tous : il est un principe « d'union et de prospérité universelles[3] ».

Mais, sous un tel régime, sera-t-il question de tous les travaux : non, il ne sera question que de « travaux utiles[4] », c'est-à-dire créateurs d'utilité. Or, créer des utilités, pour Dunoyer comme pour J.-B. Say et Bastiat, c'est produire : dès lors dans la société industrielle, il n'y aura que des travaux productifs ; ce sera la société où tout le monde produira.

Enfin, dans une telle société, les préoccupations morales tiendront la plus large place ; tous les

(1) *Notices d'Economie sociale*, p. 85.

(2) *Ibid.* p. 180.

(3) *Ibid.* p. 85.

(4) *Liberté du Travail*, I, p. 339.

hommes y travailleront à des travaux « honnêtes », parce qu'un travail ne peut être véritablement créateur d'utilité que lorsque celui qui s'y livre fait un usage « moral » de ses forces. C'est là, entre parenthèses, une maxime de la pure morale utilitaire que professait Dunoyer.

En résumé, le régime industriel sera celui où tous les travailleurs seront des producteurs, à la condition toutefois qu'ils conforment leurs actes aux prescriptions de la morale. C'est, nous le verrons, la formule même à laquelle aboutit la théorie de Dunoyer sur la productivité des divers travaux ; la corrélation entre les deux théories est frappante.

Jusqu'à présent, il n'a été question que des caractères intrinsèques, pourrait-on dire, du régime industriel : son principal caractère extrinsèque sera d'être le régime de la concurrence absolument libre. Le premier besoin de l'industrie, en effet, c'est d'être franche d'entraves : elle est « ennemie de la contrainte [1] ». Le seul régime qui puisse lui convenir est donc celui du *Laissez-faire* et du *Laissez-passer*.

En réalité, Dunoyer insiste fort peu sur ces différents caractères du régime industriel, caractères qui ont été dégagés de l'ensemble de ses développements. Sa grande préoccupation est de montrer combien ce

(1) *Notices d'Economie sociale*, p. 86. — Tocqueville prétendait, au contraire, « que l'industrie apporte le despotisme en son sein et qu'il s'étend naturellement à mesure qu'elle se développe ». (V. *La Démocratie en Amérique*. Œuvres, t. III, p. 508.)

régime est favorable à la liberté, en un mot, de prendre la défense, d'une part, de l'industrie, d'autre part, de la concurrence.

La vie industrielle, si décriée par Montaigne, Rousseau et de Bonald, lui apparaît, il faut l'avouer, sous un jour singulièrement favorable. L'esprit industriel, remarque-t-il, stimule les efforts de l'homme, secoue sa torpeur, l'arrache à l'indolence et aux maux dont elle est la cause. Il soutient et développe l'énergie individuelle et, en dirigeant nos forces vers un but commun, il conduit à ces grands résultats qui accroissent la sphère des conquêtes de l'homme sur la nature. L'industrie accroît dans une égale proportion le cercle moral de l'individu. En provoquant au travail, elle exerce une influence salutaire : le travail est moral de sa nature : il est ennemi du désordre et contient les passions. Le spectacle des fortunes qu'il édifie est un spectacle fortifiant et un encouragement utile. Bref, la vie industrielle est la « mère nourricière des bonnes mœurs[1] ».

Voilà pour la défense de l'industrie,

En ce qui concerne plus particulièrement le principe de la concurrence, le plaidoyer n'est pas moins ardent ; tout n'est pas nouveau, d'ailleurs, dans ce plaidoyer et nous nous bornerons à signaler le seul argument qui offre vraiment quelque originalité.

Entre autres griefs, on a accusé la concurrence

(1) *Liberté du travail,* I, p. 364.

d'être un principe de discorde et d'entretenir des rivalités entre les professions d'un même pays et entre les différents peuples. Il n'est pas vrai, répond Dunoyer, qu'on soit en état d'hostilité, parce qu'on est en état de concurrence. « Celui qui exerce la même industrie que moi ne se constitue pas mon ennemi parce qu'il devient mon émule. De deux choses l'une, d'ailleurs : s'il est moins habile, il ne pourra me nuire; si, au contraire, il est plus habile, quel droit aurais-je de me formaliser?... La concurrence, une loyale et réelle concurrence, ne peut jamais, par conséquent, être une cause de division »[1]. Ici, Dunoyer considère les choses telles qu'elles devraient être plutôt que telles qu'elles sont ; aussi, cet élément prétendu de discorde qu'est la concurrence, lui apparaît-il, au contraire, comme « le lien véritable, le nœud fondamental de la société[2] ».

Et notre auteur, dans son enthousiasme pour le régime de la concurrence, s'attarde à décrire l'aspect de la société, le jour où il serait véritablement établi et les heureuses modifications qui résulteraient de son avènement. « Plus de vieilles mœurs nationales, ces mœurs étroites et mesquines que la barbarie des âges passés a décorées du nom de patriotisme. Fusion continuelle des habitants de chaque pays avec ceux des autres. Uniformité de costumes sous tous

(1) *Liberté du travail*, I, p. 371.
(2) *Ibid.*, I, p. 377.

les climats, quelles que soient les indications de la nature! Plus de diversité de langues, toutes s'étant confondues à la longue en un idiome commun à tous les peuples cultivés »[1].

Ce sont là des tendances « ultra-modernes »; il est difficile d'aller plus loin dans la voie du libre-échange. Dunoyer reprend pour son compte, mais en la poussant beaucoup plus loin, cette idée de « cosmopolitisme industriel et commercial », qu'on trouve chez J.-B. Say, et qui sera reprise plus tard par les écoles socialistes. Il va jusqu'aux dernières limites de « l'internationalisme » économique, forme de l'internationalisme qui côtoie l'internationalisme politique.

Il faut cependant lui rendre cette justice, — et nous le faisons d'autant plus volontiers qu'il a une tendance à exagérer les mérites des institutions ou des hommes qu'il défend — que tout en prenant la défense du régime industriel et en le présentant comme le plus favorable à la liberté, il a su faire la part des imperfections encore inhérentes à ce régime. « Il n'existe pas d'état social, remarque-t-il, où tout le monde puisse jouir d'une même somme de liberté, parce qu'il n'en est point où tout le monde puisse posséder à un égal degré l'industrie, les lumières, l'activité, les bonnes habitudes privées et sociales[2] ». Donc, si grande que puisse être la liberté, sous le règne de l'industrie, elle

(1) *Liberté du travail*, I, p. 378.

(2) *Ibid.* I, p. 381.

y sera limitée par certaines bornes inévitables, bornes résultant des inégalités sociales. Il ne s'agit ici, on le voit, que des inégalités naturelles, c'est-à-dire de celles « qui proviennent de la diversité des facultés individuelles. » Dunoyer a su faire un sage partage entre ce qui est réalisable et ce qui est du domaine de l'utopie. A. Comte l'a remarqué le premier. « M. Dunoyer, écrit-il, en constatant par des observations très lumineuses sur les divers états successifs de la civilisation, la tendance des sociétés actuelles, sous le rapport temporel, à l'état purement industriel, a su se prémunir contre l'exagération vulgaire qui porte à concevoir ce nouveau mode d'existence comme doué d'une perfection absolue [1] ».

(1) *Système de politique positive*, éd. 1883. Appendice général, p. 208.

CHAPITRE IV

Les Activités économiques.

I. — QUELLES SONT LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ?

Puisque l'économie politique est la science de la société productrice, devront être soumis à sa juridiction tous les travaux et fonctions qui apportent leur part contributive à l'œuvre de la production. Or, dans cette multitude de professions qui concourent simultanément à l'activité sociale, quelles sont celles qui peuvent être considérées comme véritablement productrices ? Nous abordons ici l'un des problèmes les plus considérables de la science économique ; en tous cas, l'un des plus discutés.

Avant d'exposer les idées de Dunoyer en cette matière, il paraît intéressant de retracer brièvement l'évolution des doctrines parmi ses prédécesseurs.

D'après les physiocrates, puisque toute richesse vient de la terre, il n'y a de productif que le travail appliqué à la terre : toutes les classes de la société non adonnées à l'agriculture sont « stériles ».

Adam Smith se sépare nettement des physiocrates, en démontrant que la source de toute richesse réside

non dans la terre, mais dans le travail. Toutefois, lui aussi distingue au point de vue de la productivité entre les différents travaux : au lieu de reconnaître uniquement à l'agriculture le pouvoir d'accroître la fortune, il attribue également le même effet aux manufactures et au négoce ; mais il maintient la doctrine des physiocrates à l'égard des travaux de l'intelligence. Il leur refuse aussi d'être productifs, parce qu'ils n'ajoutent, dit-il, aucune valeur à la matière sur laquelle ils s'exercent, « aucune valeur qui subsiste après la cessation du travail et qui puisse servir à acheter par la suite une quantité de travail pareille [1] ».

La plupart des économistes de l'école de Smith, Malthus et Sismondi, notamment, considèrent également l'idée de richesse comme liée à celle d'objet matériel et refusent l'épithète de productive à toute manifestation de l'activité humaine qui ne s'exerce pas sur la matière.

La célèbre théorie des « produits immatériels » de J.-B. Say constitue la première tentative de réaction contre ce principe [2]. C'est à tort, selon Say, qu'Adam

(1) Adam Smith. — *Richesse des nations*, liv. II, ch. III.

(2) On trouve cependant déjà la notion des biens incorporels dans un dialogue ancien, attribué à Platon. Ce dialogue traite de la richesse et porte le nom d'Eryxias. Nous y voyons Socrate soutenir l'importance de l'élément utilité et arriver à cette conclusion que le savoir du professeur, étant utile et rémunéré, il constitue de la richesse. On connaît, d'autre part, la définition d'Aristote : « Tout ce qui se vend pour de l'argent est de la richesse ».

Smith restreint l'économie politique aux lois naturelles qui président à la formation de la richesse matérielle. Il convient, au contraire, de mettre au rang des professions productives celles du médecin, de l'instituteur, de l'homme de lettres : ces classes créent des produits « immatériels » et les produits immatériels sont des produits analogues à tous les autres. La source de la valeur, c'est l'utilité, sous quelque forme qu'elle se présente, et l'utilité n'est pas forcément incorporée à un objet matériel. Toutefois, entre les deux classes de produits, tout se borne à une simple analogie : il n'y a pas assimilation. La caractéristique des produits immatériels, c'est, en effet, de ne « durer que le temps de leur production », et d'être « consommés en même temps que produits [1] ». On ne peut les accumuler, et, par suite, ils ne servent point à « augmenter le capital national. » Après avoir placé les services d'un instituteur, d'un juge, d'un administrateur au nombre des produits les plus réels, les plus nécessaires, Say les nomme des « avantages négatifs »; l'impôt échangé contre le travail de tout fonctionnaire lui paraît une « destruction analogue à celle qu'opèrent « les fléaux naturels [2]. » Dans sa théorie, les produits immatériels conservent une certaine infériorité : il y a entre eux et les produits matériels, une barrière qui les sépare nettement.

(1) J.-B. Say. *Cathéchisme d'économie politique*, 4e éd., p. 88.

(2) J.-B. Say. *Traité d'économie politique*, 5e éd., t. III, p. 69, 188 et 293.

C'est à Dunoyer qu'il a appartenu de faire tomber cette barrière et de réaliser l'assimilation complète entre les deux catégories. La théorie des richesses immatérielles a été reconstruite par lui de toutes pièces et ce sera son durable honneur que d'en avoir donné la formule « définitive. » Esprit profondément logique et exact, il a poussé cette théorie jusqu'à ses dernières limites, ne reculant devant aucune des conséquences extrêmes auxquelles la série de ses déductions devait fatalement le conduire. Il doit donc être considéré comme le véritable « théoricien » des richesses immatérielles[1]. Le rôle de J.-B. Say a consisté à en introduire la notion dans la science : en raison des restrictions qu'il apportait au principe, restrictions qui menaçaient de ruiner tout son système, il laissait fort à faire à ses successeurs.

La théorie de Dunoyer part du même principe que celle de J.-B. Say, à savoir que nous ne pouvons créer la matière et qu'en toutes choses nous ne faisons jamais que l'utiliser, c'est-à-dire lui conférer la propriété de servir à la satisfaction de nos besoins. Nous ne créons jamais que des utilités : la richesse, c'est de l'utilité accumulée. Par suite, seront productifs

(1) Exposée pour la première fois dans un article de la *Revue encyclopédique* de 1827, la théorie des richesses immatérielles de Dunoyer a reçu sa forme définitive dans la *Liberté du travail*. Elle se trouve, en outre, reproduite dans l'article *Production* du dictionnaire de Coquelin. Elle souleva de nombreuses discussions. A deux reprises l'Académie des sciences morales et politiques s'occupa de la question. Dunoyer y rencontra un adversaire redoutable, V. Cousin, et la controverse fut, dit-on, souvent orageuse.

tous les travaux utiles, c'est-à-dire tous ceux dont le résultat consistera en une création d'utilité. Or, tous les travailleurs, ceux qui agissent sur l'homme comme ceux qui agissent sur le monde matériel, créent des utilités. Bien plus, et c'est là le point capital, et en même temps celui sur lequel Dunoyer se sépare de Say, ces utilités sont de la même nature; de quelque source qu'elles proviennent, il y a assimilation complète entre elles et, par voie de conséquence, assimilation complète entre les deux catégories de travailleurs.

Telle est, réduite à sa plus simple expression, la théorie de Dunoyer. Mais, comment se fait-il que, parti du même principe, J.-B. Say n'aboutisse pas à la même conclusion, qu'il écarte entre les deux sortes de richesses toute assimilation, qu'après avoir affirmé l'existence des richesses immatérielles, il les déclare « consommées en même temps que produites », ou, ce qui revient au même, improductives? Tout simplement, faute d'avoir établi une distinction fondamentale : la distinction entre « le travail et ses résultats [1] ». Ceci demande quelques explications, qui permettront d'exposer en détail les idées de Dunoyer.

Lorsque l'on considère l'une quelconque des professions auxquelles on refuse généralement la qualité de productrices, on y découvre deux éléments : d'une part, le *travail* qui est effectué ou, si l'on veut, puisqu'il s'agit de professions qui s'exercent sur les

(1) *Liberté du travail*, II, p. 11.

hommes, le service rendu ; d'autre part, le résultat de ce travail, *l'utilité* créée par ce travail ou, si l'on veut, le service reçu. Un professeur fait un cours, un prêtre prononce un sermon, un médecin donne une consultation : voilà leur travail. L'instruction, la moralité, la santé que le professeur, le prêtre, le médecin ont fixées dans notre corps ou dans notre esprit : voilà le résultat de leur travail, voilà l'utilité produite.

Or, lequel de ces deux éléments doit être considéré comme le produit? Si c'est le travail, on devra dire que les richesses immatérielles sont consommées en même temps que produites, car le travail est de la nature des choses qui s'évanouissent à mesure qu'on les effectue. Si, au contraire, c'est le résultat du travail, comme l'utilité est, par sa nature, susceptible d'accumulation, on pourra dire qu'elles sont de véritables richesses. Dunoyer adopte naturellement la deuxième solution : selon lui, c'est dans les résultats utiles du travail qu'il faut voir le produit. Le grand tort de J.-B. Say a été de n'avoir pas aperçu la distinction entre l'élément travail et l'élément utilité, de n'avoir eu en vue que le « service rendu ». Pour reprendre l'exemple cité plus haut, il n'a considéré que la consultation du médecin, que le sermon du prêtre, que la leçon du professeur ; or, il est certain que les prescriptions de l'un, les exhortations du second, les enseignements du troisième ne forment par eux-mêmes « aucun produit qui puisse être

retenu et mis en réserve [1] », que « leur production est de les dire, leur consommation de les entendre [2]. Dunoyer est, sur ce point, parfaitement d'accord avec Say. Mais, en voyant le produit immatériel dans le *service rendu*, Say a pris la cause pour l'effet, l'arbre pour le fruit : c'est dans le *service reçu* qu'il se trouve réellement; la richesse immatérielle, c'est la santé rendue au malade, la salutaire impression produite par le prêtre du haut de la chaire sur l'âme de ses auditeurs, les modifications utiles que le professeur a fait subir à l'intelligence de ses élèves : c'est, en un mot, l'utilité créée. Or, si le travail se dissipe à mesure qu'on l'effectue, l'utilité qu'il produit demeure. La richesse immatérielle est donc susceptible de se conserver et de s'accroître.

Si, maintenant, au lieu de considérer les professions qui opèrent sur l'homme, on envisage celles qui s'exercent sur le monde matériel, la distinction entre le travail et l'utilité s'applique avec la même rigueur. De même que l'enseignement du professeur se décompose en deux éléments : la leçon du maître et l'amélioration intellectuelle de l'élève, de même dans l'industrie du potier, on peut distinguer d'une part la main-d'œuvre et d'autre part la forme donnée à l'argile, c'est-à-dire un travail et une utilité résultant de ce travail. Dans le second cas, comme dans le premier, le produit réside non dans le travail effec-

(1) *Liberté du travail*, II, p. 17.

(2) J.-B. Say. *Traité d'économie politique*, 5e éd. t. I, p. 144.

tué, mais dans l'utilité créée. Dès lors, y a-t-il une différence quelconque entre les deux cas? La main-d'œuvre du potier, semblable en cela à la leçon du professeur, n'est-elle pas « consommée en même temps que produite », tandis qu'au contraire la forme donnée à l'argile subsiste, est susceptible de se conserver, tout comme l'amélioration intellectuelle de l'élève? D'autre part, le potier ne crée pas plus l'argile que le professeur l'intelligence de son élève : tous les deux se bornent à apporter des modifications d'où résulteront des utilités; tous les deux ne font que créer des utilités, tous les deux, par suite, produisent des richesses. Il n'y a donc entre eux aucune différence ou plutôt il y en a une, mais elle est purement extérieure : l'un agit sur une chose, l'autre agit sur un homme. Leurs opérations et les résultats de ces opérations sont identiques; il y a assimilation rigoureuse et complète entre les richesses matérielles et les richesses immatérielles.

Devant une telle assimilation, toutes les objections tombent. Comment dire que les produits du professeur, du prêtre, du médecin « ne s'attachent à rien »? Ils s'attachent aux hommes, de même que les produits du potier, du tisserand, du forgeron s'incorporent dans les choses. La santé, la moralité, l'instruction opèrent en nous des changements considérables. Comment soutenir, d'autre part, qu'ils ne sont pas de nature à s'accumuler; à côté de son patrimoine matériel, l'homme à un patrimoine intellectuel et moral; il peut acquérir plus ou moins de vertu

et de connaissances, de même qu'il peut amasser plus ou moins de blé, de drap, de monnaie. Et non seulement ces produits sont susceptibles d'accumulation, mais il n'y a aucun désavantage à les multiplier ; ce qu'il y a du désavantage à multiplier, c'est le travail nécessaire pour obtenir le produit, mais non le produit lui-même ; bien au contraire, jamais personne ne se plaint d'avoir trop de goût, de santé, d'instruction, pas plus qu'on ne se plaint d'avoir trop de biens matériels. On ne peut pas dire davantage que les valeurs fixées dans les choses ne peuvent s'échanger ou se transmettre; n'y a-t-il pas chaque jour, sur le marché, une offre considérable de services incorporels? Les capacités et les talents sont un objet d'échange comme les utilités de toute autre espèce : « le prix s'en établit de la même manière[1] », seulement, dans le second cas, on livre la chose elle-même avec l'utilité qui y est fixée, tandis que, dans le premier, on ne transmet que l'utilité seule[2]. On ne peut pas dire enfin que les richesses immatérielles « n'ajoutent rien au capital national »; un capital de

(1) Malthus, au contraire, niait la possiblité d'évaluer le prix des choses de l'esprit. On connait sa phrase célèbre : « Rien ne saurait estimer la valeur des découvertes de Newton, des œuvres de Schakespeare ou des lois anglaises de 1688 ».

(2) J.-B. Say avait déjà fait la remarque que ce ne sont pas les individus eux-mêmes, leurs talents qui sont l'objet de richesse, mais le résultat de leurs actes; Smith, au contraire, prétendait qu'admettre l'existence des richesses immatérielles, c'était admettre, par là même, la légitimité de l'esclavage, régime où les qualités personnelles d'un individu peuvent être considérés comme objet de richesse par un autre individu.

« connaissances », de « bonnes habitudes » vaut tout autant qu'un capital d'argent. L'homme n'a pas que des besoins physiques à satisfaire, il a encore des besoins moraux et intellectuels : le goût, l'instruction, la vertu figurent au rang de ses richesses les plus précieuses.

Quel que soit le point de vue auquel on se place, il est impossible en somme d'apercevoir une différence quelconque entre les richesses immatérielles et les richesses matérielles ; toutes ont les mêmes caractères, les mêmes propriétés : toutes sont identiques.

Mais il y a plus : puisqu'il a été établi d'une manière péremptoire, que tous les travailleurs, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent, ne créent jamais que des utilités et que l'utilité est une chose essentiellement incorporelle, il faut en conclure qu'il n'existe en réalité que des richesses immatérielles : « nous n'en créons jamais d'autres [1] ». L'expression « richesses matérielles » sert à désigner dans la pratique les utilités fixées dans les choses : mais elle n'a aucune portée théorique, car elle est inexacte [2].

Telles sont les conclusions dernières auxquelles aboutit la théorie de Dunoyer : si cette théorie a un mérite, c'est, à coup sûr, celui de la logique : du mo-

(1) *Liberté du Travail*, II, p. 12.

(2) Ceci explique pourquoi Dunoyer n'emploie jamais l'expression « richesses matérielles » ou, quand il l'emploie, il a toujours soin d'ajouter : « si proprement appelées immatérielles ».

ment qu'on admet que la richesse c'est de l'utilité accumulée, on doit en arriver forcément à ne voir partout que des richesses immatérielles. Say, en établissant une différence entre les deux catégories de produits, n'a pas été conséquent avec lui-même, et Dunoyer a eu du moins le mérite de mettre en pleine lumière le vice de son système.

En somme, la théorie de Dunoyer présente une frappante analogie avec la théorie des services de Bastiat. Bastiat, lui aussi, ne voit dans la richesse, que l'élément incorporel ; lui aussi pousse l'idée de la production immatérielle jusqu'à ses dernières limites : seulement, — et la remarque est capitale — au lieu de considérer le service reçu, il ne s'attache, comme Say, qu'au service rendu.

On pourrait croire que l'idée de richesse immatérielle est parvenue, avec la « *Liberté du Travail* », au terme de son évolution ; il s'est pourtant trouvé un économiste pour l'élargir encore davantage : nous voulons parler de J. Garnier. Sa théorie est un essai de conciliation entre celles de Say et de Dunoyer. Garnier commence par admettre la distinction entre le travail et ses résultats [1]. Or, remarque-t-il, Say a

(1) Un autre economiste, St. Mill, a admis lui aussi cette distinction, mais sa notion de la richesse immatérielle est moins compréhensive que celle de Dunoyer ; il ne considère comme productifs que les services qui, conférant directement de l'utilité aux hommes, en donnent par là même indirectement aux choses. N'est donc productif d'après lui que le travail qui ajoute quelque utilité aux objets matériels, soit directement, soit indirectement.

vu le produit des arts qui agissent directement sur le genre humain, dans l'action même que ces arts exercent. Dunoyer a pensé au contraire qu'il fallait les voir dans les résultats utiles et durables que les arts en question laissent après eux. Ils ont raison l'un et l'autre, et le seul reproche qu'on puisse leur faire, c'est de n'avoir, chacun de son côté, considéré la vérité que sous une de ses faces. Dans toute production, on doit distinguer deux choses : le travail qui est déjà un produit, et le résultat du travail qui est un produit aussi ; il y a donc deux ordres de produits : les *produits services* et les *produits choses*. Par conséquent, les deux théories de Say et de Dunoyer ne se contredisent nullement ; elles se complètent au contraire l'une l'autre[1].

Dunoyer a nié qu'il existât ainsi deux ordres de produits, et la preuve, a-t-il remarqué, c'est qu'un ouvrier ne se fait pas payer d'abord pour le travail qu'il a fourni, ensuite pour le résultat de ce travail, pas plus qu'un médecin n'exigera deux rémunérations, l'une pour sa consultation, l'autre pour la santé rendue au malade. La distinction entre le travail et ses résultats est une distinction purement théorique ; pratiquement, ces deux choses ne sont pas séparées, et c'est dans ses résultats que tout travail se réalise. Quand on paie un ouvrier, l'objet fabriqué entre seul en ligne de compte; quand on verse des honoraires à

(1) Joseph Garnier. — *Eléments de l'économie politique*, 3e édit., ch. II, § 2.

un médecin, c'est uniquement eu égard à la santé que sa consultation pourra rendre au malade. On n'achète pas un travail, un service, on achète le résultat de ce travail, de ce service. Il est vrai que les professions qui agissent sur les hommes ne vendent que, sous le nom et sous la forme de services, les fruits qui sont attendus de leur travail. On dit en général qu'on paie un professeur pour son enseignement et non pour l'instruction qu'il augmente chez son élève ; mais c'est là simplement une question d'usage. On pourrait tout aussi bien dire « que l'on achète de la vertu, de l'instruction, de la moralité[1] », au lieu de dire qu'on paie un professeur, un juge, un prêtre pour qu'il vous procure de l'instruction, de la vertu, de la moralité ; ce sont bien ces valeurs qu'on prétend acquérir en payant les services au moyen desquels on se les procure. En effet, les services sont de la catégorie « travail », les produits de la catégorie « résultats du travail ».

En somme, conclut Dunoyer, en juxtaposant ces deux mots, Garnier réduit à néant la distinction entre le travail et ses résultats ; il retombe dans l'erreur de Say, car il crée comme lui une classe de produits qui s'évanouissent en naissant. Et l'auteur de la *Liberté du Travail* proteste vigoureusement contre la tentative de conciliation de J. Garnier : « Je n'ai pas à cet égard complété J.-B. Say, je l'ai rectifié, ne

(1) *C. R. de l'Ac. des Sc. mor.*, XLII, p. 411.

lui déplaise..... ». écrit-il de ce ton un peu tranchant qui le caractérise[1].

Il était nécessaire d'exposer cette réfutation qui complète la théorie de Dunoyer sur les richesses immatérielles : nous connaissons maintenant toutes ses idées, reste à dégager les conséquences auxquelles elles aboutissent.

Puisqu'il y a identité absolue entre les richesses immatérielles et les richesses matérielles, toute distinction s'efface entre les travaux productifs et les travaux improductifs. Tous sont productifs, que leur activité s'exerce sur l'homme ou qu'elle s'exerce sur le monde matériel. Le médecin, l'artiste, le professeur, le prêtre sont des producteurs au même titre que le mineur, le voiturier, l'agriculteur ou l'ouvrier des manufactures. Dunoyer nous dira lui-même que le médecin est un producteur « d'hommes bien portants » ; le maître d'escrime, d'équitation, de gymnastique, un producteur « d'hommes agiles et robustes » ; l'artiste, un producteur « d'hommes de goût et d'âme » ; le gouvernement, un producteur « d'hommes soumis à l'ordre public et rompus à la pratique de la justice, » ou si l'on veut que ce sont des producteurs « de santé, de force, d'agilité, de goût, de moralité[2] ». Dès lors, la santé, le goût, la moralité deviennent des « denrées » analogues à celles qui

(1) *C. R. de l'Ac. des Sc. mor.*, XLII, p. 413.

(2) *Lib. du Trav.*, II, p. 19.

s'élaborent dans les manufactures ou sont fournies par la nature; les honoraires des médecins, les appointements des fonctionnaires, de véritables « salaires »; les églises, les tribunaux, des « usines » où se fabriquent les denrées en question. Et Dunoyer ne verra aucune différence entre « une fabrique agricole et une fabrique judiciaire », entre « gouverner une manufacture et diriger une école ou un tribunal[1] ». L'université sera pour lui une grande usine, dans laquelle les recteurs formeront la « classe gouvernante » et les professeurs la « classe ouvrière[2] ».

Sa théorie aboutit en somme à une « industrialisation » générale. Or, n'est-ce pas là l'idéal du régime sous lequel toutes les professions seront « industrielles »? On voit dès lors la relation étroite qui existe entre la notion de richesses immatérielles et celle de régime industriel. La première apparaît comme le corollaire indispensable de la seconde : du moment qu'on pose en principe que la société idéale est celle où tous les travailleurs sont des producteurs, on est amené fatalement à cette conclusion que tout travail est productif, qu'il s'exerce sur les hommes ou sur les choses. Du reste, en traitant des produits immatériels, Dunoyer ne se proposait-il pas de rechercher « l'ensemble des travaux et fonctions qu'embrasse la société industrielle[3] »? Le grand

(1) *Lib. du Trav.*, II, p. 30.

(2) *Censeur*, II, p. 119.

(3) Voyez *Lib. du Trav.*, t. II, livre V.

reproche qu'on adresse généralement aux partisans des richesses incorporelles, c'est de ne faire reposer leur théorie sur aucune base, de ne la relier à aucun principe fondamental. Dunoyer, lui du moins, échappe à ce reproche.

De cette idée que tous les travailleurs sont des producteurs découle une nouvelle conséquence, à savoir que toutes les fonctions sociales s'exerceront suivant les mêmes procédés; toutes obéiront aux lois générales qui régissent le travail; toutes trouveront leurs règles dans les principes de l'économie du corps social, c'est-à-dire de l'économie politique. Et, en effet, du moment qu'on ramène toutes les activités sur le terrain de la production, par le fait même on les soumet à la juridiction de l'économie politique. On sent, dès lors, l'énorme importance et l'extension que va prendre cette science, sans pour cela d'ailleurs franchir ses limites naturelles; n'est-elle pas l'économie de la société, c'est-à-dire la science sociale tout entière?

Telle est, dans son ensemble, la théorie des richesses immatérielles de Dunoyer. Elle ne constitue pas toutefois pour lui toute la théorie de la productivité; elle n'en est qu'une des parties, et ce serait se faire une idée à la fois inexacte et trop large du sens qu'il attache au mot production que de négliger un élément qui revient constamment dans ses doctrines : l'élément moral. En général, tandis qu'on réserve à certaines professions seulement la qualité de « productrices », on la leur reconnaît sans tenir compte des actes

auxquels se livrent les personnes qui les exercent. Est producteur, tout individu dont l'activité s'exerce sur la matière, quelle que soit sa manière d'agir, que ses actions soient bonnes ou mauvaises, honnêtes ou malhonnêtes. Dunoyer avait trop le respect de la morale pour partager ces idées; c'est, selon lui, abuser des termes que de désigner par les mots industrie, production, toutes les manières d'agir; aucune profession n'est productive, remarque-t-il, « quand elle fait un usage destructif de ses forces[1] »; il est impossible de prétendre qu'une mauvaise action ait pour résultat une augmentation de richesse; elle entraîne tout au plus un déplacement de richesse, déplacement qui ne peut être qu'inutile ou nuisible. Bref, le « crime » n'est pas une « création d'utilité[2] ». Et Dunoyer cite ces exemples décisifs : « Un banquier participe de ses fonds à l'exécution d'un ouvrage utile, c'est de l'industrie; il concourt de son argent au succès d'une guerre inique, c'est du brigandage ». « Un législateur, un magistrat sont des industrieux de premier ordre quand ils répriment les malfaiteurs; ils sont eux-mêmes des malfaiteurs de la pire espèce quand ils emploient la force que la société leur a confiée à commettre, pour leur propre compte, des crimes pareils à ceux qu'ils sont chargés de réprimer[3] ».

(1) *Lib. du Trav.*, II, p. 25.
(2) *Ibid.* II, p. 25.
(3) *Ibid.* II, p. 25 et 26.

L'élément moral joue donc un rôle prépondérant dans la production, telle que la conçoit Dunoyer, et l'influence de sa conception du régime industriel se fait sentir de nouveau ici : on n'a pas oublié, en effet, que, dans la société industrielle, les travailleurs, ou plutôt les producteurs, sont doués d'un certain degré de moralité [1].

Il est bon de mettre en lumière cette portée morale que Dunoyer a attribuée au mot production. Plus encore que les autres économistes de l'école classique, en effet, il a été accusé de matérialisme (à cause de sa théorie des richesses incorporelles). Admettre l'existence des richesses immatérielles, a-t-on dit, c'est établir la confusion la plus déplorable entre l'ordre moral et l'ordre matériel ; or, suivant le mot de Droz, « un système qui tend à confondre les biens spirituels avec les objets matériels a pour résultat moins d'ennoblir les seconds que de dégrader les premiers [2]. » Rien ne résiste au contact d'une pareille doctrine : pour elle, il n'y a plus au monde que métiers et marchandises ; les idées, les affections, les devoirs, elle « matérialise » tout ; l'homme lui-même devient une véritable matière première. Nous n'avons pas à répondre à ce reproche, mais nous devons faire observer que l'intention de Dunoyer était au contraire d'élever les choses au niveau de l'homme. Ses préoccupations morales en font foi, et Bastiat proclamait

(1) Voyez *supra*, p. 58.

(2) Droz. *Economie politique*, Paris, 1829, l. I, ch. II, p. 15.

de son côté qu'il y avait réussi : « Nous croyons, — écrivait-il, — que l'économie politique est redevable à M. Dunoyer d'une classification qui, sans la faire sortir de ses limites naturelles, l'arrache à ce cercle matériel où les esprits supérieurs n'aiment pas à se laisser longtemps renfermer[1]. »

S'il faut maintenant résumer d'un mot tous ces développements sur la productivité des divers travaux, nous dirons que Dunoyer s'est fait de cette productivité une idée à la fois plus large et plus étroite que ses prédécesseurs ou ses contemporains ; plus large, en ce sens que toutes les professions peuvent, selon lui, contribuer à la production ; plus étroite, en ce sens qu'il n'admet pas qu'elles y contribuent « dans toutes les circonstances[2]. » En somme, pour répondre à cette question : qu'est-ce qui est et qu'est-ce qui n'est pas producteur, il s'est placé uniquement au point de vue de la « manière d'agir », tandis qu'ordinairement on se place au point de vue de la « nature de la profession exercée. » Son critérium est différent, et cette différence de critérium en entraîne nécessairement une dans la solution donnée.

Quoi qu'il en soit, nous ne retiendrons pour le moment qu'un seul point : c'est que toutes les activités sociales concourent à la production, quelle que soit la catégorie à laquelle elles appartiennent : toutes, l'art du médecin, les beaux-arts, l'enseignement, le sacerdoce, le gouvernement, comme l'industrie manufac-

(1) Bastiat. *Œuvres complètes,* t. 1, p. 430.

turière, voiturière ou agricole, sont soumises à la juridiction de l'économie politique; toutes sont des activités économiques. Il faut maintenant étudier séparément chacune de ces activités, en notant, à propos de chacune, les principales idées de Dunoyer.

II. — ÉTUDE SPÉCIALE DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Deux catégories principales de fonctions économiques se présentent naturellement à nous : celles qui « agissent sur le monde matériel » et celles qui « agissent sur l'homme ». C'est de la première catégorie que nous nous occuperons tout d'abord, respectant ainsi l'ordre suivi par Dunoyer. Après avoir d'abord déclaré qu'il est difficile d'assigner un ordre hiérarchique aux travaux que l'économie sociale embrasse [1], il n'hésite pas en effet à reconnaître que ceux dont l'objet est d'approprier les choses aux besoins de l'homme sont le « fondement essentiel de tous les autres [2] ». « Avant tout, remarque-t-il, il faut exister... avant d'être un homme religieux, moral, éclairé, il faut être [3] ». D'ailleurs, le vrai moyen d'arriver à un haut degré de culture intellectuelle et morale n'est-ce pas de commencer par se faire une existence matérielle « confortable » ? « A vrai dire, assurait l'économiste

(1) *Lib. du Trav.*, I, p. 30.

(2) *Ibid.* p. 106.

(3) *Ibid.* p. 106.

anglais, Mac-Culloch, un peuple misérable n'est jamais civilisé, une nation opulente jamais barbare ». J.-B. Say, lui aussi, prétendait que le perfectionnement intellectuel et moral ne sont que les conséquences du progrès matériel : « plus un peuple est riche, disait-il, plus il a de lumières et de vertus ». Les premières par l'importance, les industries qui agissent sur le monde matériel sont aussi les premières en date ; car « l'homme s'est occupé des choses avant de replier son activité sur lui-même [1] ». La logique veut donc qu'on s'occupe d'abord d'elles.

§ 1. — *Les industries proprement dites.*

Avant Dunoyer, on divisait ces industries en trois grandes classes : l'industrie agricole, l'industrie manufacturière, l'industrie commerciale. Telle est du moins la classification proposée par J.-B. Say [2]. Notre auteur remarque que cette classification a le double inconvénient d'être à la fois « incomplète et inexacte » et il s'attache à la compléter et à la rectifier. Aux trois classes déjà signalées, il en ajoute une quatrième, celle des « industries extractives » ; le terme est aujourd'hui classique, mais c'est lui qui l'a introduit dans la science. D'autre part, tandis que J.-B. Say, uniquement préoccupé de l'importance des diverses industries, plaçait l'agriculture en tête de sa classifi-

(1) *Lib. du Trav.*, II, p. 108.

(2) J.-B. Say. — *Traité d'économie politique.*

cation, Dunoyer ne considère que l'ordre de leur développement et met l'agriculture au dernier rang, parce qu'elle a été, dit-il, pratiquée la dernière. L'homme, qui va toujours du simple au complexe, s'est borné d'abord à recueillir les objets que la nature avait mis à sa disposition ; puis, un jour est venu où il a commencé à faire subir à ces matériaux des déplacements et des transformations. Ce n'est que plus tard qu'il s'est livré à la culture. Si l'on s'inspire de ces idées, on rangera ainsi les diverses industries : d'abord, les industries *extractives*, puis l'industrie *voiturière*, ensuite l'industrie *manufacturière*, enfin l'industrie *agricole* ; telle est en effet la classification proposée par Dunoyer, classification qui a eu l'heureuse fortune d'être adoptée depuis par tous les économistes. C'est naturellement celle que nous adopterons pour cette étude.

*
* *

La création de la classe des industries extractives appartient en propre à l'auteur de la *Liberté du Travail*, c'est lui qui le premier a mis en lumière leur fonction spéciale et leurs procédés particuliers.

Que faut-il entendre par « industries extractives » ? Ce sont toutes celles qui « ont pour objet *d'extraire* mécaniquement du sein des eaux, des bois, de l'air, de la terre sans leur faire subir aucune transformation, des matériaux de toutes sortes qui serviront ensuite

à d'autres industries[1]. » Devront être rangées dans cette catégorie, non seulement l'exploitation des carrières ou des mines, mais aussi la pêche et la chasse qui, dans certains pays, constituent de véritables industries. Le pêcheur qui retire le poisson de l'eau, le chasseur qui, au moyen de son fusil, arrête l'oiseau dans son vol ou le chevreuil dans sa course accomplissent une opération analogue à celle du mineur qui retire du sol les richesses qui y sont contenues.

C'est à Dunoyer également qu'on doit d'avoir attiré l'attention sur le rôle considérable que jouent ces industries. Ce sont elles, remarque-t-il, qui « donnent l'impulsion à toutes les autres et leur procurent les instruments, les matériaux sans lesquels aucune industrie ne peut s'exercer[2] ». D'ailleurs, l'exploitation des carrières et des mines occupe des milliers d'ouvriers, nécessite des travaux considérables, jette sur le marché une masse énorme de produits.

En raison de leur importance croissante, depuis le milieu du siècle dernier, l'individualité propre des industries extractives n'eût pas manqué tôt ou tard de se dégager; mais cela ne diminue en rien le mérite qu'a eu notre auteur de combler une lacune certaine dans la science économique.

* * *

L'expression d'industrie voiturière a été subsistuée par lui à celle d'industrie commerciale adoptée

(1) *Lib. du Trav.*, II, p. 110.

(2) *Ibid.* II, p. 126.

dans les classifications antérieures, notamment dans celle de J.-B. Say. Est-ce à dire qu'à ce changement de nom corresponde une notion différente de la fonction remplie? On va voir qu'il n'en est rien.

« L'industrie commerciale, ou simplement le commerce, — dit J.-B. Say, dans son *Cours d'économie politique*, — est celle qui prend les produits dans un lieu pour les transporter dans un autre où ils se trouvent plus à la portée de tout le monde[1] »; et plus loin : « nous rangerons dans l'industrie commerciale tous les travaux qui ont pour objet de revendre ce qu'on a acheté, sans avoir fait subir à la marchandise aucune modification, sauf le transport[2]. » Say réunit donc en un seul mode d'activité le commerce et les transports, comme l'avait fait l'économiste italien Verri qui écrivait en 1771 : « Le commerce n'est réellement autre chose que le transport des marchandises d'un lieu à un autre[3]. »

On conçoit que la définition donnée par Dunoyer de l'industrie voiturière ne saurait être très différente. Comme son nom l'indique, l'industrie voiturière est celle qui « fait éprouver aux choses, dans l'œuvre générale de la production, les déplacements plus ou moins multipliés qu'elles doivent subir pour arriver à leur fin[4]. » Or, quels sont les différents

(1) J.-B. Say. *Cours complet d'économie politique*, p. 103.
(2) J.-B. Say. *Ibid*, p. 105.
(3) Comte de Verri. *Meditazioni sulla economica politica*, § 4.
(4) *Liberté du travail*, II, p. 110.

modes d'activité qui doivent être rangés sous la dénomination d'industrie voiturière? Ecoutons la réponse curieuse de Dunoyer : « Depuis l'action du détaillant, qui se borne à tirer ses marchandises des rayons de sa boutique, pour les placer sous la main de l'acheteur, jusqu'à celle de l'armateur qui est allé chercher ses marchandises aux Indes, il n'y a jamais d'opéré qu'une seule chose : des transports. L'action de l'armateur et celle du détaillant sont absolument de même nature : l'un et l'autre travaillent à approcher la marchandise de l'acheteur qui en a besoin [1]. » Par industrie voiturière, il faut donc entendre non seulement les transports, mais aussi ce qu'on désigne généralement sous le nom de commerce.

Comme J.-B. Say, par conséquent, Dunoyer confond ces deux modes d'activité [2], seulement la confusion a lieu chez lui en sens inverse ; tandis que Say fait rentrer l'industrie des transports dans l'industrie commerciale, Dunoyer fait rentrer l'industrie commerciale dans l'industrie des transports.

Mais, dira-t-on, pourquoi changer ainsi la dénomination ? Un terme vaut l'autre et même l'expression industrie commerciale semble préférable. Non, répond

(1) *Liberté du travail*, II, p. 192.

(2) Nous insistons sur ce point parce que M. Villey, dans le livre qu'il consacre à Dunoyer, tout en signalant cette confusion, s'étonne de la trouver chez un auteur « qui, dit-il, a si bien mis en relief la distinction entre l'industrie voiturière et l'industrie commerciale avec laquelle elle était confondue. » Cette distinction n'a jamais été faite à notre avis par Dunoyer : la confusion a toujours existé chez lui comme chez J.-B. Say.

catégoriquement Dunoyer[1], quand on donne le nom de commerce à l'industrie qui fait l'office de transporter, de distribuer dans le monde les choses nécessaires à la satisfaction des besoins humains, on détourne le mot de son acception. « Commercer, c'est échanger[2] » (encore un argument d'étymologie). Or, l'échange et l'industrie dite commerciale sont deux choses distinctes : la seconde est une des branches de la production, une des formes du travail. Au contraire, l'échange et, par conséquent, le commerce, n'implique aucune idée de production. C'est un fait d'un ordre général au même titre que l'industrie. L'industrie, c'est l'ensemble des travaux qui rentrent dans l'économie de la société; l'échange, le commerce, c'est l'ensemble des transactions auxquelles se livrent les travailleurs de toute espèce[3]. L'industrie dite commerciale est une chose, le com-

(1) Cette dénomination *d'industrie voiturière* est une innovation de l'édition de 1845. Dans l'édition de 1830, Dunoyer n'emploie que l'expression : *industrie improprement appelée commerciale*; au lieu du mot *voiturage*, il ne se sert uniquement que du mot *commerce*, ce qui est une preuve de plus de la confusion qu'il établit entre l'industrie des transports et l'industrie commerciale.

(2) *Lib du Trav.*, II, p. 111.

(3) *Lib. du Trav.*, III, p. 432. Si l'on admet que les mots commerce et échange sont synonymes, on en arrive à la conclusion que tous les hommes sont des commerçants. Dunoyer nous dira, en effet, que « le médecin, l'artiste, l'instituteur, l'homme d'Etat, comme le fabricant ou l'agriculteur, sont des commerçants, puisque tous achètent pour revendre ». On trouve la même idée chez Tracy, à qui Dunoyer l'a très probablement empruntée. — Voyez Destutt de Tracy, *Œuvres complètes*, t. V, p. 96.

merce en est une autre ; on ne doit pas employer le même nom pour les désigner.

On a beaucoup reproché à Dunoyer cette dénomination d'industrie voiturière. Le terme d'industrie voiturière, remarque-t-on, n'est pas suffisamment compréhensif; il ne s'applique qu'aux transports. Or, l'habitude des échanges, en s'introduisant, a fait naître une branche d'industrie spéciale, l'industrie commerciale, qui ne se confond ni avec l'industrie voiturière, ni avec l'échange lui-même qui constitue pourtant son principal élément. L'industrie voiturière existe de tout temps, indépendamment de l'état d'appropriation ; au contraire, l'industrie commerciale n'existe que par l'échange. « Il y a cependant un cas,— remarque Courcelle-Seneuil, — où ces deux branches pourraient se confondre ; imaginez un système de distribution par l'autorité, aussitôt l'industrie commerciale telle que nous la connaissons cesse d'être ; il ne reste que l'industrie voiturière, une agence de transport et de répartition. » Le système de distribution par l'autorité était trop peu dans les idées de l'auteur de la *Liberté du Travail* pour y découvrir le motif de la confusion qu'il établit entre les deux sortes d'industries.

A propos de l'industrie voiturière, Dunoyer s'occupe donc à la fois des transports et de ce qu'on désigne généralement sous le nom de commerce. Nous nous bornerons à noter qu il est, avec J.-B. Say, le premier économiste qui ait attiré l'attention sur l'industrie des transports, à laquelle Smith et Ricardo n'avaient consacré que de courtes mentions.

Toutefois, à la différence de J.-B. Say, il remarque que les transports s'appliquent « aux hommes aussi bien qu'aux choses ». « De même, dit-il, qu'on voiture les utilités fixées dans les choses en voiturant les choses elles-mèmes dans lesquelles ces utilités sont fixées, de même on fait effectivement voyager les idées, les talents, les services, en faisant voyager les personnes qui les possèdent[1] ». Et il s'attarde à disserter sur l'utilité des voyages au point de vue pédagogique, citant fréquemment Montaigne et Montesquieu[2].

* * *

L'industrie manufacturière est l'industrie par excellence, la seule, remarque Dunoyer, qu'on croie distinguer assez en l'appelant simplement « l'industrie ». C'est donc sur elle, d'après lui, que l'on doit raisonner de préférence, quand on veut dégager les lois qui les régissent toutes. Aussi les développements qu'il lui consacre sont-ils les plus considérables et peut-être les plus étudiés de tous ceux qui se rapportent aux différentes branches de l'œuvre industrielle. N'est-elle pas à ses yeux le modèle dont doivent tendre à se rapprocher toutes les manifestations de l'activité humaine?

Nous ne le suivrons pas toutefois dans tous ces

(1) *Lib. du Trav.*, p. 196.

(2) *Ibid.* p. 196.

développements[1] et une question seulement attirera notre attention : celle de l'influence exercée par l'industrie manufacturière sur la santé, la moralité et le développement des facultés intellectuelles des ouvriers.

Tout le monde connaît les attaques réitérées dont l'industrie (et par ce mot on a surtout en vue l'industrie manufacturière) a été l'objet de la part des hygiénistes et des moralistes. Le propre de l'industrie, a-t-on dit, est d'agglomérer ses agents. Or, de cette agglomération résultent les plus graves inconvénients pour les ouvriers au double point de vue physique et moral.

Dunoyer s'inscrit en faux contre ces conclusions pessimistes. Sans doute, remarque-t-il, au sein d'une population très compacte, la maladie, le vice, l'injustice sont « plus contagieux » qu'au sein d'une population disséminée, comme l'est, par exemple, la population des pays agricoles. mais — et son argument, soit dit entre parenthèses, n'est pas très péremptoire — n'est-il pas évident que les « lumières » et les « bonnes habitudes » s'y répandront aussi plus facilement? Si le mal s'y propage rapidement, le bien s'y propagera avec plus de rapidité encore, car les populations seront « mieux et plus sévèrement averties » des conséquences fâcheuses que peuvent avoir pour elles la maladie, le vice ou l'injustice. De là à conclure que

(1) Malgré leur valeur incontestable, ils n'offrent que peu d'originalité.

l'industrie manufacturière, loin d'être nuisible à ses agents, leur est au contraire éminemment favorable, il n'y a qu'un pas, et Dunoyer qui, une fois lancé dans une voie, sait difficilement s'arrêter, se hâte de le franchir. Statistiques en mains, il s'attache à démontrer que ce sont les pays manufacturiers qui se trouvent dans les meilleures conditions de salubrité et aussi de moralité. Les « prétentions injustes », en particulier, ont pris naissance, selon lui, beaucoup plus dans les campagnes que dans les villes, chez les possesseurs de terre que chez les entrepreneurs de manufactures. En outre, au point de vue du développement intellectuel, l'agglomération dans les villes, jointe à la fréquentation continuelle des classes supérieures, a pour résultat de perfectionner l'instruction de l'ouvrier, d'assurer la culture de son esprit. « C'est, à tout prendre, une circonstance éminemment favorable à notre culture que de nous trouver réunis en grand nombre sur de certains points, et l'industrie manufacturière, celle de toutes qui nous rapproche le plus, doit être considérée par cela même comme une des plus propres à hâter notre développement [1] ».

En prenant ainsi vigoureusement la défense de l'industrie manufacturière, Dunoyer est parfaitement logique avec lui-même ; cette défense ne figurait-elle pas en tête de son programme, lui qui s'est fait le champion ardent de l'idée « industrielle » et a consi-

(1) *Lib. du Trav.*, p. 314.

déré en quelque sorte la société tout entière comme une « manufacture », comme une immense usine ?

* * *

A ce plaidoyer, en faveur de l'industrie manufacturière, devait naturellement correspondre un réquisitoire en règle contre l'industrie agricole : « Je suis fort tenté de croire, — écrit Dunoyer, — que cette industrie est de toutes la moins favorable aux progrès des hommes[1] » ; et la raison qu'il donne de cette infériorité, c'est précisément l'état d'isolement dans lequel vivent les cultivateurs (le motif est curieux, car c'est celui qu'on fait valoir d'ordinaire en faveur de l'agriculture, en même temps qu'on reproche aux manufactures de trop agglomérer les ouvriers). En raison de cet isolement, le paysan manque d'émulation et, par suite, d'activité ; ses mœurs sont « plus lentes à se polir[2] ». S'il n'a pas constamment sous les yeux de mauvais exemples, il n'en a pas davantage de bons ; si ses « mauvais penchants » sont moins excités, ses « bonnes passions » le sont aussi beaucoup moins[3]. Nous connaissons l'argument ; c'est le même que pour l'industrie manufacturière.

Dunoyer n'est donc pas de ceux qui se plaisent à répéter les célèbres vers du poète latin. A l'entendre, ce qu'on dit du bonheur et de l'innocence des mœurs

(1) *Lib. du Trav.*, II, p. 402.
(2) *Id.* p. 404.
(3) *Id.* p. 403.

rustiques « n'est bon que pour le théâtre ou les romans[1] ». Nous sommes loin des développements enthousiastes des physiocrates, de Smith, de Malthus et aussi de Sismondi et de Rossi.

Toutefois, l'admiration exclusive que Dunoyer professe pour tout ce qui est industrie (au sens restreint du mot) ne l'empêche pas de signaler l'importance du rôle joué par l'agriculture dans l'œuvre de la production et de reconnaître l'individualité propre de l'industrie agricole.

De Tracy, par un sentiment de réaction très marquée contre les tendances physiocratiques, avait nié l'existence de cette industrie comme catégorie spéciale de l'activité humaine et la considérait comme une branche de l'industrie « fabricante » dont elle ne se sépare, disait-il, « par aucun caractère spécifique [2] ». Dunoyer, lui aussi, réagit contre ce principe des physiocrates que, seuls, les travaux appliqués à la terre sont productifs. « Loin de prétendre que le chef d'une entreprise agricole est plus producteur que l'entrepreneur manufacturier, je serais fort tenté de dire qu'il l'est moins. L'agriculteur n'a pas, comme le fabricant, construit, composé de toutes pièces ses produits : il s'est contenté, pour ainsi dire, de solliciter une puissance occulte, qui a opéré la transformation [3] ». Les procédés de l'industrie

(1) *Lib. du Trav.* p. 403.

(2) Destutt de Tracy. — *Œuvres complètes*, V, p. 85.

(3) *Lib. du Trav.*, II, p. 396.

agricole différent donc de ceux de l'industrie manufacturière, par ce fait qu'en outre des forces chimiques ou mécaniques, dont use la seconde, la première a recours à un moteur d'une nature spéciale « qui termine son ouvrage sans qu'elle puisse dire comment [1] ». Ce moteur, c'est la « vie ». Il n'y a aucune assimilation possible entre les deux industries : elles sont séparées de toute la distance qu'il y a de la matière brute à la matière organisée. L'agriculture est bien une branche de l'activité industrielle ; elle a son individualité propre.

Dans sa réaction contre les physiocrates, Dunoyer va donc beaucoup moins loin que de Tracy.

§ 2. — *Les industries qui s'exercent sur l'homme.*

Nous arrivons à la partie la plus neuve et la plus originale de l'œuvre de Dunoyer : maintenant commence vraiment l'application de sa théorie des richesses immatérielles. Toutes les questions passées en revue, à propos de la première catégorie d'industries, ont été agitées, sauf quelques modifications de détail, par la plupart des économistes. Désormais, les innovations vont succéder aux innovations. Notre auteur va entrer dans une série de considérations que d'aucuns ont jugées « trop diverses pour être toujours économiques », ce qui ne diminue en rien,

(1) *Lib. du Trav.*, II, p. 396.

d'ailleurs, le mérite qu'il a eu d'aborder des sujets que pas un de ses prédécesseurs n'avait, pour ainsi dire, effleuré et qu'aucun de ceux qui sont venus après lui n'a traités avec le même luxe de détails.

Est-il nécessaire d'insister de nouveau ici sur l'importance des « arts qui s'exercent sur l'homme. » Vraies richesses par eux-mêmes, leurs produits sont encore, aux yeux de Dunoyer, les moyens indispensables d'utiliser les choses matérielles. Il ne suffit pas à une nation de posséder des ateliers, des outils, des denrées, il lui faut encore de la santé, de la force, de la science, de la probité. « Une société veut-elle élever le niveau de son bien-être matériel ? Qu'elle multiplie dans son sein le nombre des hommes vigoureux et adroits, instruits et vertueux, exercés à bien vivre et formés à bien agir [1] ».

Ceux-là même, parmi les économistes qui contestent l'existence des richesses immatérielles, sont les premiers à reconnaître leur utilité. Smith est très affirmatif sur ce point, il déclare expressément que « les talents acquis par les membres de la nation forment une partie essentielle de son patrimoine général [2]. » Sismondi insiste sur l'utilité des services de l'administrateur, de l'instituteur, de l'homme d'Etat, du savant [3]. » Droz s'élève contre l'épithète de

(1) *Liberté du travail*, II, p. 19.

(2) Smith. *Richesse des Nations*, t. II, p. 78.

(3) Sismondi. *Nouveaux principes d'économie politique*, 2e éd., t. I, p. 143 et suiv.

stérile, décernée par certains économistes à la magistrature et à la science [1].

De tels témoignages ont quelque valeur ; il est vrai qu'en reconnaissant leur utilité et leur importance, ces économistes refusent aux œuvres de l'esprit droit de cité en économie politique. Dunoyer leur reproche cet ostracisme comme une inconséquence : à son tour, il sera accusé de leur avoir fait une part trop large et d'avoir exagéré dans l'autre sens.

L'esprit méthodique de l'auteur de la *Liberté du travail* aimait les classifications, et puisqu'il était le premier à faire entrer dans l'économie politique les activités dont nous nous occupons, sa grande préoccupation devait être d'en dresser un tableau d'ensemble. Deux catégories générales s'offraient tout naturellement à lui ; d'une part, les arts qui s'exercent sur le corps humain ; d'autre part, ceux qui s'exercent sur les facultés. Mais cette deuxième catégorie peut se subdiviser elle-même en plusieurs parties, suivant qu'il s'agit des facultés impulsives, affectives, telles que le sentiment, l'imagination, des facultés directrices, par exemple, l'intelligence, la raison, ou des facultés morales, telles que les vertus. Dès lors, la classification comprendra quatre classes :

1° Les arts « qui ont pour objet la conservation et le perfectionnement de l'homme physique » : l'art du médecin, du chirurgien, etc. ;

(1) Droz. *Economie politique*, t. II, p. 54.

2° Ceux « qui travaillent à la culture de l'imagination et des facultés affectives » : les beaux-arts;

3° Ceux « qui travaillent à l'éducation de nos facultés intellectuelles » : l'enseignement;

4° Ceux « qui travaillent à la formation des habitudes morales » : l'éducation, le sacerdoce, le gouvernement.

*
* *

Peu de passages de la *Liberté de travail* sont plus curieux que celui qui est consacré à la première catégorie. Qu'on en juge plutôt par l'énumération que fait l'auteur des « arts » qu'elle comprend. « En désignant les arts du médecin, du chirurgien, de l'oculiste, du pédicure, du dentiste, du gymnasiarque du maître d'escrime, de danse, d'équitation, je ne serais pas sûr, — dit-il, — d'avoir fait une énumération complète[1] ». Dans son article sur les « prétendues richesses immatérielles », pour prouver qu'au fond de la discussion, il n'y a guère qu'une question de terminologie, M. Turgeon remarque que toutes les œuvres des économistes, de ceux qui acceptent comme de ceux qui rejettent la théorie des produits immatériels, traitent les mêmes matières, examinent les mêmes problèmes[2]. Il est peu d'économistes, tou-

(1) *Liberté du travail*, III, p. 16.

(2) Turgeon. — *Des prétendues richesses immatérielles*. — *Revue d'Economie politique*, 1889, III, p. 253.

tefois, pensons-nous, qui se soient occupés des pédicures, des dentistes et des maîtres de danse!

D'une manière générale, Dunoyer regrette le peu de faveur dont jouissent les exercices physiques: « monter l'extrémité d'une échelle un peu haute, grimper au sommet d'un arbre ou d'un mât......... franchir un précipice sur une poutre mal assurée : voilà des actions qui, chez les peuples cultivés, dépassent les forces du plus grand nombre [1] ». Et, pourtant, quelle n'est pas l'importance du développement physique de l'homme, développement qui augmente la productivité de son travail et constitue la « base et comme le support de ses facultés les plus élevées [2] ».

En ce qui concerne plus particulièrement la médecine, Dunoyer la considère non pas tant comme art de guérir que comme « moyen d'élever et de maintenir le corps de l'homme à son meilleur état de santé [3] » ; il s'occupe donc surtout de la médecine préventive, de l'hygiène. Il préconise beaucoup le « croisement des races » comme moyen d'améliorer l'espèce : c'est le médecin qui sera chargé de donner les indications nécessaires à ce sujet. Toute personne, avant de se marier, ira lui demander comment elle doit diriger son choix, à quel tempérament il lui importe d'unir le sien, par quelle alliance elle pourra éviter de transmettre à

(1) *Lib. du Trav.*, III, p. 9.
(2) *Ibid.* III, p. 12.
(3) *Ibid.* III, p. 16.

sa postérité certaines prédispositions fâcheuses[1]. Dunoyer se plaint que le procédé soit peu employé : nous ne nous en étonnerons pas.



A priori, les questions relatives aux beaux-arts pouvaient paraître peu dans les goûts de notre auteur dont l'esprit positif semblait peu porté vers tout ce qui est du domaine de l'imagination pure. Aussi est-on quelque peu surpris de le voir disserter avec complaisance sur ce sujet et prodiguer aux artistes des conseils qui dénotent une connaissance approfondie des choses de l'art. Mais il y a plus : veut-on savoir le grand reproche qu'il adresse à la plupart d'entre eux ? précisément de manquer d'imagination et de trop sacrifier à la raison. « Je n'hésite pas à dire au philosophe : Aimez la raison... Mais j'aurais quelque peine, je l'avoue, à adresser le même langage à l'artiste. Au lieu de lui dire : aimez la raison, je lui dirai : aimez la passion[2] ». C'est faire bon marché du précepte de Boileau !

Du rôle social des beaux-arts, nous ne dirons qu'un mot : ce rôle est double; ils doivent d'une part nous plaire, nous charmer, d'autre part contribuer à la formation de notre esprit en nous donnant le culte du beau dans ses diverses manifestations. Cette dernière fonction est évidemment de beaucoup la plus impor-

(1) *Lib. du Trav.*, III, p. 16.
(2) *Ibid.* III, p. 7.

tante. Mais pour atteindre ce noble but, les beaux-arts doivent se conformer à certains principes que Dunoyer s'efforce de dégager. Nous ne pouvons le suivre sur ce terrain; qu'il nous suffise de signaler, au passage, de curieux aperçus sur le réalisme et l'idéalisme dans l'art[1], sur les innovations trop hardies et les licences que se permettent les littérateurs de son époque[2], sur l'honorabilité de la profession d'artiste dramatique[3].

***

« L'esprit humain, — dit Dunoyer, — est le premier moteur des arts que l'homme pratique; nos organes extérieurs n'exécutent absolument rien que par l'impulsion et sous la direction de nos facultés « intellectuelles[4] ». C'est dire toute l'importance que notre auteur attache à l'enseignement.

La principale qualité qu'il exige de lui, c'est d'être « approprié à la nature des arts les plus en honneur

(1) *Lib. du Trav.*, III, p. 89.

(2) *Ibid.* p. 90.

(3) *Ibid.* p. 122 et suiv. — Pour démontrer, contrairement à ce que prétend Rousseau dans la *Lettre sur les spectacles*, que la profession d'artiste dramatique n'est pas plus déshonorante qu'une autre, Dunoyer établit une comparaison bizarre entre le comédien et le prédicateur, comparaison qui n'est pas à l'avantage de ce dernier. « Le comédien se met infiniment moins en scène que le prédicateur; son but peut être tout aussi louable. Seulement tous les deux diffèrent par la manière d'opérer : ce que le prédicateur met en récit, le comédien le met en action. »

(4) *Lib. du Trav.*, III, p. 148 et 149.

à une époque donnée[1] ». Les programmes d'études doivent donc varier fréquemment. Or, ce n'est pas le cas pour notre enseignement qu'il qualifie de « ridiculement suranné » et qui trouve en lui un adversaire acharné. Nullement approprié à notre civilisation, l'enseignement, tel qu'il est donné en France, n'est « d'aucune utilité pratique ». A quoi passent leur temps nos écoliers modernes? D'une part, à étudier des civilisations anciennes, qui n'ont rien de commun avec la nôtre et dont le caractère « païen et essentiellement militaire », contraste étrangement avec nos tendances « chrétiennes et pacifiques »; d'autre part, à apprendre deux langues mortes, le grec et le latin, qui ne servent absolument à rien dans notre société industrielle, et cela au détriment de l'étude de notre propre langue[2]. De telles études peuvent-elles nous préparer à la pratique des professions de toute espèce que comprend le cercle de l'activité moderne? Pourquoi, au lieu de perdre un temps précieux à des études dont la plupart d'entre nous ne tirent aucun profit,

(1) *Lib. du Trav.*, III, p. 149.

(2) « Au fond, rien ne semble plus stupide et plus fou que de consacrer de longues années à apprendre deux langues et précisément deux langues que le plus grand nombre n'a pas le moindre intérêt à savoir..... Quelle extravagance n'est-ce point de donner à cette étude une importance si follement exagérée! » *Lib. du Trav.*, III, p. 155 et 156. — Dunoyer n'a pas toujours eu les mêmes idées : en 1818, dans un article du *Censeur*, il écrivait que « l'enseignement des langues anciennes a spécialement pour objet de faire travailler l'esprit des jeunes gens et qu'il est, par suite, beaucoup préférable à celui des sciences ». *Censeur européen*, XVII, p. 124.

ne pas cultiver de préférence et sur une plus vaste échelle qu'on ne le fait actuellement les sciences « physiques, économiques, historiques »? Pourquoi ne pas substituer au grec « insipide » et au latin « démodé » les langues vivantes qui se parlent actuellement en Europe et qui, elles au moins, sont d'un usage courant dans la vie journalière? Qu'on se familiarise d'abord avec celles-là; alors seulement on pourra se consacrer à l'étude des langues anciennes, à titre de complément de culture.

D'ailleurs, l'enseignement classique doit être condamné tout autant en raison de la direction qui lui est donnée qu'à cause des matières qu'il embrasse. Son grand tort est d'être infiniment trop « spéculatif » et de « fomenter le goût des théories [1] ». A l'étude de la théorie ne vient jamais se joindre aucun travail pratique; aussi le jeune homme qui sort du collège est sans doute passé maître dans « l'art des joûtes d'esprit », des « passes d'armes oratoires, littéraires, philosophiques », il n'est nullement préparé à la « vie d'action ».

Au reste, c'est surtout par ses résultats qu'on juge un système; c'est par ceux que donnent notre enseignement classique qu'on se convaint de sa véritable valeur. D'une manière générale, remarque Dunoyer, les Français sont « d'habiles argumentateurs, des logiciens sagaces, des raisonneurs à perte de vue [2] »; mais quand il faut en venir à l'exécution, il

(1) *Lib. du Trav.*, III, p. 160.

(2) *Ibid.* III, p. 159.

n'y a plus personne. Leur esprit vif et ingénieux les conduit aux inventions, mais de ces inventions, ils ne savent pas profiter ; le côté pratique leur fait défaut. Au contraire, nos rivaux d'industrie — lisez les Anglais, peuple pour lequel Dunoyer nourrissait la plus vive admiration — sont avant tout des gens d'affaires et des hommes d'action. La conséquence : c'est que nous nous laissons chaque jour distancer par eux et, cette infériorité, c'est à nos études classiques que nous la devons.

Toutes ces idées de Dunoyer n'ont, de nos jours, rien perdu de leur actualité, et il eut applaudi à la récente réforme du baccalauréat, qu'il réclamait de son temps avec tant d'insistance.

* * *

L'éducation proprement dite se distingue nettement de l'enseignement, et si, dans la pratique, ces deux choses sont, ou plutôt devraient être étroitement unies, leur nature est pourtant fort différente. L'une a pour objet de former l'intelligence, l'autre de développer les facultés morales : l'une s'adresse à l'esprit, l'autre s'adresse à l'âme. Les pages que Dunoyer consacre à l'éducation, dont il fait une branche spéciale de l'activité sociale, sont moins l'œuvre d'un économiste que celle d'un penseur ou d'un philosophe, mais d'un penseur profond et d'un philosophe clairvoyant. Il dénonce la confusion qu'on fait trop souvent entre l'instruction et l'éducation, au grand préjudice de

cette dernière : « On croit aujourd'hui suffire à tout par l'instruction... Instruire, c'est moraliser... instruire, c'est élever... Donner de l'éducation à son fils, c'est pour un ouvrier lui apprendre à lire et à écrire... pour un industriel aisé, lui faire commencer son latin .. pour tout le monde, le rendre plus ou moins savant et habile [1] ». Le résultat, c'est que l'éducation morale de l'individu est trop souvent négligée. La tendance d'ailleurs n'est pas nouvelle. Sénèque se plaignait déjà « qu'on apprenne beaucoup plus à discuter qu'à vivre [2] » et Montaigne faisait la même remarque sur son époque [3]. Dunoyer reproche à nos instituteurs modernes de ne pas se faire un objet spécial de la formation des habitudes et de ne la considérer que comme l'accessoire de l'instruction. Pourquoi n'y aurait-il pas dans nos collèges des « cours de vertu » de même qu'il y a des cours de science ? pourquoi n'y ferait-on pas de « gymnastique morale » comme on y fait de la gymnastique intellectuelle ou corporelle ? Il n'est question partout que d'instruction et nulle part d'éducation. Nos prétendues maisons d'éducation ne sont, en réalité, que des maisons d'enseignement.

Et pourtant, ajoute-t-il, s'inspirant de Plutarque et de Rousseau, l'apprentissage de la vertu est un

(1) *Lib. du Trav.* III, p. 239.

(2) « *Non vitae sed scholae discimus.* Sénèque, Epist. 106.

(3) « Le soing et la despense de nos pères ne vise qu'à nous meubler la tête de science et pour ce qui est de la vertu, peu de nouvelles » Montaigne. *Essais*, liv. I, chap. 24.

apprentissage comme un autre : il est plus difficile, voilà tout. Et comment se fera cet apprentissage ? par « l'exercice » et en particulier, grâce à l' « examen de conscience » journalier. Dunoyer emprunte ainsi à la religion une de ses pratiques fondamentales [1].



Un tel emprunt d'ailleurs ne doit pas nous étonner. Dunoyer était profondément religieux, et les pages qu'il a écrites sur le sacerdoce en font foi. Toutefois, s'il était catholique sincère et convaincu, il l'était un peu à sa manière, et c'est peut-être à propos du sacerdoce — la chose semble étrange — que s'affirme le mieux son esprit pratique et positif.

Au fond, s'il admet la religion et s'il la préconise, c'est surtout en raison de son utilité et des heureux résultats qu'elle peut avoir sur l'éducation morale de l'homme. Le prêtre lui apparaît uniquement comme un « instituteur de vertu » ; il n'envisage que ce seul côté de sa mission (le sacerdoce est, ne l'oublions pas, un des « arts qui travaillent à la formation des habitudes morales »). Dès lors, tout dogme, toute pratique religieuse n'a de valeur pour lui qu'en raison de sa « vertu éducative ». C'est ainsi qu'il admet les jeûnes, les abstinences, parce que ce sont des moyens

(1) « Le meilleur moyen pour un homme de se corriger d'une inclination peu morale, c'est d'arrêter chaque soir sa pensée sur les fautes où l'a fait tomber le penchant vicieux qu'il cherche à combattre... Il ne lui est pas possible de faire quelques progrès sans ce moyen. » *Lib. du Trav.*, III, p. 291.

de « s'accoutumer à souffrir et à acquérir de l'empire sur soi-même » ; l'examen de conscience, la confession, la prière, la méditation, parce qu'ils ont pour effet de nous « exciter au bien[1] ». Par contre, il nie la damnation éternelle, l'enfer, qui « infligeraient à l'homme une souffrance stérile, et lui feraient subir, sans fruit pour personne, une sorte de talion[2] ». Son orthodoxie, on le voit, subit de nombreuses atteintes du fait de ses tendances utilitaires.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, l'important pour nous est de mettre en relief le rôle social du prêtre, ce rôle qui lui donne droit de prendre place parmi les « travailleurs de la société industrielle ». Dans l'accomplissement de sa mission, le prêtre dispose d'une autorité morale autrement considérable que celle dont dispose l'instituteur, et, à ce titre, il doit être plus écouté. Mais il s'adresse à notre sensibilité et non à notre raison. Dunoyer pense, comme Pascal, que la religion ne se démontre pas, et il déclare, ce que n'aurait pas fait Pascal, qu'elle consiste simplement en inspirations, en sentiments ou en émotions. Les fonctions du prêtre doivent donc être rapprochées non de celles du savant, mais de celles du poète ; les impressions que produisent sur nous le ministère ecclésiastique ressemblent à celles qui nous viennent des beaux-arts. On ne s'étonnera pas, dès lors, que notre auteur reprenne avec véhémence le philosophe

(1) *Lib. du Trav.*, III, p. 290 et suiv.

(2) *Ibid.* III, p. 288.

qui a dit : « Je ne crois pas que Dieu existe; je le sais... » « Vous n'en savez rien, ne vous déplaise..., il y a une témérité extrême à affirmer ainsi que vous savez ce que le genre humain espère et croit sans doute, mais ce qu'homme vivant n'a jamais su et ne saura jamais [1] » .

Notons, en terminant, que si Dunoyer considère la religion comme très utile à la morale, elle n'en est pas à ses yeux le fondement ; il s'oppose même à ce qu'elle en paraisse la source. (On verra plus loin qu'il fait reposer la morale sur l'intérêt : sa morale, c'est la morale utilitaire, par conséquent, une morale naturelle.)

***

D'une manière générale, tout le monde s'accorde à reconnaître l'importance économique du gouvernement ; mais on le considère comme un auxiliaire de la production, et non comme un producteur direct. Dunoyer, au contraire, voit en lui un producteur comme les autres ; c'est, dit-il, le producteur de l' « ordre » et de la « sociabilité [2] ». Lui aussi apporte sa part contributive à la grande œuvre du travail humain en « réprimant le mal qui se peut commettre [3] » et en « introduisant dans cet immense laboratoire

(1) *Lib. du Trav.*, III, p. 283.

(2) *Dictionnaire d'Economie politique*, de Coquelin. Art. gouvernement. Voir aussi *Notices d'Economie sociale*, p. 474.

(3) *Lib. du Trav.*, III, p. 349.

que constitue la société, l'ingrédient précieux des bonnes relations[1] ».

Il résulte de cette conception que le gouvernement n'est qu'une des manifestations particulières de l'activité sociale et non un « office général », se substituant à toutes les autres. Sans doute, il exerce son action sur toutes, mais il ne les régit que d'une manière très indirecte. Sa tâche se distingue donc nettement de celle des autres arts. Il ne serait pas plus raisonnable de lui assigner la charge de gouverner des travaux distincts du sien qu'il ne le serait « de charger le cerveau de présider aux fonctions de l'estomac ou l'estomac de régler les mouvements du cœur ou de tout autre organe[2] ». Ainsi envisagé, le gouvernement n'est en réalité qu'une dépendance de la production et Dunoyer prétendra que « les gouvernants ne sont que des commis, chargés par les producteurs, qui les paient pour cela, de veiller à la sûreté de leurs personnes ou de leurs biens pendant qu'ils travaillent[3] ».

Cette spécialisation de la tâche gouvernementale, conséquence de cette idée que le gouvernement n'est après tout qu'un agent particulier de la production comme les autres, est certainement une des conceptions les plus originales de Dunoyer. Nous y reviendrons plus loin.

(1) *Notices d'Economie sociale*, p. 474.

(2) *Lib. du Trav.*, I, p. 322.

(3) *Considérations sur l'état de l'Europe*, Censeur européen, t. II, p. 100. — Notices d'Ec. soc., p. 43.

CHAPITRE V

Les conditions de la productivité du travail

I. — Théorie générale des conditions de la productivité du travail

On a examiné, dans le chapitre précédent, quelles étaient, d'après Dunoyer, les fonctions sociales qui doivent être considérées comme soumises à la juridiction de l'économie politique. Mais ces « activités » ont été considérées seulemeut en elles-mêmes, c'est-à-dire abstraction faite de leur mise en mouvement. C'est à ce second point de vue qu'il faut se placer maintenant et essayer de dégager les conditions de leur bon fonctionnement.

Le but essentiel de toute activité économique, c'est, nous le savons, la production, c'est-à-dire la création d'utilités qui, suivant le cas, se fixeront dans les hommes ou s'incorporeront dans les choses. Mais quels sont les facteurs grâce auxquels cette création d'utilités sera possible; quels sont, si l'on veut, les facteurs de la production? Tandis que la majorité des économistes en distingue, avec J.-B. Say, trois

principaux : la terre, le travail et le capital, et les met à peu près sur le même pied d'égalité. Dunoyer, à l'exemple de Smith et de Tracy, soutient que le travail est la seule cause génératrice de nos richesses : les agents naturels et le capital ne valent que par le travail. D'une part, en effet, tout capital suppose un travail antérieur, car tous les capitaux sont de création humaine ; d'autre part, — et Dunoyer s'inspire visiblement ici de Tracy[1] — la terre, à son tour, n'est qu'un capital. L'homme, sans doute, ne crée ni la matière ni les forces répandues dans la nature, mais il crée le pouvoir d'en tirer parti, puisqu'il en fait des instruments de production. — En dernière analyse, le travail reste « la seule source de la production[2] ».

Mais s'il en est ainsi, rechercher les causes de nature à perfectionner le travail, à le rendre plus productif, c'est, par le fait même, rechercher les conditions du bon fonctionnement des activités économiques. La question qu'on devra se poser sera donc celle-ci : quelles sont les conditions générales de la productivité du travail.

La grande originalité de Dunoyer, en cette matière, a consisté à faire figurer, parmi les moyens d'action du travail, certains éléments d'ordre moral : les qualités et les vertus, par exemple. Pouvait-il, d'ailleurs,

(1) Voyez Destutt de Tracy. *Œuvres complètes*, t. V.

(2) *Lib. du Trav.*, II, p. 38.

faire abstraction de ces éléments, lui qui fondait, en grande partie, la liberté sur la morale ? car, enfin, sa théorie des conditions de la productivité n'est que l'application au travail humain de sa théorie de la liberté : productivité et liberté sont pour lui des synonymes, ne l'oublions pas[1]. Dès lors, du moment qu'il exigeait pour la liberté des conditions d'ordre moral, il devait nécessairement mettre des éléments de même ordre au nombre des causes qui influent sur la production.

Ce sera d'ailleurs un de ses grands mérites, que d'avoir ainsi rangé les habitudes morales au nombre des moyens de puissance de l'industrie. Par là, il a complété et dépassé A. Smith et J.-B. Say, qui s'étaient appliqués cependant, le dernier surtout, à dresser de ces moyens une nomenclature détaillée. Bastiat le félicite vivement de son innovation : « M. Dunoyer, dans son beau livre de la *Liberté du Travail,* a fait entrer, et cela avec toute la rigueur scientifique, nos facultés morales au nombre des éléments auxquels nous devons nos richesses : c'est une idée neuve et féconde autant que juste ; elle est destinée à agrandir et à ennoblir le champ de l'économie politique[2] ».

(1) Remarquons que Dunoyer, d'ailleurs, ne se demande pas quelles sont les conditions de la productivité du travail, mais quelles sont les conditions auxquelles tout travail peut être libre. Voyez *Liberté du Travail*, livre VI.

(2) Bastiat. *Harmonie économique*. Œuvres complètes, t. VI, p. 87.

Une première catégorie d'éléments de la productivité se présentait donc déjà à Dunoyer : la catégorie des facultés morales. Il en ajoute deux autres qu'il emprunte d'ailleurs à J.-B. Say, sauf certaines modifications : d'une part, les facultés « industrielles » et d'autre part les « forces que l'homme puise dans la nature » (ce que Say appelle les instruments de l'industrie). Ajoutons toutefois qu'il les range dans un ordre un peu différent et réunit en une seule catégorie les facultés industrielles et les facultés morales, sous le nom de « forces que le travail a développées dans les hommes » ; l'autre catégorie sera celle des « forces que le travail a réalisées dans les choses (1) ». Dans la première figurent les talents de spéculation et d'administration, les connaissances théoriques et pratiques, le talent des applications, l'habileté en fait de main-d'œuvre, et parmi les facultés morales, la « passion du bien-être », la « contrainte morale » et le respect de la liberté d'autrui. Dans la seconde, les

(1) On a prétendu que, dans cette analyse des moyens d'action du travail, Dunoyer n'avait pas parlé du plus considérable de tous, le capital. Mais toutes ces forces développées dans l'homme ou réalisées dans les choses ne sont-elles pas des capitaux ? Non seulement Dunoyer parle du capital, mais il attribue à ce mot une portée singulièrement large. En général, l'idée de capital se lie à celle de matière : lui l'étend aux « forces intellectuelles et aux forces morales ». Une telle extension est la conséquence logique de la théorie des richesses immatérielles ; puisque les « arts » qui s'exercent sur l'homme créent des produits de même espèce que ceux des « arts » qui s'exercent sur les choses, ces produits ne sont-ils pas de véritables capitaux ?

matières premières, la situation et l'organisation de l'atelier, la division du travail, les machines[1].

Ces conditions de productivité du travail s'appliquent à toutes les manifestations de l'activité sociale, à celles qui s'exercent sur l'homme comme à celles qui s'exercent sur le monde matériel, au gouvernement, à l'enseignement, au sacerdoce, aux beaux-arts comme au commerce, aux transports et à l'agriculture. Il n'est point de professions dans lesquelles il soit possible de réussir sans la prudence avisée et les divers ordres de talents qui constituent le « génie des affaires », sans les connaissances théoriques ou pratiques, sans les talents d'application et d'exécution, sans bonne morale de relation. Il n'en est point qui ne requière, indépendamment d'un certain fonds d'habileté et de « bonnes habitudes », un autre capital en objets réels, en bâtiments, en matériaux.

Ce n'est là, d'ailleurs, que la conséquence strictement logique de la théorie des richesses immatérielles. Puisque toutes les professions sont « productrices », toutes sont soumises aux règles de la production industrielle. Cette application égale conduit toutefois à des rapprochements inattendus. Qu'on en juge plutôt par l'exemple suivant. Il s'agit des matières premières : « il faut à l'hospice, des malades ; à l'école, des écoliers ; au pénitentiaire, des criminels à guérir de leur penchant au crime, comme il faut, à la filature,

(1) Voy. *Lib. du Trav.*, II, p. 46 et 47.

du coton ; aux haras, des étalons, des juments, des fourrages[1] ».

De même, parlant de la nécessité du talent de spéculation et de la connaissance exacte de l'offre et de la demande, Dunoyer s'exprimera ainsi : « Qu'on soit agriculteur, fabricant, homme d'Etat, homme de lettres ; qu'on veuille faire du blé, de la toile, des tableaux, des livres ; qu'on songe à émettre des doctrines politiques ou à enfanter quelque ouvrage de poésie, celui qui veut produire est obligé, avant toutes choses, d'examiner attentivement si le produit qu'il veut faire répond à quelque besoin ; s'il y a chance qu'il se vende et dans quelle proportion il pourra se vendre » [2]. On pourrait multiplier les exemples : ceux-là sont typiques [3].

II. — Etude spéciale des conditions de la productivité du travail.

Nous ne nous arrêterons pas à ceux des éléments de la productivité du travail, qui n'offrent à Dunoyer

(1) *Liberté du Travail*, II, p. 93.

(2) *Liberté du Travail*, II, p. 49. Dans ce passage apparaît nettement l'idée d'une concordance entre l'intérêt particulier et l'intérêt général, idée qui se trouve à la base de la doctrine de Dunoyer.

(3) Citons encore ce passage caractéristique d'un autre ouvrage de notre auteur : « Les faiseurs de lois, les spéculateurs politiques se trouvent placés dans la même situation que les autres spéculateurs. Ils sont obligés de se plier au goût des populations pour lesquelles ils travaillent, et de leur offrir des produits législatifs convenablement ajustés à leurs besoins. » *Mémoire à consulter*, etc., p. 46 en citation.

aucune occasion de remarques nouvelles; nous voudrions seulement attirer l'attention sur trois d'entre eux : les « connaissances théoriques et pratiques, » la « passion du bien-être » et la « contrainte morale ».



Que les notions théoriques et la connaissance pratique du métier soient des éléments essentiels de la productivité du travail, tout le monde s'accorde à le reconnaître. On s'entend moins en revanche sur le point de savoir quelle est l'importance respective de chacun de ces deux éléments. La théorie est-elle plus utile ou moins utile que la pratique? Doit-on commencer l'apprentissage d'un métier par l'une plutôt que par l'autre? Ce sont là deux problèmes connexes fort discutés. En France, remarque Dunoyer, quand on veut préparer un jeune homme en vue d'une profession. on commence par lui inculquer des principes; ce n'est que plus tard, à titre de complément pour ainsi dire, qu'on le familiarise avec la pratique. C'est là ne tenir aucun compte de la marche de l'esprit humain : le propre de l'homme, c'est « d'agir d'abord et de réfléchir après ». De plus, rien ne prépare mal à l'exercice d'une profession quelconque — nous l'avons vu à propos de l'enseignement — comme une éducation purement spéculative; à quoi sert, quand on entre dans une carrière, d'être le plus fort « docteur *in utroque jure* » si l'on ne sait pas le premier mot des opérations qui s'y traitent? Ce qui

prouve la supériorité de la pratique sur la théorie, c'est que les inventions les plus belles et les plus fécondes ont été faites la plupart du temps, non par d'habiles théoriciens, mais par de simples praticiens tels que les Hargreaves, les Crompton et les Watt. Non pas d'ailleurs que la science soit inutile aux progrès de l'industrie, mais elle n'est utile qu'à titre de complément de la pratique. Ce qu'il faudrait, par conséquent, c'est une interversion des usages en vigueur; on devrait commencer par la pratique et finir par la théorie, laquelle, grâce aux renseignements que lui fourniraient la pratique, n'en deviendrait que plus profitable et plus aisée. « Je souhaiterais, conclut Dunoyer, qu'en toutes choses on se plaçât le plus tôt possible au milieu des faits mêmes de la profession qu'on serait destiné à exercer, que l'éducation professionnelle des médecins commençât dans les amphithéâtres de dissection et se poursuivît au pied du lit des malades; celle des avocats chez les avoués, dans les greffes, à la barre des tribunaux; celle des manufacturiers dans les manufactures; celle des mineurs dans les mines[1] ».

Dunoyer donne donc nettement la préférence à la pratique sur la théorie, et en cela il se sépare de Say, qui considérait les notions théoriques comme plus importantes que la connaissance pratique du métier et les plaçait avant dans sa classification.

(1) *Lib. du Trav.*, II, p. 66 et 67.



C'est à l'auteur de la *Liberté du Travail*, nous le disions il n'y a qu'un instant, que revient l'honneur d'avoir mis le premier en relief l'influence de la moralité sur le développement de la puissance productive. Et, à ses yeux, les qualités morales ont une importance beaucoup plus considérable que les facultés intellectuelles. De quoi serviraient et le talent des affaires, et toutes les connaissances techniques, sans l'activité, la prudence, l'ordre, l'économie et surtout la « passion du bien-être » ? « De toutes les vertus privées, celle qui est la plus nécessaire à l'homme industrieux, celle qui lui donne successivement toutes les autres, c'est la passion du bien-être..... [1] ». Ici le rapprochement avec les socialistes semble évident : on sait, en effet, l'extrême importance que Saint-Simon et Fourier, en particulier, attachent au bien-être matériel [2]. Et pourtant, à y regarder de près, ce rapprochement n'est guère qu'apparent. Ce que Dunoyer entend par la passion du bien-être, c'est un « désir violent de se tirer de la misère et de l'abjection, c'est cette émulation et cette dignité qui ne lui permettent pas de se contenter d'une situation inférieure toutes les fois que, par un travail honorable, il voit la possibilité de s'élever à un état meilleur [3] » ? Il est évident qu'il ne s'agit pas ici de l'amour des jouissan-

(1) *Lib. du Trav.*, II, p. 80.

(2) En outre, cette expression de *passion* du bien-être ne rappelle-t-elle pas particulièrement Fourier ?

(3) *Lib. du Trav.*, II, p. 80.

ces matérielles, mais bien plutôt de l'énergie morale, de l'ambition si l'on veut, mais de l'ambition contenue dans de justes et légitimes bornes.

Ainsi compris, ce sentiment devient un des moteurs les plus puissants de l'activité humaine : rien ne s'oppose à l'amélioration des classes pauvres comme la résignation passive et indifférente; il n'est malheureusement que trop peu rare de voir ces classes « s'accoutumer à une existence chétive et vieillir dans l'ignorance, l'ordure et le dénuement [1] ». Et Dunoyer signale précisément comme une des causes de la prospérité industrielle de l'Angleterre, ce besoin qu'éprouvent les Anglais, plus que tout autre peuple, d'accroître leur aisance, leurs commodités et de se procurer une existence « confortable [2] ».



Le premier souci de l'homme doit donc être de chercher à s'élever à une condition meilleure. Mais, pour atteindre ce but, quels moyens a-t-il à sa disposition? Le plus efficace aux yeux de Dunoyer, c'est la pratique de la vertu qu'il appelle, avec Malthus, la « contrainte morale » et qui consiste, d'après lui [3], à « s'abstenir de procréer des enfants si on n'a pas de

(1) *Lib. du Trav.*, p. 80.

(2) *Ibid.* p. 82.

(3) Nous disons d'après lui, car nous verrons plus tard qu'il existe une différence entre sa conception de la contrainte morale t celle de Malthus.

quoi les nourrir ou, en tous les cas, de proportionner leur nombre aux ressources dont on dispose [1] ». Dunoyer croyait sincèrement [2] que le meilleur moyen pour les classes pauvres d'améliorer leur sort était de diminuer le nombre de leurs membres. La contrainte morale lui apparaissait même comme le seul remède efficace et possible contre la misère, parce qu'il est le seul qui soit vraiment à la disposition de l'homme, qui dépende de sa volonté propre. Les classes pauvres, malgré leurs efforts, ne peuvent pas toujours arriver à s'assurer les ressources suffisantes pour élever une famille : il est au pouvoir de toutes de limiter leur fécondité et d'éviter de procréer un trop grand nombre d'enfants. D'ailleurs, ajoutait-il, c'est faire preuve de l'inconséquence la plus absolue que de désirer l'augmentation du chiffre de la population. Puisque tout le monde s'accorde à blâmer une production outrée, à trouver insensé l'accroissement trop considérable de la masse des produits, pourquoi trouver très naturel et même désirable qu'on multiplie indéfiniment la masse des hommes ? Qu'il s'agisse des hommes ou des choses, n'est-il pas nécessaire de « proportionner la production à la demande qui

(1) *Mémoire à consulter*, etc... p. 170.

(2) Cette sincérité se traduit dans les expressions qu'il emploie. « C'est quelque chose d'inouï, écrit-il, que les écarts de raisonnement où l'on se jette, de propos délibéré, sur cette grave et délicate matière... » Et ailleurs : « Qui peut contester, sans démence, la nécessité de la contrainte morale ». (V. *Lib. du Trav.* I, p. 462 et s.)

en est faite et à la possibilité d'en trouver le placement et l'emploi [1] » ? Dans sa tendance à tout « industrialiser », Dunoyer en arrive à considérer la reproduction de l'espèce humaine comme une véritable industrie [2].

Il se plaignait amèrement du manque de prévoyance des classes pauvres et, non content de leur prodiguer des exhortations dans ses écrits [3], il ne manquait jamais, lorsqu'une occasion s'offrait à lui, de leur prêcher par la parole la nécessité de la contrainte morale. C'est ainsi qu'en 1833, étant préfet à Amiens, il adressait à ses administrés des conseils de prudence matrimoniale qui, soit dit en passant, scandalisèrent fort le monde officiel de l'époque, les engageant à « éviter de rendre leur mariage plus prolifique que leur industrie ».

(1) *Lib. du Trav.*, I, p. 465.

(2) On sait qu'on a accusé Dunoyer de transformer l'homme en une véritable matière première ». Il est certain que ses idées sur la contrainte morale le conduisent tout droit au matérialisme.

(3) Voyez notamment *Lib. du Trav.*, I, p. 459 et s., *Mémoires à consulter*, etc., p. 469 et s. et *Lettre à J. Garnier sur la contrainte morale*. Journ. des Ec., 1re série, XXXIV, p. 459.

DEUXIÈME PARTIE

Les idées politiques

Les rapports de la politique et de l'économie politique.

Dans l'exposé du plan général qui se trouve au début de cette étude, nous avons fait remarquer que, si nous nous proposions d'examiner séparément les idées économiques et les idées politiques, c'était uniquement en raison de la clarté et de la commodité de l'exposition. C'est qu'en effet, dans la conception de Dunoyer, il existe entre la politique et l'économie politique les rapports les plus étroits : l'application de ses théories conduit même à confondre ces deux branches. Admettre que l'économie politique n'est autre chose que l'économie sociale, n'est-ce pas admettre qu'elle englobe toutes les sciences sociales et, parmi elles, la politique? D'autre part, si, en vertu de la théorie des richesses immatérielles et de l'extension de la notion de richesse que cette théorie

entraine, on considère le gouvernement comme une « activité économique », on considère par là même la politique, qui est la science du gouvernement. comme une des branches de l'économie politique. Il résulte, dès lors, que la première ne saurait se concevoir sans la seconde, qui est comme sa base. En dehors de toutes préoccupations économiques, pas de programme politique possible. Et Dunoyer ne faisait après tout qu'obéir à une des conséquences logiques et nécessaires de son système. quand il exposait ce qu'il a nommé lui-même. la « politique tirée des doctrines économiques [1] ».

On comprend, dans ces conditions, que l'influence de ces doctrines sur la politique soit « véritablement immense » : elles lui fournissent ses principes fondamentaux.

Or, que nous apprend l'économie politique? Elle nous apprend, en premier lieu, que le gouvernement n'est qu'une des branches particulières de l'activité sociale, un « des travailleurs de ce vaste atelier qu'est la société » ; que, dès lors, il a une tâche spéciale, bien délimitée et se distinguant nettement de celle des autres branches, sur les attributions desquelles il n'a pas le droit d'empiéter. Elle nous apprend, en second lieu, que les tendances « industrielles » doivent dominer de plus en plus dans notre société moderne : le système « militaire » ne répond plus aux

(1) Voyez *Notices d'Econ. soc.*, l'article intitulé précisément : *Politique tirée des doctrines économiques*, p. 84.

aspirations de notre civilisation actuelle : aux passions dominatrices, il faut substituer l'amour du travail ; en d'autres termes, la société doit s'orienter de plus en plus vers l'industrie. Or, quels sont les véritables besoins de l'industrie ? Elle n'en a que deux : le premier, c'est la liberté : dans toutes ses manifestations, qu'il s'agisse de l'industrie manufacturière, de l'industrie agricole, des beaux-arts, du sacerdoce, elle ne peut prospérer que si elle est franche d'entraves ; le second, c'est la sécurité : il faut qu'elle puisse en paix accomplir sa tâche et jouir du fruit de ses travaux. « Liberté et sûreté », telle est sa devise.

Voilà ce que nous apprend l'économie politique : d'une part, elle attire notre attention sur la spécialité de la fonction gouvernementale, et, d'autre part, en nous montrant quel est le véritable objet de la société, elle nous enseigne ce qui est l'objet certain de cette fonction. Spécialité du rôle du gouvernement et nécessité pour lui d'assurer à l'industrie la liberté et la sécurité dont elle a besoin, tout en bornant là son action, telles sont les deux propositions fondamentales qui ressortent des doctrines économiques ; tels sont également les deux principes dont devra s'inspirer la politique .

On est frappé, quand on étudie les développements que Dunoyer a consacrés à la politique, de constater qu'il n'est jamais question que du gouvernement. C'est qu'en effet, comme Bastiat, comme Proudhon, il confond le gouvernement avec l'Etat. Le gouvernement, pour lui, c'est « l'ensemble de quatre pouvoirs : le

pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, le pouvoir exécutif et un certain pouvoir administratif[1] ». Cette confusion n'a d'ailleurs pas grande importance en l'espèce, car, si en théorie, l'Etat se distingue très nettement du gouvernement, en pratique, il ne peut agir que par son organe. Nous pouvons donc adopter sa terminologie.

Dunoyer, comme Bastiat encore, réduit toutes les questions politiques à une seule; celle de savoir ce qui doit être ou ce qui ne doit pas être dans les attributions de l'Etat. Nous grouperons donc l'exposé de ses idées autour de cette question fondamentale et, après avoir considéré le rôle du gouvernement en lui-même, c'est-à-dire abstraction faite de toute application, nous examinerons les rapports du gouvernement avec les différentes manifestations de l'activité sociale.

(1) *Lib. du Trav.*, III, p. 365.

CHAPITRE I

Le Rôle du Gouvernement

L'étude du rôle du gouvernement comporte, en réalité, l'examen de deux questions : celles de savoir, d'une part, quand est nécessaire l'intervention du gouvernement et, d'autre part, comment devra se manifester cette intervention. Ce sont là deux problèmes connexes qu'il convient d'examiner successivement. Nous saurons ainsi ce que doit être, aux yeux de Dunoyer, le gouvernement idéal, ce qui nous conduira à indiquer quelques-uns des moyens permettant, selon lui, d'instituer un gouvernement semblable.

I. — QUAND LE GOUVERNEMENT DEVRA-T-IL INTERVENIR ?

A cette question, on le sait, l'économie politique fournit une réponse, puisqu'elle indique que l'objet certain de la fonction gouvernementale est d'assurer à l'industrie et par conséquent à la nation, la liberté et la sécurité dont elle a besoin. Au point de vue politique, le régime industriel sera celui où l'Etat

« ne se permettrait pas plus qu'il ne permettrait à personne, d'accaparer ou de gêner aucune sorte de travaux et où il réduirait sa tâche à leur procurer à tous, au sein de la plus grande liberté possible, la plus grande somme possible de sécurité [1] ».

L'Etat aura donc une double obligation, l'une purement négative, l'autre essentiellement positive. Assurer la liberté, telle sera son obligation passive. Il devra empêcher tout accaparement du fait des particuliers, ne pas leur conférer de monopoles, faire en sorte que « le prix que chacun obtient de ce qu'il fait ou de ce qu'il livre ne provienne pour aucune part d'aucun droit exclusif, d'aucune protection excessive [2] ». Ces monopoles, qu'il doit s'abstenir de conférer aux particuliers, il ne se les attribuera pas davantage à lui-même ; tout privilège est injuste par le fait même qu'il est privilège, qu'il soit exercé par les particuliers ou par l'Etat. Le gouvernement doit donc éviter de s'emparer sous aucun prétexte de pouvoirs abusifs, d'exercer une autorité arbitraire; il cherchera à faire usage le moins possible de son autorité et ne l'exercera que lorsque son intervention sera rigoureusement indispensable.

Mais quand cette intervention sera-t-elle nécessaire? Lorsque la sécurité publique l'exigera. Maintenir la sécurité, telle est la seconde obligation du gouvernement, son obligation positive et, par conséquent,

(1) *Lib. du Trav.*, I, p. 343.

(2) *Ibid.* I. p. 342.

celle qui constitue à proprement parler son rôle. Le gouvernement est essentiellement le « gardien de la paix, le protecteur de l'ordre, le créateur et le conservateur des bonnes relations ; il arrête matériellement les désordres, il châtie les mauvaises actions, il termine les différends, il procure l'exécution des contrats[1] ». L'Etat, aux yeux de Dunoyer, n'est donc, suivant l'expression de Renan, qu'une « institution de police et de bon ordre[2] » ou, comme le prétendait Kant, qu'une « sentinelle chargée de veiller sur l'individu ». C'est là, dans son plein épanouissement, la théorie de *l'Etat-gendarme*.

On a objecté à cette restriction à outrance du rôle de l'Etat, que c'était là limiter infiniment trop ses attributions, que c'était lui enlever toute espèce d'importance et d'activité et faire, comme disait Royer-Collard, du gouvernement « une tente dressée pour le sommeil ». Même en limitant son rôle au maintien de la sécurité, répond Dunoyer, la tâche de l'Etat demeure encore considérable : « on ne saurait assez dire quel en est encore l'intérêt et l'importance ». En l'absence de sécurité suffisante, tous les biens perdent de leur valeur et « toutes les facultés productives sentent décroître leur énergie[3] ». L'utilité du bon ordre se fait sentir de plus en plus, à mesure que les peuples progressent dans la voie de la civilisation, car

(1) *Lib. du Trav.*, III, p. 348 et 350.

(2) Renan. *Questions contemporaines*, p. 73.

(3) *Lib. du Trav.*, III, p. 159.

la civilisation, en multipliant les entreprises, a pour effet d'augmenter le nombre des existences vulnérables [1] ». L'humanité a chaque jour besoin d'une sécurité plus profonde, plus durable et en la garantissant aux producteurs, l'Etat leur rend « un service immense », un « service tel qu'il n'est pas de termes pour l'apprécier [2] ».

A ce premier bienfait vient s'en ajouter un second. Par le fait même que le gouvernement maintient la paix, les bonnes relations entre les citoyens, il les incite à prendre « de bonnes habitudes civiles », et ce bienfait est d'autant plus précieux qu'il facilite précisément le maintien du bon accord dans la population.

Donc, le gouvernement est non seulement le protecteur de la paix, il est encore le « *formateur* des habitudes de justice, d'équité qui les font naître [3] ». Il est non seulement le producteur de l'ordre, il est encore le producteur de la « sociabilité » ; mais ce n'est là pour lui, bien entendu, qu'une seule et même fonction, la formation des habitudes n'étant que la conséquence du maintien du bon ordre.

Maintenir la sécurité, telle est donc la seule et unique tâche du gouvernement ; mais, si l'on veut y regarder de près, cette tâche suppose encore des pouvoirs considérables ; de cette conception de

(1) *Lib. du Trav.*, t. III, p. 360.
(2) *Ibid.* III, p. 362.
(3) *Ibid.* III, p. 349.

l'Etat protecteur de l'ordre, on peut, à la rigueur, faire sortir tout le socialisme. Le maintien de la sécurité est, en effet, un prétexte commode pour légitimer toutes les interventions possibles. Tout dépend de la manière dont on estime que devra se manifester l'action du pouvoir. De sorte, qu'en réalité, la question de savoir quel est exactement le rôle du gouvernement se ramène à celle-ci : quels procédés le gouvernement emploiera-t-il pour s'acquitter de sa mission : comment rendra-t-il sensible son action.

II. — DE QUELLE MANIÈRE DOIT SE MANIFESTER L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT ?

Il existe pour le gouvernement deux modes principaux d'intervention : ou bien, il peut, par des liens divers ou plus ou moins serrés, tenir toutes choses sous sa tutelle, soit en prenant lui-même la direction des entreprises, soit en soumettant celles qu'il abandonne à l'initiative individuelle, à des règlementations restrictives : c'est le système de l'intervention directe, ou, si l'on veut, le système *préventif*[1]; ou bien, il peut se borner à prévoir, avec plus ou moins de détails et de soin, l'abus que les hommes peuvent faire de leur activité spontanée et à réprimer rigoureusement en toutes choses les mauvaises actions et les prétentions

(1) Le système qui consiste pour l'Etat à prendre la direction des entreprises n'est au fond qu'une forme concentrée du système préventif.

injustes : c'est le système de l'intervention indirecte ou système *répressif*.

Auquel de ces deux modes le gouvernement devra-t-il avoir recours ? Gouvernera-t-il au moyen de ce rouage qu'est l'administration, ou seulement grâce à cet autre rouage qu'est la justice ?

D'une manière générale, on s'accorde à reconnaître que, pour produire de bons résultats, les deux systèmes doivent être employés concurremment et que pour respecter dans la plus large mesure la liberté individuelle, le système répressif doit être la règle, le système préventif l'exception. Mais cela ne signifie pas qu'on puisse se passer du système préventif. D'après Dunoyer, au contraire, non seulement on *peut*, mais même on *doit* s'en passer : le gouvernement ne doit jamais intervenir qu'indirectement. L'action répressive de la justice suffit au maintien de la sécurité ; l'action préventive de l'administration est inutile et même nuisible, car elle porte atteinte aux droits de l'individu. Donc, pas d'intervention administrative, pas de règlementation préalable, telle est en deux mots la thèse de notre auteur.

Si Dunoyer s'oppose avec tant de soin à toute intervention administrative, c'est qu'il voit dans cette intervention des inconvénients sans nombre. Quels sont donc ces inconvénients ? Ce sont, au regard de l'Etat, l'accroissement de sa tâche avec toutes les conséquences qui en résultent, et une centralisation excessive ; au regard des particuliers, un manque complet de vertu éducative et une gène perpétuelle

qui ne remplit nullement le but qu'elle se propose, en ce sens qu'elle ne parvient pas à empêcher le mal.

Le premier résultat du système de l'intervention directe est d'accroître matériellement la tâche du gouvernement qui se croit dans l'obligation de diriger ou de contrôler une multitude d'opérations, qui pourraient échapper sans inconvénient à son action. Dès lors, distrait sans cesse par les devoirs innombrables qu'il s'est imposés, il ne peut consacrer à la répression des actes nuisibles tous les soins nécessaires. A cet accroissement de la tâche correspond nécessairement un accroissement des difficultés et des obstacles de toute nature qui entravent d'ordinaire la marche du pouvoir. D'un autre côté, plus le gouvernement a de fonctions à remplir, plus il lui faut de collaborateurs : d'où augmentation incessante du nombre des fonctionnaires, création de nouveaux emplois, adjonction à la classe déjà si nombreuse de surnuméraires « d'une seconde classe d'aspirants au surnumérariat. » La « recherche des places » devient la préoccupation de tout le monde, l'ambition le « mobile universel. » Enfin, plus le gouvernement a de fonctions à remplir et plus il lui faut de ressources. Le résultat, c'est l'augmentation énorme du budget, l'accroissement quotidien des impôts et les recours fréquents à l'emprunt, « cette forme d'impôt plus lourde que les autres [1] ».

Le second résultat de l'intervention directe de l'Etat,

(1) *Des emprunts publics.* Notices d'écon. soc., p. 171.

c'est la centralisation progressive, avec tout son cortège de maux et de conséquences désastreuses. Comme tous les libéraux de son époque, les Benjamin-Constant, les Guizot, les Royer-Collard, Dunoyer a dressé contre la centralisation [1], contre ce « socialisme mitigé » dont parle Laboulaye, un réquisitoire en règle.

Il l'attaque d'abord parce qu'elle est la négation même de l'individualisme, qu'elle tend à faire de la nation « un seul homme qui grandit toujours [2] » et par suite à annihiler la personnalité des citoyens. « Le système, remarque-t-il, met l'administration sur un piédestal et laisse la population à terre [3] ». Et pourtant, les gouvernements vraiment habiles ne sont-ce pas ceux « qui savent mettre en jeu toutes les forces vives et fécondes de leur peuple, plutôt que ceux qui visent à faire beaucoup par eux-mêmes ? [4] » L'important pour une nation n'est pas d'avoir à sa tête un pouvoir central fort, mais de posséder dans son sein des hommes actifs et « expérimentés comme individus, comme communautés d'habitants, comme provinces [5] ». Rien ne peut tenir lieu d'esprit local de

(1) Il ne s'agit ici que de la centralisation administrative, car pour ce qui est de la centralisation gouvernementale, Dunoyer est le premier à reconnaître sa nécessité. « En fait d'unités, écrit-il à propos de la liberté de l'enseignement, il n'y en a réellement qu'une qui soit à décréter et qu'on doive rendre obligatoire : celle du gouvernement ». (*Lib. du Trav.*, III, p. 197).

(2) *Lib. du Trav.*, I, p. 309.

(3) *Ibid.* I, p. 317.

(4) *Ibid.* I, p. 317.

(5) *Ibid.* I, p. 310.

même que rien ne peut remplacer l'activité individuelle. Le gouvernement, alors même qu'il opère le mieux, « agit mal » s'il se met à la place des populations.

D'ailleurs, même en admettant qu'une telle substitution soit légitime, elle présente en fait les plus graves inconvénients. L'autorité centrale dirige tout d'après des règles générales; partout elle applique le même régime et les mêmes formules, sans tenir compte suffisamment de la diversité des situations ; et quand bien même elle ne serait pas poussée à ces généralisations par esprit de système, elle y serait contrainte par des raisons d'équité ; peut-elle refuser aux uns ce qu'elle accorde aux autres, puisqu'elle travaille avec des ressources prises à tout le monde? Le résultat, c'est que quelles que soient les localités et les populations, tout est taillé sur le même patron.

D'un autre côté, dans une nation, toutes les parties du territoire ne font pas en même temps les mêmes progrès; toutes n'ont pas en même temps les mêmes besoins. Au lieu de faire les choses partout à la fois, ne vaudrait-il pas mieux tenir compte des nécessités? « Vouloir tout faire marcher ensemble, c'est inévitablement retarder tout[1] ».

La centralisation administrative apparaît donc à Dunoyer comme le pire de tous les maux. Pour lui, comme pour l'école libérale, elle doit être condamnée

(1) *Esprit et méthode comparés de l'Angleterre et de la France*, p. 10. — *Notices d'Ec. soc.*, p. 311.

non pas seulement parce qu'elle « opprime » l'individu, mais aussi parce que l'Etat fait mal ce qu'il fait, en matière économique, comme en toute autre matière. A. Smith et J.-B. Say, eux, ne reconnaissaient d'inconvénients à l'intervention de l'Etat qu'en matière économique seulement.

Au regard des particuliers, le système de l'intervention directe de l'Etat n'est pas moins funeste. Plus l'action gouvernementale se fait sentir et plus les citoyens sont portés à considérer le gouvernement comme « le factotum universel », comme une « véritable providence »[1]. Ils prennent l'habitude de s'adresser à lui en toutes circonstances et finissent par ne plus pouvoir se passer de lui. Par suite, ils le rendent responsable de tout et n'accusent que lui « des maux qu'ils éprouvent, alors qu'ils ne devraient accuser qu'eux-mêmes »[2]. Comment veut-on, dans ces conditions, que les citoyens se forment « aux bonnes habitudes sociales? » En réalité, le système préventif n'a aucune vertu éducative. Dans les branches d'activité qu'il soustrait à l'initiative individuelle, il n'y a de volonté que celle de l'administration ; or, mettre sa volonté à la place de celle des populations « est-ce le moyen d'obtenir que la volonté des populations se forme ? »[3].

L'autre inconvénient du système préventif à

(1) *Censeur européen,* non périodique, t. XII, p. 259.

(2) *Lib. du Trav.*, I, p. 317.

(3) *Ibid.* III, p. 368.

l'égard des particuliers, — celui-là classique — ce sont les lenteurs proverbiales, les formalités ridicules et les démarches sans nombre. S'agit-il d'installer un établissement qualifié d'incommode, d'insalubre ou de dangereux? Il faudra : « adresser demandes sur demandes, procéder à enquêtes sur enquêtes, consulter les ingénieurs, les conseils de salubrité, les architectes de petite voirie, avoir l'avis du conseil de préfecture, du préfet, du ministre, du comité des travaux publics, etc. [1] » Ces formalités, qui constituent une gêne perpétuelle pour les entreprises et paralysent l'activité du pays n'ont, d'ailleurs, aucun effet utile. Pourquoi? Parce qu'une fois que la censure a accordé son exeat, on n'y regarde plus et « toute surveillance cesse précisément au moment où le besoin d'une surveillance active commence à se faire sentir [2] ». La devise du système est : « beaucoup de gêne et peu de surveillance [3] ».

L'emploi du système répressif, au contraire, sans entraver en aucune manière l'activité individuelle, sans imposer aucune gêne à qui que ce soit, assure de manière plus efficace le maintien de l'ordre, grâce à une surveillance qui, commencée en temps opportun, ne se relâche jamais dans la suite et permet d'empêcher les excès ou les négligences qui se pour-

(1) *Lib. du Trav.*, III, p. 370.
(2) *Ibid.* II, p. 246.
(3) *Ibid.* II, p. 246.

raient commettre. On objecte contre l'intervention indirecte de l'Etat qu'elle est insuffisante, quand il s'agit d'actions, d'établissements ou d'industries qui exposent les particuliers ou le public à des dommages graves et irréparables ; que, dans ce cas déterminé, des mesures préventives s'imposent. « Approuveriez-vous qu'on pût faire usage d'armes à feu dans l'intérieur des villes, sauf à poursuivre devant les tribunaux ceux qui auraient eu la maladresse de blesser ou de tuer quelqu'un ? » Cette objection n'embarrasse pas Dunoyer. Le simple fait de se servir d'armes à feu dans la rue, — répond-il, — est une imprudence très répréhensible par elle-même qui légitime des poursuites, avant même qu'elle ait eu aucun résultat fâcheux.

Joignez à ce premier avantage la vertu éducative du système répressif, vertu éducative qui fait de ce système le seul qui permette au gouvernement de remplir son rôle de « formateur des habitudes de sociabilité ». Quels sont, en effet, les procédés de la justice? Elle commence par avertir avec le plus grand soin les individus des excès qu'ils doivent s'interdire ; elle les abandonne ensuite à leur libre arbitre et leur laisse toute la responsabilité de leurs actes, sauf à punir les négligences dont ils peuvent se rendre coupables. Elle les instruit de ce qui est bien et de ce qui est mal et les habitue ainsi à renfermer leur activité dans les limites de l'ordre et de la justice.

Le système répressif est donc à la fois le plus efficace et le plus conforme aux intérêts des citoyens.

et comme, d'autre part, il est le seul qui respecte véritablement leur liberté, c'est le seul auquel l'autorité puisse avoir recours. L'Etat devra s'efforcer de rendre son intervention de plus en plus indirecte ; le progrès consistera essentiellement dans la « substitution graduelle de l'activité individuelle à l'activité administrative [1]. » Un gouvernement ne pourra être considéré comme satisfaisant que lorsque, dans l'accomplissement de sa tâche, il se bornera « à l'exacte répression des actes nuisibles ou des faits punissables [2] ». Un tel gouvernement ne sera, en somme, qu'un véritable tribunal : les magistrats, les juges y seront les seuls fonctionnaires. N'est-ce pas là, après tout, le gouvernement idéal, d'après la théorie de l'*État-Gendarme* ?

Mais il y a plus, et nous allons constater, de nouveau, la tendance de Dunoyer à pousser ses théories à l'extrême. Malgré la supériorité du système répressif sur le système préventif, l'intervention même indirecte de l'Etat n'en constitue pas moins une gêne pour l'individu, pour le producteur. Or, la production est tout, le gouvernement n'existe que pour elle : il est une de ses dépendances ; il doit donc s'efforcer de tenir le moins de place possible : « Dans un Etat bien ordonné, il faut que le plus grand nombre possible d'individus travaillent et que le plus petit

(1) *Lib. du Trav.*, III, p. 373.

(2) *Ibid.* II, p. 394.

nombre possible gouvernent[1] ». Le comble de la perfection serait que « tout le monde travaillât et que personne ne gouvernât[2] ». Et la conclusion dernière de Dunoyer sera que « le pays le mieux gouverné serait celui où le gouvernement pourrait, en quelque sorte, disparaître et laisser aux habitants la pleine jouissance de leur temps, de leurs revenus, de leur liberté[3] ».

Il semble difficile de pousser plus loin le « nihilisme gouvermental » et d'établir un antagonisme plus profond entre l'individu et l'Etat[4]. En somme, la théorie de Dunoyer, c'est la théorie de l'anarchie de Proudhon[5] (la doctrine anarchique n'est-elle pas, après tout, la doctrine individualiste par excellence?) C'est, dans toute la force du terme, la théorie de l'*Etat-ulcère*, si improprement attribuée à J.-B. Say, et, d'après laquelle, le gouvernement est un « mal nécessaire » dont il faut chercher à se débarrasser.

Suppression du gouvernement, tel sera donc, au

(1) *Considérations sur l'Etat de l'Europe.* Censeur européen, t. II, p. 100. Notices d'Ec. soc., p. 43.

(2) *Ibid.*

(3) *Politique tirée des doctrines économiques.* — Cens. europ., t. VII, p. 93. Notices d'Ec. soc., p. 91.

(4) Taine a remarqué que la *Liberté du Travail* « contient par anticipation presque toutes les idées de Spencer sur l'Etat, et qu'il n'y manque guère que les illustrations physiologiques ». *Origines de la France contemporaine. — Le régime moderne*, I, p. 162 en note.

(5) On prétend d'ailleurs que, sur ce point, Proudhon n'a fait que répéter les économistes.

point de vue politique, l'idéal du régime industriel [1]. Mais ce n'est là qu'un idéal, bien loin encore de pouvoir être réalisé. Pour le moment, l'utilité du gouvernement est indiscutable : « il n'est pas possible d'exagérer l'importance du rôle que joue l'État et la valeur des services qu'il rend en maintenant l'ordre dans la société et surtout en y faisant naître les habitudes les plus propres à l'assurer [2] ». Toutefois, malgré les difficultés présentes, rien n'empêche de s'acheminer vers le régime politique idéal. Par quels moyens? C'est ce qui reste maintenant à examiner.

III. — DES MOYENS PROPRES A AMÉLIORER LE GOUVERNEMENT

Parmi ces moyens, il en est deux sortes : les uns dépendant de la nation, les autres dépendant du gouvernement lui-même.

Le premier souci d'un peuple qui aspire à la liberté est de chercher à se « réformer lui-même plutôt que ses institutions. » Dunoyer trouve que, d'une manière générale, on attache trop d'importance au gouvernement, tandis qu'on n'en accorde pas assez à la nation, dont il n'est, somme toute, que l'émanation. On a, — dit-il, — « une tendance fâcheuse

(1) Fitchte assigne de même comme rôle au gouvernement, « de rendre le gouvernement superflu. »

(2) *Lib. du Trav.*, III, p. 364.

à tout lui rapporter »; or, il n'est rien par lui-même, et dépend uniquement du « peuple auquel il s'applique [1] ». « Les mêmes lois, les mêmes constitutions peuvent, selon la différence des pays, servir à fonder la plus douce liberté ou le despotisme le plus intolérable [2] ». Les nations n'ont que les institutions qu'elles méritent [3]. Il faut donc « détourner sa pensée du gouvernement et la porter tout entière sur la population [4] ». Ce n'est qu'en éclairant les citoyens, qu'en leur donnant des habitudes de justice et d'équité qu'on arrivera à améliorer, dans un pays, le pouvoir central [5].

Deux conséquences principales vont découler de ces idées : la première, c'est qu'il n'est pas, absolument parlant, de mauvais gouvernements : tous sont

(1) *Politique tirée des doctrines économiques*. Notices d'Ec. soc. p. 103.

(2) *Ibid*. p. 103.

(3) Cette assertion est vivement contestée par Benjamin-Constant dans l'article qu'il a consacré à Dunoyer. — Benjamin-Constant : *Mélanges de littérature et de politique*.

(4) *Lib. du Trav.*, I, p. 3. — « Nous ne cessons de faire le procès au pouvoir, — écrit Dunoyer, dans sa brochure intitulée : *Du droit de pétition à l'occasion des élections de 1824*, — et nous devrions nous accuser nous-mêmes. Nous sommes tous plus ou moins coupables du mal qu'il nous fait ».

(5) C'est de ces idées que s'inspiraient *le Censeur* et le *Censeur européen*. Voici notamment ce qui est dit dans la Préface du *Censeur européen* devenu périodique : « Notre but est d'avancer les idées plus que de contrarier les gouvernements ; on ne peut arriver à l'amélioration des institutions politiques que par le progrès de la nation qui y est soumise ».

bons ou plutôt tous peuvent être bons, parce que la population à laquelle ils s'adressent est toujours susceptible d'être améliorée. Dès lors, la question de leur forme perd toute importance : au sein d'une population paisible et laborieuse, toutes les formes seront bonnes ; au sein d'une population belliqueuse, et paresseuse, toutes seront également mauvaises. « Peu importe, — dira Dunoyer, — que le gouvernement soit intitulé monarchie ou république, car ces deux mots peuvent signifier des horreurs ou des sottises [1] ». Et de fait, lui qui était partisan de la monarchie, n'a jamais condamné la forme républicaine [2]. De même, parlant du régime représentatif, il déclare que si ce régime peut être le meilleur, il peut aussi être le pire, suivant l'usage auquel « servent les forces immenses qu'il met en jeu [3] ».

(1) *Not. d'Ec. soc.* p. 89.

(2) Dans son *Mémoire à consulter*, etc., Dunoyer déclare qu'il n'est pas opposé au principe de la République, et envisage sans amertume l'avènement du régime republicain. Il est vrai qu'il ne le considère pas comme possible en Europe avant plusieurs siècles, parce que, dit-il, ce sera « l'accouchement le plus long, le plus laborieux, le plus sanglant qu'aura présenté jusqu'alors l'histoire des révolutions humaines » (*Mémoire à consulter*, etc., p. 40.) D'autre part, s'il a attaqué la révolution de 1848, c'est en tant que révolution et non parce qu'elle avait substitué la république à la monarchie.

(3) *Not. d'Ec. soc.* p. 90. — Il écrivait ceci en 1818. Plus tard, en 1847, il condamnait au contraire nettement le système représentatif, qu'il considérait comme un système de sollicitation universelle, entrainant le goût des places, la recherche des faveurs et des rémunérations de toute espèce ». (*Les tendances administratives en France*. Revue britannique, nº de mars-avril 1847.)

Puisque tous les gouvernements sont bons, ou plutôt sont susceptibles de le devenir, la conduite à tenir vis-à-vis d'eux est tout autre que celle qu'on suit d'ordinaire. Une nation a-t-elle à se plaindre du sien? La véritable mission des citoyens sera « d'essayer, à force de calme, de courage, de patience, de faire prévaloir dans le pays des idées meilleures que celles qui y dominent [1] » ; on devra éviter par-dessus tout de faire appel au fanatisme populaire pour renverser l'ordre établi. Le premier devoir d'une nation qui veut devenir vraiment libre est de respecter son gouvernement : c'est à leur loyalisme que les Anglais doivent en grande partie leur prospérité politique [2]. Donc, pas de mesures violentes, pas de révolutions, Dunoyer partageait sur ce point les répugnances de Kant et de Bentham. Il avait, pour l'esprit de désordre et de sédition, une « aversion d'instinct [3] » et, dans l'introduction de son dernier ouvrage, il a pu se rendre cette justice de ne s'être mêlé ni de près, ni de loin, à aucune intrigue politique. « Non seulement,

(1) *Mémoires à consulter*, etc., p. 61.

(2) *Le second Empire et une nouvelle Restauration*, t. II, p. 125.

(3) C'est là une des raisons pour lesquelles Dunoyer, bien que partisan d'un système de concurrence générale dans toutes les branches de l'activité sociale, se refuse cependant à admettre, comme de Molinari, la concurrence en matière de gouvernement. Comme Bastiat, il prétend que de Molinari s'est laissé égarer par des illusions de logique (le reproche est piquant de la part de Dunoyer) et que « la concurrence entre les compagnies gouvernementales est chimérique, parce qu'elle conduit à des luttes violentes ». V. *Journ. des Ec.*, 1849, 1re série, XXIV, p. 316.

— écrit-il, — je n'ai participé à la destruction violente d'aucun établissement politique régulier, mais j'ai en toute occasion désavoué sans ménagement et sans crainte l'origine de tout pouvoir nouveau qui entreprenait de se substituer par la ruse ou par la force au pouvoir régulièrement établi[1] ». Aux émeutes, toujours funestes et inutiles, il faut substituer la résistance légale. Or, un des principaux moyens légaux qui s'offrent aux citoyens, ce sont les élections. Chose curieuse pour un libéral, Dunoyer se pose en adversaire absolu du suffrage universel[2]. Il le repousse comme impossible, parce que, d'une part, on ne peut faire voter tous les habitants et, d'autre part, pour respecter le principe de la souveraineté du peuple, il faudrait « pouvoir consulter les populations du lendemain, qui seront soumises aux institutions qu'on se propose d'établir actuellement[3] ». D'ailleurs, quand bien même la représentation intégrale de la population serait possible, elle ne serait pas désirable, parce que, suivant le mot de Franklin, « dès qu'on rassemble un grand nombre d'hommes, on réunit infailliblement avec eux leurs erreurs, leurs travers et leurs vices ».

Le moyen le plus efficace, pour une nation, de

(1) *Le Second Empire et une nouvelle Restauration*. Introduction I, p. 6. L'aversion profonde que Dunoyer avait pour le second empire ne l'empêchait pas de s'opposer au renversement par la force du régime établi par Napoléon III.

(2) *Mémoire à consulter*, etc., p. 30 et s., 82 et s., 131 et s.

(3) Ibid. p. 35.

s'acheminer vers l'idéal en matière de gouvernement est donc de chercher à se réformer elle-même, de modifier ses idées, ses affections, ses habitudes, sa manière de sentir, de penser et d'agir. Cela ne veut pas dire que le gouvernement n'ait rien à faire de son côté : lui aussi doit travailler à son amélioration et, pour cela, procéder à certaines réformes.

Ces réformes, quelles seront-elles? On le devine aisément : ce sont toutes celles qui auront pour résultat de restreindre — dans les limites actuellement possibles bien entendu, — l'intervention de l'Etat. Citons-en quelques-unes : Le gouvernement devra éviter désormais de réglementer par ses diplômes ou ses brevets qui intéressent la santé publique, telles que celles de médecin ou de pharmacien ; d'assujettir quiconque veut établir un établissement dit insalubre à des formalités préalables ; il devra abandonner toute prétention sur l'enseignement, rester neutre vis-à-vis du sacerdoce, etc... De ces réformes résultera la diminution du nombre des « fonctions publiques » et l'augmentation de celui des « professions privées ». Mais l'Etat ne pourra supprimer toutes les fonctions publiques; il sera obligé d'en maintenir quelques-unes, entre autres celles des magistrats. Alors, il devra diminuer leurs émoluments, leur « salaire » et faire en sorte que « le pouvoir, au lieu d'être un moyen de lucre, change de caractère et de nature pour n'être

plus qu'une charge[1] ». Plus on rétribue les fonctionnaires et plus on fomente dans la nation « le goût des places » et l'ambition qu'il engendre. « L'effet des salaires attribués aux hommes qui gouvernent est d'aller exciter les passions ambitieuses de tous les rangs de la société et de provoquer de continuelles émigrations des classes laborieuses vers la sphère qu'occupent les classes gouvernantes[2] »; en un mot de nuire à l'objet essentiel de la société : la production.

Toutefois, quelque désirables que puissent être ces réformes, il faut bien se garder d'y procéder sans ménagements, sans transition et de bouleverser, du jour au lendemain, toutes les institutions. Dunoyer croit, comme Montesquieu, que « l'esprit de modération doit guider le législateur[3] ». On ne doit pas précipiter le cours du progrès : on ne gagne rien à vouloir aller trop vite, d'autant plus que ce n'est pas par « une loi qu'on change l'allure de la société[4] »; toute réforme demande, au contraire, la plus grande circonspection. Un réformateur politique a deux tâches à remplir : « préparer la société à tous les biens désirables, faire actuellement tout le bien

(1) *De l'influence qu'exercent sur le gouvernement les salaires attachés à l'exercice des fonctions publiques*. Cens. européen, t. XI, p. 119. Not. d'Ec. soc., p. 128.

(2) *Ibid.* Cens. europ., t. XI, p. 82. Not. d'Ec. soc., p. 109.

(3) Montesquieu, *Esp. des Lois*, Livre XXIX, chap. Ier. — C'est là également une maxime d'Aristote.

(4) *Comment se doivent opérer les réformes*. Journ. des Débats, nº du 24 avril 1878. Not. d'Ec. soc., p. 252.

possible[1] ». La réforme du milieu doit précéder celle des institutions (c'est là une idée chère aux Saint-Simoniens). Un gouvernement vraiment sage évitera, autant que possible, les changements brusques et les innovations : s'il voulait se mettre à gouverner avec les idées les plus nouvelles, alors même que ces idées seraient au fond les plus raisonnables, « il n'aurait pas pour un jour de durée[2] ». Tout gouvernement doit s'appuyer sur la majorité, parce que « la vraie place de toute domination est au milieu des idées qui dominent[3] ». Or, les idées nouvelles sont celles de la minorité : tant qu'elles ne seront pas devenues celles de la majorité, il faut les écarter.

(1) *Lib. du Trav.*, III, p. 382.

(2) *Mémoire à consulter*, p. 32.

(3) *Ibid.* III, p. 34.

CHAPITRE II

Les rapports du gouvernement avec la société

I. — Du rôle du gouvernement dans la sphère « purement » économique [1]

En matière d'industries extractives et, plus particulièrement de mines, car les mines en sont de beaucoup la branche la plus importante, la question de l'intervention de l'Etat se pose en ces termes : à quel régime légal doivent être soumises les mines quant à leur exploitation [2]. La nécessité de la surveillance de l'autorité est ici indiscutable, en raison des dangers à prévoir et des précautions à prendre : il faut empêcher, avant tout, les imprudences ou les négligences de nature à compromettre, soit la sécurité des ouvriers, soit la conservation des richesses du sol.

(1) Il s'agit ici uniquement des rapports de l'Etat avec « les arts qui agissent sur les choses » ; c'est pourquoi nous employons cette expression de sphère « purement » économique.

(2) Nous laisserons de côté la question de la propriété des mines, au sujet de laquelle Dunoyer se prononce en faveur de la théorie dite de l'accession, c'est-à-dire de l'attribution de la propriété de la mine au propriétaire du sol.

Il y a donc des poursuites très sévères à exercer contre les auteurs de ces négligences. Mais, — remarque Dunoyer. — pour remplir cette mission, l'Etat n'a nullement à s'emparer de la direction des diverses exploitations ; il doit veiller à la sécurité des travailleurs, c'est vrai, mais le reste, c'est-à-dire l'exploitation technique et commerciale ne le regarde nullement. Comment admettre que l'administration puisse décider « quand les concessionnaires devront exploiter, et dans quelle mesure ils devront le faire ? » Se chargera-t-elle d'indemniser les exploitants des pertes où elle pourrait les entraîner par ses exigences ? Et si elle ne peut se charger de les indemniser, peut-elle, en bonne conscience, « se charger de les contraindre à les exploiter » [1]. Napoléon ne voyait pas autrement quand il disait qu'en matière d'exploitation des mines, il fallait « s'en rapporter en tout à l'intérêt personnel comme pour l'exploitation d'un champ. » Pour une fois, Dunoyer se trouve d'accord avec lui.



Si des mines, on passe aux transports, l'intervention de l'Etat semble plus indispensable. L'Etat a d'abord un droit de surveillance sur les voies publiques — droit dont Dunoyer lui reproche de ne pas user suffisamment, témoin « la manière déplorable dont est faite, d'une manière générale, la police de la voirie » ; — il faut qu'il en écarte les malfaiteurs, la défende contre

(1) *Lib. du Trav.*, II, p. 170 et 171.

toute « usurpation » ou dégradation, contre tout ce qui peut empêcher de la parcourir « avec sécurité et facilité. » D'autre part, il peut se réserver la construction des voies qu'il y a lieu d'ouvrir « dans un intérêt politique ou dans un intérêt administratif, départemental ou municipal »[1]. Quant aux autres, celles dont la destination est purement économique, il doit abandonner leur établissement à l'initiative privée. Quand il s'agit de ces voies, en effet, l'autorité est portée à procéder d'une manière trop systématique (nous connaissons l'argument : il a été invoqué d'une manière générale contre la centralisation). Elle ne peut « construire un canal au nord sans en ouvrir un au midi, établir un chemin pour tel canton, sans accorder à tous un chemin pareil ». Les particuliers, au contraire, travaillant avec leurs propres ressources et ayant la responsabilité de leurs entreprises, exécutent leurs travaux sur les points où ils sont le plus fructueux et, par conséquent, le plus nécessaires[2]. Mais le système de l'industrie privée en matière de voies de communication entraîne celui du péage ; Dunoyer se déclare très partisan du péage, dont l'avantage est de faire contribuer aux dépenses de construction et d'entretien des chemins ceux-là seuls qui en font usage et dans la mesure qu'ils en font. Le principe du péage est, d'ailleurs, parfaitement en har-

(1) *Lib. du Trav.*, I, p. 313.

(2) Ici apparaît une fois de plus l'idée d'une concordance entre l'intérêt particulier et l'intérêt général.

monie avec ses tendances individualistes; en effet, la conception de la taxe est une conception individualiste, tandis que celle de l'impôt est plutôt une conception socialiste : la taxe est acquittée par l'individu, l'impôt l'est plutôt par la collectivité.



En matière commerciale, Dunoyer, comme Bastiat, a été, est-il besoin de le dire, l'apôtre ardent et convaincu de la doctrine libre-échangiste. D'une part, il ne veut pas d'impôts établis sur les transactions mêmes ou de lois destinées à fixer arbitrairement le prix des choses qui sont dans la circulation. D'autre part, et, par-dessus tout, il s'oppose à une limitation quelconque de l'étendue des marchés. Voici en quels termes, il pose la question du protectionnisme et du libre-échange. « Quel est, du système qui exclut les produits étrangers du marché national ou du système qui tendrait à les admettre, celui qui est au fond le plus capable de conduire les arts nés ou à naître dans le pays, au plus haut degré d'accroissement et de perfection dont ils sont susceptibles [1] ». A vrai dire, les arguments qu'il invoque contre le protectionnisme n'offrent qu'une médiocre originalité et il nous suffira de les indiquer succinctement.

Hostilité générale, tel est le principal résultat du régime prohibitif, qui met aux prises non seulement

(1) *De la Liberté du commerce international.* Not. d'Ec. soc., p. 416.

les industries nationales entre elles, mais aussi les nations elles-mêmes et constitue ainsi une source de troubles et de discordes permanents. A cet inconvénient, il faut ajouter celui d'entraver les progrès de la production, soit parce qu'il favorise la contrebande, soit parce qu'il empêche la division du travail entre les différents producteurs du monde. On invoque, en faveur du protectionnisme, la nécessité d'égaliser les situations pour que la lutte demeure possible à l'industrie des pays les moins avancés. Mais, cette inégalité n'existe-t-elle pas entre les différentes provinces, les différentes régions d'un même Etat? et, pourtant, elle n'empêche pas une certaine prospérité commune. Puisqu'on a supprimé les douanes intérieures, pourquoi serait-ce un mal de supprimer les autres? D'ailleurs, est-il bien sûr que l'établissement de barrières douanières ait pour effet de rendre les situations plus égales? En réalité, c'est grâce à la liberté pleine et entière des relations qu'on parviendra à atténuer ou à effacer les inégalités entre industries d'une même branche, parce que les moins prospères ne pourront se développer que grâce à cet énergique stimulant qu'est la concurrence, surtout la concurrence étrangère.

Donc, il faut admettre tous les produits étrangers sur le marché national et supprimer toute barrière avec les pays voisins. C'est par ce moyen seul qu'on parviendra à établir cette « concorde universelle », si désirable à tous les points de vue et vers laquelle les peuples aspirent de plus en plus. « La tendance libre-

échangiste. — remarque, en terminant, Dunoyer, — est et sera, de plus en plus, la tendance de l'humanité ». Ces conclusions étaient exactes au milieu du siècle dernier, mais depuis un vent de protectionnisme a soufflé sur le monde, et notre époque semble devoir, de moins en moins, justifier ses prévisions.

* * *

A propos de l'intervention de l'Etat dans les manufactures, une question particulièrement intéressante se pose : celle de la règlementation du travail des femmes et des enfants. Cette règlementation est une de celles qui semble nécessiter le plus vivement l'emploi du système préventif. Dunoyer le reconnaît, en apparence du moins, car, en même temps, il nie formellement l'efficacité des mesures qui pourraient être prises par l'autorité. D'une part, on ne peut réduire les heures de travail pour les femmes et les enfants sans être obligé, par cela même, de les réduire pour tous les ouvriers, car « les enfants et les femmes, une fois partis, il serait fort difficile que l'atelier continuât à marcher[1] » et, en fait, la journée serait finie pour tout le monde. D'autre part, s'il est possible d'empêcher les entrepreneurs de faire travailler les femmes et les enfants au-delà d'un certain nombre d'heures, on ne peut pas les contraindre à donner « un salaire pareil pour un travail moindre[2] ». La diminution de la journée de travail entraînera donc

(1) *Lib. du Trav.*, II, p. 369.
(2) *Ibid.* II, p. 369.

une réduction de salaire et par suite une diminution de ressources pour ceux qu'on veut favoriser. — Mais alors, à quels moyens recourir? Il n'y en a qu'un et il est au pouvoir non pas du gouvernement, mais de la classe ouvrière elle-même. C'est l'observation stricte de la continence matrimoniale, la pratique de la « con. trainte morale », qui, en diminuant le nombre des naissances, entraînerait l'augmentation des salaires et, par suite, la réduction générale des heures de travail. C'est là un remède plus..... préventif encore que l'intervention gouvernementale.

II. — LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

« Entre le despotisme et la liberté, a dit quelque part Dunoyer, il n'est pas de terme moyen auquel on puisse se tenir ». On ne saurait trouver dans ses doctrines meilleure application de ce principe qu'en matière d'enseignement; nulle part, en effet, ne se trahit mieux sa tendance à passer d'un extrême à l'autre. Entre le régime du monopole exclusif de l'Etat et celui de l'initiative pleine et entière des particuliers, il n'y a point place, selon lui, pour une combinaison intermédiaire.

On peut concevoir, semble-t-il, trois systèmes principaux : ou bien l'Etat se réserve pour lui seul le monopole de l'instruction ; ou bien, tout en ayant ses écoles à lui, il admet la concurrence d'établissements privés ; ou bien enfin, il abandonne entièrement l'enseignement à l'initiative particulière, se réservant seulement un droit de surveillance générale.

Tous les arguments qu'on invoque en faveur du premier système apparaissent à Dunoyer comme des prétextes commodes pour donner au gouvernement vis-à-vis des particuliers un « moyen irrésistible d'asservissement [1] ». La faculté d'enseigner n'est nullement, selon lui, une prérogative de la puissance publique ; s'il en était autrement, elle ne pourrait « livrer l'enseignement à l'activité particulière, sans se détruire par là même [2] ». Or, il est bien certain que le fait pour l'Etat de tolérer des écoles privées, ne porte aucune atteinte à sa souveraineté.

Illégitime en droit, le monopole de l'instruction publique présente en fait tous les inconvénients. Il attente à la liberté du professeur, en lui ravissant ce qui est nécessaire « à l'exercice véritablement fructueux de tous les arts » : la sécurité et l'indépendance. Il en fait un fonctionnaire salarié qui « gagne autant à remplir ses fonctions avec incurie qu'à s'en acquitter avec zèle [3] ». Il constitue en outre une violation manifeste des droits les plus indiscutables de ceux qui veulent s'instruire; s'il est une liberté intangible et sacrée, n'est-ce pas celle de la pensée? Or, ce n'est pas la respecter que d'interdire le choix des maîtres et celui des doctrines et des méthodes. Enfin, et c'est là peut-être l'inconvénient le plus grave, la direction exclusive de l'ensei-

(1) *De l'instruction publique en France.* Cens. europ., t. VI, Not. d'éc. soc., p. 58.

(2) *Lib. du Trav.,* III, p. 191.

(3) *Cens. europ.,* t. VI, p. 95. *Not. d'éc. soc.,* p. 70.

gnement par l'Etat « enchaîne l'autorité paternelle et enlève aux parents toute possibilité de diriger comme bon leur semble l'éducation de leurs enfants[1]. »

Pour toutes ces raisons, le système du monopole au profit de l'Etat doit être écarté. Mais le gouvernement — et c'est là le second système indiqué plus haut — peut, tout en enseignant lui-même pour son propre compte, admettre la création d'établissements privés. Ce procédé n'est-il pas à l'abri de toute critique, puisqu'il introduit dans l'enseignement le principe fécond de la concurrence? Non, répond Dunoyer, parce « qu'il ne peut exister un enseignement privé réellement libre, à côté d'un enseignement public à qui toutes sortes d'avantages ont été attribués, et qui n'a point, commercialement parlant, de mauvaises chances à craindre[2] ». Il n'y a pas de véritable concurrence entre les établissements publics et les établissements privés : les seconds sont constamment menacés par les premiers.

Reste le dernier système, celui qui consiste à abandonner entièrement l'enseignement à l'initiative particulière : c'est le seul qui trouve grâce devant Dunoyer, parce que c'est le seul qui ne porte pas atteinte à la liberté de la pensée, parce que c'est le seul qui assure une concurrence réelle et égale entre tous les établissements d'éducation, parce que c'est le seul enfin qui

(1) *Cens. europ.*, t. VI, p. 72. *Not. d'éc. soc.*, p. 38.

(2) *Lib. du Trav.*, III, p. 189.

établisse entre les professeurs « une émulation de zèle et d'activité extrêmement favorable aux progrès de l'instruction » [1].

Donc, pas d'enseignement public : il ne peut y avoir qu'un enseignement privé. L'Etat doit, pour ainsi dire, se désintéresser de l'éducation des citoyens, du moins en ce qui concerne le fait d'enseigner, car il a cependant une mission à remplir. Cette mission, quelle est-elle ? Elle consiste uniquement à veiller à ce qu'il ne s'enseigne dans les collèges, rien de « contraire aux lois », à ce qu'il ne s'y passe rien « que réprouvent les mœurs et la décence publiques. » Quant à interdire certaines écoles, sous prétexte qu'il n'en approuve pas l'esprit ou à n'en laisser subsister aucune sans son expresse autorisation ; quant à régler, de manière plus ou moins précise, ce qu'on y devra enseigner, ce seraient là autant d'« illégalités » de sa part. Bref, le gouvernemeut doit soumettre l'enseignement au régime appliqué à la presse [2], à savoir liberté pleine et entière de tout enseigner, sauf à répondre devant les tribunaux des écarts auxquels on a pu se laisser aller.

Mais l'Etat n'a-t-il pas le droit de s'assurer que les individus qui fréquentent les écoles possèdent bien les connaissances qu'ils sont censés y acquérir ? en

(1) *Cens. europ.*, t. VI, p. 95. *Not. d'éc. soc.*, p. 70.

(2) La presse n'est, d'ailleurs, qu'une forme de l'enseignement. C'est l'enseignement écrit par opposition à l'enseignement oral, dont il est question ici.

d'autres termes, n'a-t-il pas le droit exclusif de les soumettre à des « examens » et de leur conférer des diplômes ou des grades universitaires ? Non, répond Dunoyer. Avant de permettre à un individu d'exercer une profession, l'Etat n'a pas à s'assurer que cet individu a les connaissances que requiert l'exercice de cette profession ; c'est aux particuliers à faire choix eux-mêmes « des hommes à qui ils accorderont leur confiance » : l'autorité doit s'en rapporter, sur ce point comme sur tous les autres, à l'intérêt personnel.

Donc l'Etat doit non seulement ne pas mettre d'entraves à la faculté d'enseigner, mais encore s'en interdire absolument l'exercice. A ces conclusions, on a objecté que certaines branches de l'instruction ne peuvent absolument pas se passer de ce concours de l'autorité, notamment l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne l'enseignement primaire, Dunoyer n'est certes pas opposé à la diffusion de l'instruction parmi les classes laborieuses ; mais il veut « que les progrès de leur éducation soient subordonnés à celui de leur fortune » ; ce n'est que lorsqu'elles auront acquis une certaine aisance que l'instruction pourra leur être profitable ; c'est alors seulement qu'elles en éprouveront véritablement le besoin et pourront consentir à des sacrifices pour l'obtenir, sans qu'il soit besoin que l'autorité vienne à leur secours. L'Etat n'a donc pas plus à instruire les classes laborieuses qu'il n'a à les nourrir ou à les

vêtir et il ne doit nullement, à plus forte raison, rendre l'enseignement obligatoire.

Dunoyer se montre tout aussi intransigeant en matière d'enseignement supérieur, où il repousse également toute intervention du gouvernement. C'est dire qu'il tient en fort médiocre estime les Facultés, et qu'il dirige contre elles un réquisitoire particulièrement violent. Qu'on en juge plutôt par ces quelques passages : « L'institution des Facultés est sans contredit ce qu'offre de plus mauvais l'organisation actuelle de l'instruction publique : il n'est pas d'écoles où l'on suive d'aussi mauvaises méthodes, et où l'on professe avec moins de zèle, où l'enseignement soit plus stérile et se traine avec plus de négligence[1] ».

« Elles répandent au loin une ombre funeste qui détruit tout principe de vie et d'activité.... D'ailleurs, il est commode pour les étudiants de prendre des inscriptions dans une Faculté, car c'est à peu près

(1) Les professeurs de Facultés trouvent en Dunoyer un adversaire acharné : « Il n'y a, dit-il, entre eux, aucune espèce d'émulation. Les droits de chaque professeur sur le produit des inscriptions, des examens et des thèses, sont absolument les mêmes, de telle sorte que ceux dont les leçons n'attirent personne ne sont, ni plus ni moins rétribués que leurs collègues les plus habiles ou les plus laborieux... L'enseignement ne peut faire aucun progrès dans les Facultés, parce que les privilèges dont jouissent les professeurs les dispensent de se tenir au courant des connaissances nouvellement acquises, à perfectionner leurs méthodes d'enseignement. Ils rédigent ordinairement, dans les premières années de leur professorat, des leçons qu'ils reproduisent ensuite tous les ans, sans y changer une syllabe, et la dernière année de leur vie les trouve répétant fidèlement ce qu'ils disaient en commençant leur carrière ». *Cens. europ.*, VI, p. 112. *Not. d'éc. soc.*, p. 78 et s.

tout ce qu'il faut pour y obtenir les titres de bachelier, de licencié ou de docteur, qui ne sont pas de la science si l'on veut, mais qui en tiennent lieu aux yeux du gouvernement..... Aussi, non seulement les Facultés n'enseignent point les choses qu'elles sont chargées d'apprendre, mais elles détruisent, en quelque sorte, la possibilité de s'en instruire [1] ».

En somme, Dunoyer, comme le fera après lui le Play [2], réclame la liberté absolue de l'enseignement à tous les degrés. Par là, il se sépare nettement de Smith et de J.-B. Say qui, tout en refusant à l'autorité publique le privilège exclusif d'endoctriner la jeunesse, ne contestent pas à l'Etat le droit de distribuer l'enseignement élémentaire et l'enseignement élevé [3].

III. — L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

La question des rapports de l'Eglise et de l'Etat est trop d'actualité aujourd'hui pour que nous n'indiquions pas, sommairement du moins, en terminant

(1) *Censeur*, t. VII, p. 181 et s.

(2) Le Play. — *La Réforme sociale*, t., I, p. 342 et s.

(3) Voy. notamment J.-B. Say. *Traité d'Economie politique*, t. III. Smith, lui, insiste surtout sur l'enseignement primaire. V. *Recherches sur la richesse des nations*, t. II, p. 445. — Dunoyer n'a pas toujours été aussi radical en matière d'enseignement et, en 1818, encore tout imbu des idées de Smith et de Say, il admettait l'intervention de l'Etat dans l'enseignement primaire et dans certaines branches très élevées de l'enseignement supérieur. (Voy. *De l'instruction publique en France* : Cens. europ. t. VI, p. 97. Not. d'Ec. soc., p. 71).

ce chapitre, l'opinion de Dunoyer sur un sujet qui, de nos jours, divise si profondément les esprits.

La liberté de conscience lui apparaît comme la plus inviolable de toutes, parce qu'elle concerne le « surnaturel », parce que c'est « dans l'inconnu » que sont édifiés tous les systèmes religieux et, par suite, qu'aucun homme ne peut « affirmer avec certitude qu'un autre s'égare dans ses persuasions religieuses [1] ». Or, c'est bien mal comprendre une telle liberté que de « la réduire à celle de pratiquer, dans les lieux où ils ont été régulièrement établis, l'un des quatre cultes constitués et payés par l'Etat : le catholique, deux protestants, l'israélite et, en dehors de ces organisations, de faire ce que l'Etat veut bien permettre [2] ». La liberté du culte, qui est l'aspect pratique de la liberté de conscience, consiste essentiellement dans la faculté de pratiquer « n'importe quelle religion honnête ou sérieuse ». Par conséquent, tous les cultes doivent être vis-à-vis de l'Etat sur le même pied d'égalité : il n'en faut point de « dominant » (ceci vise les déclarations de la Charte de 1814).

« L'Etat, eut dit volontiers Dunoyer avec Laboulaye, ne connaît pas le fidèle; il ne connaît que le citoyen ». Aucune religion ne doit être de sa part l'objet d'une préférence qui porterait atteinte « à la liberté des autres religions ou à celle des citoyens

(1) *L'Eglise et l'Etat*. Cens. europ., t. XII, p. 421. Not. d'Ec. soc., p. 130.

(2) *Lib. du Trav.*, III, p. 323.

qui n'en professent aucune[1] » On conçoit, dès lors, que bien que foncièrement catholique, notre auteur s'indigne des privilèges conférés de tout temps au « christianisme » (entendez le culte catholique), privilèges dont son clergé n'a usé que pour acquérir « de l'influence et des biens immenses[2] ». La boutade de Sismondi, qui prétendait « qu'il est bon de favoriser l'Eglise afin de la rendre moins active et plus raisonnable », ne l'eût pas convaincu.

Donc tous les cultes doivent être soumis au même régime légal. Ce régime, quel sera-t-il? Ce sera le régime de la concurrence, et cette concurrence en matière religieuse que le saints-simoniens considéraient comme « scandaleuse » et dont ils faisaient si grand grief à la Révolution, Dunoyer la veut pleine et entière. L'Etat devra « laisser les choses aller d'elles-mêmes »; il se bornera à protéger chaque religion contre les « envahissements » des autres et à faire en sorte que, dans chaque secte, on puisse croire et pratiquer librement « tout ce qui n'offense ni l'ordre, ni les mœurs, tout ce qui ne peut pas troubler les croyances et les pratiques des autres communions[3] ». Il ne doit aux divers cultes que « ce qu'il doit à toutes les professions honorables[4] ».

(1) *L'Eglise et l'Etat*. Cens. europ., t. XII, p. 24. Not. d'Ec. soc., p. 133.

(2) *Ibid.* Cens. europ., t. XII, p. 20. Not. d'Ec. soc., p. 131.

(3) *Ibid.* Cens. europ., t. XII, p. 24. Not. d'Ec. soc., p. 133.

(4) *Lib. du Trav.*, III, p. 335.

En somme, le régime légal préconisé par Dunoyer est exactement celui que recommandait Laboulaye, précisément au moment où écrivait notre auteur; c'est le régime de l'indépendance absolue de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat. « C'est le seul qui permette à la religion de sauvegarder sa dignité, son prestige ; la religion, pour jouir du respect et de la confiance des hommes, a besoin de rester souverainement indépendante ; si cette fille du Ciel s'abaisse jusqu'à faire alliance avec les puissants de la terre, on la suspecte avec raison de s'être prostituée au despotisme, et plus elle inspirait de vénération et d'amour tant qu'on la croyait pure et plus elle fait horreur sitôt qu'on la croit souillée[1] ». Il est difficile d'exprimer d'une manière plus forte et plus énergique la nécessité pour les divers cultes d'une entière liberté, et Dunoyer a certainement applaudi, dans ses derniers jours, à cette déclaration d'un des grands ministres du dix-neuvième siècle : « l'Eglise libre dans l'État libre ».

Séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat, telle est donc la conclusion à laquelle aboutit Dunoyer; le gouvernement devra cesser d'ériger le culte en service public, de faire contribuer l'ensemble de la nation aux frais d'entretien du clergé et, en ce qui concerne plus particulièrement la religion catholique, de forcer tous les citoyens à « chômer ses fêtes » et à « céder la voie publique à ses cérémonies[2] ». Toutefois, ce

(1) *L'Eglise et l'Etat*. Cens. europ., t. XII, p. 33. Not. d'Ec. soc., p. 138.

(2) *Ibid*. Cens. europ., t. XII, p. 28. Not. d'Ec. soc., p. 136.

sont là des réformes qui demandent la plus grande prudence; il serait insensé de décréter du jour au lendemain la liberté complète des cultes. En cette matière, comme en tout autre et plus qu'en tout autre, il faut tenir compte des vœux de la nation. Et Dunoyer était si hostile à des mesures trop hâtives, qu'il n'hésitait pas à s'incliner devant le fait accompli et à admettre, provisoirement du moins, l'organisation du culte, telle qu'elle a été comprise en France depuis la Révolution de 1830.

TROISIÈME PARTIE

Les Influences.

Pour bien connaître Dunoyer, il nous a paru nécessaire d'exposer avec quelque détail ses idées économiques et politiques, du moins celles qui offrent une réelle originalité, en essayant de montrer le développement de sa pensée. Après avoir étudié la doctrine en elle-même, il est nécessaire de la comparer aux différentes doctrines avec lesquelles elle présente quelque analogie. Mais, auparavant, qu'on nous permette plusieurs remarques.

Parlant de l'ouvrage que M. Villey a consacré à Dunoyer, M. Gide suppose que son auteur a voulu se donner le malin plaisir de souligner le désordre qui règne dans la *Liberté du Travail,* de confirmer l'impression de pêle-mêle qui s'en dégage [1]. Nous aimons à croire que telle n'a pas été l'intention de M. Villey. Dunoyer aborde, il est vrai, les sujets les

(1) Voy. *Rev. d'Economie politique*, 1899, III, p. 176.

plus variés, mais il en traite avec infiniment d'ordre et de méthode. Si on peut lui faire un reproche, c'est précisément d'être trop méthodique, d'avoir un souci exagéré de la symétrie et de renfermer ses développements dans un cadre trop uniforme. L'exposé y gagne peut-être en clarté ; il y perd, à coup sûr, en intérêt. On souhaiterait plus de variété et d'imprévu.

D'autre part, Dunoyer était un esprit trop logique, pour qu'on puisse se flatter de découvrir dans son œuvre ce manque de cohésion qu'on semble lui reprocher. Partez du principe qu'il pose à la base de son système, le principe de la liberté, et vous en déduirez aisément sa théorie du régime industriel, théorie qui conduit elle-même à celle de la productivité de tous les travaux. Quant à la théorie des causes de la productivité, elle n'est que l'application à l'industrie humaine du principe de la liberté. Enfin, ses idées politiques se rattachent par les liens les plus étroits à ses idées économiques. On le voit, tout s'enchaîne, tout se tient.

Un trait surtout frappe dans la doctrine de Dunoyer : sa remarquable unité. « Absolu dans ses idées, plus que varié dans ses formes, observe Mignet, M. Dunoyer n'était pas fait pour être jamais en désaccord avec lui-même [1] ». Et, de fait, il a donné l'exemple assez rare d'un homme qui ne s'est jamais contredit, du moins sur les points essentiels de son système. Chez lui, tout principe, une fois posé, se

(1) Mignet. *Not. cit.* Journ. des Ec. 873, 3e série, XXX, p. 180.

maintient dans son intégrité, sans qu'aucune de ses conséquences ou un autre principe vienne le fausser ou en diminuer la portée. « D'ailleurs, poursuit Mignet, les variations étaient aussi étrangères à son esprit que les inconstances à son caractère... Ce qu'il avait pensé une fois, il le pensait toujours[1] ». On pourrait ajouter : dans les mêmes termes. Dunoyer, en effet, a usé largement du droit de dire très souvent les mêmes choses dans les mêmes termes. Comme tous les systématiques, il a possédé de bonne heure la plupart de ses idées essentielles, lesquelles n'ont subi au cours de sa carrière que des modifications insignifiantes.

On conçoit, dès lors, que les opinions des autres ne devaient pas avoir grande prise sur lui. Et de fait, Dunoyer se préoccupe fort peu de ce qui a été dit ou écrit avant lui : comme A. Comte, il se flatte d'avoir peu lu[2]. On est frappé, en lisant ses ouvrages, du petit nombre de citations qu'ils contiennent : Smith, Say et de Tracy, voilà à peu près les trois seuls noms qui se rencontrent sous sa plume. En revanche, il se cite fréquemment lui-même.

Il semble, dans ces conditions, qu'il y ait peu à dire sur les rapports entre la doctrine de Dunoyer et celle des autres économistes. Toutefois, à côté des influences qu'un auteur reconnaît lui-même, qu'il avoue, il en est d'autres qu'il subit sans s'en douter, malgré

(1) Mignet. *Not. cit.* Journ. des Ec., 3e série, XXX, p. 170.

(2) *Lib. du Trav.*, II, p. 59.

lui, pour ainsi dire. Ce sont précisément les plus intéressantes pour quiconque étudie l'histoire des doctrines. Ce sont celles-là surtout que nous voudrions essayer de dégager, en montrant en même temps l'action exercée par l'auteur de la *Liberté du Travail* sur le mouvement économique de son temps. Au double point de vue des influences subies et des influences exercées, Dunoyer doit être rattaché à trois grands mouvements d'idées : l'école classique, le socialisme et le positivisme.

CHAPITRE Ier

Dunoyer et l'Economie politique classique

Trois tendances essentielles caractérisent l'économie politique classique : la tendance individualiste, la tendance utilitaire et la tendance optimiste. Ces trois tendances, qui sont d'ailleurs intimement liées, on les retrouve nettement accusées chez Dunoyer.

Individualiste, l'auteur de la *Liberté du Travail* l'est au plus haut degré. « L'individu, déclare-t-il, est l'objet final de la société : il ne s'agit, pour elle, en dernier résultat que de l'accroissement, de l'élévation, de l'amélioration des existences individuelles... L'objet assigné à l'institution de toutes les unités collectives est le bien même des individus : il ne s'agit que d'eux, je le répète[1] » ; et s'il emploie souvent le mot societé, c'est uniquement pour désigner la collectivité des individus. Il n'y a nullement chez lui cette opposition entre les deux termes : individu et société, qu'on rencontre chez les socialistes par exemple.

(1) *Lib. du Trav.*, I, p. 309 et 310.

Mais Dunoyer ne se contente pas de poser le principe. Il l'applique dans toute sa rigueur. Examinez toutes ses théories et vous n'en trouverez pas une qui ne s'y rattache plus ou moins directement, qui n'en soit la conséquence plus ou moins lointaine. Sa théorie fondamentale, celle sur laquelle repose toute sa doctrine, la théorie de la liberté, en un mot, n'est-elle pas une théorie individualiste par excellence ? La liberté consiste essentiellement, selon lui, dans un affranchissement, dans une délivrance ; or, le résultat de cet affranchissement, de cette délivrance, ce sera précisément l'expansion de la personnalité humaine. Individualiste également, sa théorie du régime industriel, lequel n'est autre, on le sait, que le régime de la concurrence absolument libre. Individualiste enfin, sa théorie du rôle du gouvernement, avec toutes les restrictions qu'elle comporte pour le plus grand profit de l'individu. D'ailleurs toutes ces théories, ce sont au fond celles d'A. Smith, et A. Smith a été, parmi les économistes, l'un des principaux représentants de la doctrine individualiste. Ici, toutefois, il faut se garder d'une confusion. L'individualisme de Dunoyer n'est pas le même que celui de Smith. L'individualisme de Smith, c'est l'individualisme à la manière de Rousseau, de Kant et, d'une façon générale, à la manière du XVIIIe siècle. Il est positif, en ce sens qu'il ne suppose pas une opposition absolue entre l'individu et l'Etat. Dans le « système de la liberté naturelle », le souverain à trois devoirs à remplir : « Le premier, c'est de défendre la société de tout acte de violence et

d'invasion de la part des autres sociétés indépendantes. Le second, c'est le devoir de protéger autant qu'il est possible, chaque membre de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre membre. Et le troisième, c'est le devoir d'ériger et d'entretenir certains ouvrages publics et certaines institutions que l'intérêt privé d'un particulier ou de quelques particuliers ne pourrait jamais les porter à ériger ou à entretenir [1]. » Or, l'accomplissement de ces trois fonctions, de la dernière surtout, suppose un pouvoir central relativement fort : la conception étatiste subsiste donc intacte chez Smith. Pour Dunoyer, au contraire, il existe un antagonisme formel entre l'individu et l'Etat : l'Etat est l'ennemi de l'individu, et c'est ce qui explique la nécessité de réduire au minimum le rôle du gouvernement. L'individualisme de Dunoyer est donc un individualisme farouche : c'est bien l'individualisme « négatif » du dix-neuvième siècle, celui de Benjamin-Constant, de Royer-Collard et aussi de Bastiat. Veut-on un exemple pour mieux marquer la nuance : on le trouve, particulièrement probant, en matière d'éducation. En principe, A. Smith est opposé à l'intervention du gouvernement dans l'enseignement ; toutefois, il est le premier à reconnaître à l'Etat le droit de distribuer « l'enseignement élémentaire » et « l'enseignement élevé. » Dunoyer, au contraire, repousse l'ingérence du pouvoir dans toutes ces branches : l'Etat ne doit pas plus

(1) Smith. *Richesse des Nations*, t. II, liv. IV, ch. IX, p. 338.

l'instruction aux classes pauvres qu'aux classes riches ; son devoir est de se désintéresser entièrement de leur éducation.

Toutefois, il ne faudrait pas attacher trop d'importance à ces différences entre Dunoyer et Smith ; l'influence de ce dernier sur notre auteur n'en est nullement diminuée, car enfin toutes les théories de la *Liberté du Travail* ne sont que les conséquences des thèses développées dans la *Richesse des Nations*, conséquences extrêmes, sans doute, mais conséquences tout de même. Ainsi, quand il limite le rôle du gouvernement au maintien de la sécurité, Dunoyer ne fait que s'inspirer d'A. Smith. Seulement, des trois fonctions que celui-ci avait assignées au souverain, il ne retient que les deux premières, prétendant que s'il eut vécu au dix-neuvième siècle, le célèbre économiste écossais « n'eût pas hésité à apporter lui-même cette limitation [1]. » Dunoyer est allé plus loin que Smith, voilà tout : la différence qui les sépare n'est qu'une différence de degré.

La seconde tendance de l'économie politique classique, c'est la tendance utilitaire, c'est-à-dire la tendance à voir dans l'intérêt personnel l'unique mobile des actions humaines. Cette tendance, on la retrouve également chez Dunoyer. Pouvait-il, d'ailleurs, en être autrement ? l'utilitarisme n'est-il pas l'un des aspects, ou, si l'on préfère, la conséquence nécessaire

(1) Voyez *Dictionnaire d'éc. pol.* de Coquelin. Article : Gouvernement. *Not. d'éc. soc.*, p. 472.

de l'individualisme. « L'individualisme, disait Tocqueville, va nécessairement s'absorber dans l'égoïsme » et Lamartine considérait le régime de la concurrence comme la « providence de l'égoïsme ». Et, en effet, l'essence de tout libéralisme, c'est l'affirmation de la personnalité, de l'individualité humaine. Or, si l'homme existe pour lui-même, il doit rapporter tout à lui : son unique loi sera l'intérêt personnel, et c'est bien cette loi que proclame Dunoyer. L'influence de Bentham est ici évidente, et au-delà de Bentham, celle de Smith, car, A. Comte l'a remarqué, « le benthamisme est un produit de l'économie politique et, en particulier, du système de la liberté naturelle [1] ». A l'exemple de Smith, Dunoyer considère l'individu comme une force purement égoïste, ne travaillant jamais que dans le but de réaliser un gain personnel sans s'occuper des intérêts des autres. La qualité essentielle pour tout producteur, ce sera le « génie des affaires », c'est-à-dire le talent de savoir distinguer où se trouve son véritable intérêt, de savoir se rendre compte « si le produit qu'il veut faire répond à quelque besoin, s'il y a chance qu'il se vende et rapporte quelques bénéfices [2] ». Toutefois, tandis que Smith néglige le côté moral de l'individu, Dunoyer s'en préoccupe vivement : dès lors, il est tout naturellement amené, comme Bentham, à fonder

(1) A. Comte, *Lettre à Stuart-Mill*, p. 4.

(2) *Lib. du Trav.*, II, p. 49.

la morale sur l'intérêt. Suivant la célèbre formule de Proudhon, « le juste n'est, à ses yeux, que l'aspect moral de l'utile ; l'utile, l'aspect pratique du juste ». Et il se moque, à ce sujet, de ceux qu'il appelle les « moralistes à grands sentiments », c'est-à-dire de ceux qui font reposer la morale sur un principe supérieur, étranger à l'homme.

Mais, puisque le véritable mobile des actions humaines c'est l'intérêt, on peut abandonner les individus à eux-mêmes : chacun se préoccupera de ce qui peut lui être profitable et agira en conséquence. Or, en poursuivant son intérêt propre, il contribuera à la prospérité de tous, parce qu'il existe une concordance absolue entre l'intérêt particulier et l'intérêt général. « Il y a cela de très remarquable, — déclare Dunoyer, — que les entreprises qui ne sont pas de nature à profiter à ceux qui les font, ne peuvent pas servir beaucoup plus à la société..... Il n'y a guère que les travaux utiles à leurs auteurs qui soient vraiment utiles à la société, comme il n'y a que ceux qui répondent aux besoins de la société qui soient vraiment profitables à ceux qui les entreprennent [1] ». Ici se trahit nettement la tendance optimiste de Dunoyer, tendance qui, comme les deux précédentes, le rapproche de l'économie politique classique. Quand on parcourt les ouvrages des physiocrates, de Smith, de Say, on y trouve cette même croyance à la solidarité des intérêts,

(1) *Lib. du Trav.*, II, p. 50.

ainsi que l'optimisme qui en est la conséquence. Toutefois, le principe de l'identité des deux intérêts est loin d'être professé par ces économistes d'une façon aussi absolue que par Dunoyer. L'optimisme de l'auteur de la *Liberté du Travail* est sensiblement plus accentué que celui de ses prédécesseurs : il annonce celui de Bastiat. « Le bien de tous, remarquait Bastiat, favorise le bien de chacun et le bien de chacun favorise le bien de tous [1] ». Voilà une formule que notre auteur eût volontiers fait sienne. Bastiat savait d'ailleurs tout ce qu'il devait à Dunoyer ; il l'appelle quelque part « son maître » et ne manque pas une occasion de faire son éloge : « La raison éprouve un charme indicible, — écrit-il, — à se sentir ramenée par le livre de M. Dunoyer à l'étude d'un plan créé par la Providence elle-même, à y voir se développer ces belles harmonies qu'elle a gravées dans le cœur de l'homme [2] ». On comprend cet enthousiasme : La *Liberté du Travail* n'est qu'un commentaire anticipé des *Harmonies économiques*. Par ses tendances optimistes, Dunoyer peut donc être regardé comme le précurseur de Bastiat et, en même temps, celui des représentants actuels de l'école classique, de Molinari, Leroy-Beaulieu, Levasseur et Frédéric Passy.

(1) Bastiat considérait l'harmonie fatale entre l'intérêt public et l'intérêt privé « comme la plus belle, la plus féconde de toutes, comme la source de toutes les autres. »

(2) Bastiat. *Œuvres complètes*, I, p. 429.

Individualiste, utilitaire, optimiste, tels sont les trois caractères essentiels de la doctrine de Dunoyer, caractères par lesquels elle se rattache nettement à l'économie politique classique. On n'a pas tout dit néanmoins des rapports de notre auteur avec cette école, quand on a indiqué la similitude des tendances générales. Certaines comparaisons de détail s'imposent si l'on veut donner à ces rapports leur vraie physionomie. L'influence exercée sur lui par les physiocrates est incontestable. Sans doute, la croyance à un ordre naturel et essentiel des choses est de celles que son esprit positif relègue volontiers au rang des utopies. Faut-il oublier pour cela que c'est aux physiocrates que l'on doit la première affirmation de cette doctrine du *laissez-faire*, qui occupe la place d'honneur dans la *Liberté du Travail*? Faut-il oublier surtout cette conception large de l'économie politique, conception qu'on retrouve à la fois chez Quesnay, Mercier de la Rivière, Baudeau et Dupont de Nemours et en vertu de laquelle la science économique embrasse la presque totalité des rapports entre l'homme social et le monde extérieur. « L'économie politique, a dit Dupont de Nemours, est la science du droit naturel appliqué aux sociétés civilisées[1] ».

(1) Dupont de Nemours. *Correspondance avec J.-B. Say.* — Collection des principaux économistes, de Guillaumin, t. II, 1re partie, p. 397.

Supprimez la notion de droit naturel, notion très secondaire en l'espèce, et vous aurez cette définition qui est celle de Dunoyer : « L'économie politique est la science de la société ». Le même Dupont de Nemours avait protesté contre la tendance de Smith et surtout de J.-B. Say, à restreindre l'économie politique à la science des richesses [1]. Ne voir dans la science économique que la science de la production, de la distribution, de la consommation des richesses, c'est, observera Dunoyer, s'en faire une idée absolument inexacte. Il est très curieux de noter, dans la *Liberté du Travail*, ce retour à la conception des physiocrates, et cette réaction contre les tendances restrictives de Smith et de ses principaux successeurs. Cette réaction, d'ailleurs, est loin d'être restée lettre morte : depuis Dunoyer, la tendance « sociologique » a gagné chaque jour du terrain. Sa conception constitue donc un véritable trait d'union entre la sociologie du XVIII[e] siècle, c'est-à-dire la sociologie *statique* et la sociologie moderne, la sociologie *dynamique*. Toutefois, il faut se garder d'être trop exclusif. Le mouvement de réaction semble avoir été commencé, quelque temps déjà avant Dunoyer, par les économistes italiens Scialoja et Cibrario, et surtout par l'économiste russe Storck, qui, dans son *Cours d'Economie politique*, considère la science

(1) « Pourquoi, disait-il à J.-B. Say, restreindre la science à celle des richesses ?... Sortez du comptoir ; ne vous emprisonnez pas dans les idées et la langue des Anglais, peuple sordide qui croit qu'un homme ne vaut que par l'argent ».

économique comme la science des « lois naturelles qui déterminent la prospérité des nations, c'est-à-dire leur richesse et leur civilisation[1] ». Mais, si notre auteur n'a pas été le promoteur de ce mouvement, il l'a du moins précisé, accentué, et ce n'est pas là son moindre titre à l'attention des économistes.

***

Si Dunoyer doit beaucoup aux physiocrates, il doit encore plus à Adam Smith qui, pour nous servir d'une expression d'A. Comte, peut être considéré comme son « père spirituel ». Toutefois, en montrant la similitude de ses tendances générales avec celles de l'économie politique classique considérée dans son ensemble, nous avons montré, par là même, l'étroite parenté qui unit les doctrines des deux économistes : nous n'avons pas à y revenir. Sur plusieurs points, cependant, il est nécessaire de signaler entre elles de notables différences.

Et, d'abord, la conception de l'économie politique est tout autre, on le sait, chez Dunoyer que chez Smith. Un des traits caractéristiques de la doctrine de l'auteur de la *Richesse des nations*, c'est la formation d'une science économique indépendante de la sociologie et n'ayant pour but que l'étude des seuls phénomènes relatifs à la richesse. Pour l'auteur de

(1) Storck. *Cours d'Economie politique* ou *Exposition des principes qui déterminent la prospérité des nations.* — Paris, 1823, 4 vol. I, p. 21.

la *Liberté du Travail*, au contraire, la science sociale et la science de la richesse se confondent, par suite de l'absorption de la première par la seconde. Toutefois, et la chose mérite d'être rappelée, si on ne trouve pas chez Dunoyer cette conception de la science économique comme science de la richesse, on y trouve, en revanche, la tendance à en faire la science de la production, à lui assigner avant tout comme objet la recherche des moyens propres à développer la puissance productive d'un peuple, tendance dont il a visiblement hérité de Smith.

Même différence entre Dunoyer et Smith au sujet de la méthode. Tandis que le premier émet la prétention de n'user que de la seule méthode inductive, le second est ordinairement considéré comme l'un des partisans de la méthode déductive, qui est, d'une manière générale, la méthode des économistes de l'école classique. Seulement, de même que notre auteur s'appuie beaucoup plus, en réalité, sur la déduction que sur l'induction, Smith a plus souvent recours à l'induction qu'à la déduction : l'induction prend même dans son œuvre un tel développement, qu'on a agité la question de savoir s'il n'est pas, au XVIIIe siècle, le représentant de la pure méthode inductive. On pourrait se poser la même question pour Dunoyer et se demander s'il n'est pas l'un des représentants de la méthode déductive au XIXe siècle. S'il en est ainsi, la différence de méthode n'en persiste pas moins entre les deux économistes : elle a

lieu en sens inverse, voilà tout. Le fait est curieux et méritait d'être noté.

On a beaucoup reproché à l'auteur de la *Richesse des Nations* d'avoir fait abstraction complète du côté moral de l'individu, de n'avoir pas aperçu les liens indissolubles qui rattachent le progrès matériel des peuples à leur progrès moral ou, si l'on veut, les rapports étroits qui existent entre la morale et l'économie politique. Loin de bannir, comme lui, de la science économique toutes les notions morales, Dunoyer leur accorde au contraire une place prépondérante et, sur ce point particulier, il se sépare de nouveau de son illustre devancier. C'est qu'il avait compris, lui, l'ennemi des abstractions, qu'on ne saurait considérer l'homme au seul point de vue de la satisfaction de ses besoins matériels, sans en faire, par là même, un être abstrait et que, séparer dans la théorie des choses si étroitement unies dans la pratique, c'était se placer, dès l'abord, hors des conditions de la vie réelle. A ce titre, son nom doit être rapproché de celui de Blanqui, Michel Chevalier et Baudrillart, trois auteurs pour qui les questions morales sont intimement liées aux questions économiques et qui se sont refusé à admettre qu'on pût traiter celles-ci indépendamment de celles-là.

* * *

Il semble difficile de parler des rapports de Dunoyer avec l'économie politique classique, sans mentionner de nouveau l'influence profonde qu'ont exer-

cée sur ses idées les théories de Malthus. On sait avec quelle ardeur notre auteur avait adhéré à ces théories, combien il était persuadé de la nécessité de la « contrainte morale ». Toutefois, l'idée qu'il se fait de cette « vertu » n'est pas exactement la même que celle que s'en était fait l'économiste anglais. Ce dernier est pour l'abstention du mariage, tant que le futur couple n'aura pas de ressources assurées pour élever une famille : mais l'idée de la continence post-nuptiale est étrangère à ses vues : « L'homme, dit-il, n'a aucun moyen de modifier les effets du mariage une fois consommé : il se marie par sa volonté, mais les suites du mariage, c'est la Providence qui les règle ». Dès lors, il faudra faire en sorte que l'homme ne s'engage qu'avec circonspection dans les liens du mariage. C'est là la seule mesure qu'il soit possible de prendre pour éviter les excès de population. S'il faut en croire Dunoyer, au contraire, une telle mesure est à la fois « inefficace et impraticable[1] » : on ne peut pas songer à interdire le mariage aux classes pauvres. « J'écarte, dit-il, l'idée qu'un homme ne doive se marier que lorsqu'il a les moyens d'élever une famille... l'association conjugale est la meilleure association que puissent fonder les ouvriers, la meilleure ligue qu'ils puissent former contre l'infortune[2] ». La ligne de conduite à tenir de la part des classes laborieuses ne consiste pas à s'abstenir de contracter

(1) *Mémoire à consulter*, etc., p. 172.

(2) *Lib. du Trav.*, II, p. 82 et 83.

des unions, elle consiste à « n'user des droits que donnent ces unions, qu'avec un certain degré de réflexion et de retenue ». Le mariage n'affranchit pas de toutes règles « la chose du monde qui voudrait être la plus réglée, le mouvement des naissances et de la population[1] ». Ainsi, ce que Dunoyer entend par contrainte morale, ce n'est pas, comme Malthus, l'abstinence du mariage, c'est le fait pour les époux de « garder des ménagements, soit envers eux-mêmes, soit l'un envers l'autre, soit l'un et l'autre surtout, envers les tiers qui peuvent être le fruit de leur union[2] ».

Quoi qu'il en soit, Dunoyer et Malthus ne croient pas moins tous deux à l'efficacité de la « contrainte morale » ; tous les deux la considèrent comme le seul remède à la misère; tous les deux s'entendent, par suite, pour condamner l'organisation publique ou privée de la charité, que réclamait avec tant d'insistance Villeneuve-Bargemont. « Le malheur et la misère se proportionnent aux aumônes[3] », déclare Malthus. « Non seulement les aumônes ne suppriment pas la population misérable, dit de même Dunoyer, mais bien plus elles l'augmentent[4] ». « Créer des hôpitaux, c'est donner de nouveaux encourage-

(1) *Mémoire à consulter*, etc., p. 178.

(2) *Ibid.* p. 177. V. également supra, p. 120.

(3) Malthus. *Essai sur la population*, éd. Guillaumin, 1845, p. 122.

(4) *Mémoire à consulter*, etc., p. 150.

ments à la multiplication de l'espèce, c'est augmenter cette procréation vicieuse qu'on doit s'attacher à prévenir [1] », proclame encore Malthus. « Les hospices, répète Dunoyer, sont des institutions qui peuvent être considérées comme une excitation directe à la multiplication des naissances illégitimes et de la population misérable [2] ».

*
* *

L'influence de J.-B. Say sur Dunoyer a été considérable et il ne pouvait pas en être autrement. De tous les économistes, en effet, c'est l'un des rares dont il ait lu les ouvrages. Il professait d'ailleurs pour le *Traité d'économie politique* la plus vive admiration. « C'est incontestablement, écrivait-il en 1827, celui dans lequel se trouve exposée, dans l'ordre le plus lumineux, la plus grande masse d'idées justes [3] ».

Il semble même que ce soit surtout par Say que Dunoyer a connu les idées de Smith, car enfin, il ne faut pas oublier que l'auteur du *Cathéchisme* d'*Economie politique* n'a été surtout qu'un admirable vulgarisateur et que sa part d'originalité est relativement restreinte. Tenter une comparaison d'ensemble entre lui et notre auteur, ce serait donc s'exposer à des redites. Il est des points spéciaux, cependant, sur

(1) Malthus. *Essai sur la population*, p. 356.

(2) *Mémoire à consulter*, etc., p. 148.

(3) *Fragments de critique économique*. Revue encyclopédique de 1827, XXXIV, p. 215. Not. d'Ec. soc., p. 201.

lesquels Dunoyer prétend rectifier Say, mais, nécessairement, en s'inspirant de lui et de lui seul. La théorie des richesses immatérielles en est une preuve évidente. Sans doute, la théorie de Dunoyer se présente comme autrement consistante et logique, que celle de Say ; sans doute, nous le disions plus haut, l'auteur de la *Liberté du Travail* peut être considéré comme le véritable théoricien des produits incorporels : il n'en est pas moins vrai que c'est chez Say qu'il en a pris l'idée première, et la preuve, c'est qu'il part exactement du même principe que lui. Même remarque en ce qui concerne les conditions de la productivité du travail. Dunoyer reproche à Say de n'avoir donné des moyens de production qu'une analyse incomplète, de ne pas attacher suffisamment d'importance aux talents de spéculation et d'administration, de n'avoir pas montré ce que l'industrie puise de force dans « le choix des emplacements et l'organisation des ateliers [1] ». Il n'en commence pas moins par faire sienne sa classification, sauf à la compléter. Toutefois, qu'il s'agisse de la théorie des richesses immatérielles ou de celles des conditions de la productivité du travail, on ne trouve pas plus chez J.-B. Say, que chez A. Smith, ces préoccupations morales en vertu desquelles Dunoyer refuse la qualification de productrice à toute action mauvaise ou malhonnête, et met nos facultés morales

(1) Voy. *Dict. d'Ec. pol.* de Coquelin. Art : Production. Not. d'Ec. soc. p. 541 et s.

au nombre des éléments auxquels nous devons nos richesses. Rappelons, en outre, que, sur un point encore, Dunoyer se sépare nettement de Say, lorsqu'il n'assigne à la production qu'une seule cause originaire : le travail. C'est là un retour aux idées de Smith (sous l'impulsion de Tracy d'ailleurs), retour qui n'est, après tout, que la conséquence nécessaire de l'importance capitale qu'il attribue dans son système à l'élément industrie, à l'élément travail.



En essayant de dégager plus haut les tendances générales de la doctrine de Dunoyer, nous présentions notre auteur comme un précurseur de Bastiat. Ce n'est pas seulement en raison de son extrême optimisme, qu'il mérite ce titre : sur d'autres points encore, Bastiat s'est visiblement inspiré de lui. Un des traits essentiels du système de l'auteur des *Harmonies économiques,* c'est l'importance considérable qu'il attribue aux facteurs intellectuels et moraux. Or, l'importance de ces facteurs dans l'œuvre de la production, n'est-ce pas Dunoyer qui, le premier, l'a mise en lumière ? N'est-ce pas lui qui, le premier, a montré que les deux obstacles les plus graves qui puissent s'opposer à la liberté, c'est-à-dire à la puissance du travail, c'est l'ignorance et le vice? N'est-ce pas lui enfin qui, en application de ce principe, a introduit délibérément les fonctions de l'ordre intellectuel et moral dans le champ des études écono-

miques? Nous avons d'ailleurs signalé en son temps la grande analogie — analogie du moins quant aux résultats — qui existe, sur le chapitre de la production immatérielle, entre les idées de Dunoyer et celles de Bastiat. Pour tous les deux, les objets incorporels comme les sentiments, les vertus, les facultés de l'intelligence, sont des richesses au même titre que les objets matériels, parce qu'ils ont une valeur économique et entrent pour une part considérable dans le patrimoine productif de la société. Tous les deux, par conséquent, se font de la science économique la même idée large. On a remarqué que sur ce point Bastiat revient aux physiocrates : c'est par Dunoyer qu'il y revient.

Une autre idée — celle-là d'un ordre tout différent — que Bastiat a puisée dans la *Liberté du Travail*, c'est cette idée que la prospérité ou la décadence d'une nation résulte non pas du régime politique auquel elle est soumise, mais uniquement des idées ou des habitudes des citoyens qui la composent. Pour Bastiat comme pour Dunoyer, un gouvernement est toujours ce que l'état d'une nation veut qu'il soit ; les excès reprochés au pouvoir sont le fait de la population considérée dans son activité collective; l'initiative des améliorations appartient au peuple. Bastiat a reconnu d'ailleurs expressément l'influence exercée sur lui par Dunoyer sur ce point particulier. « Quand vous ne m'eussiez fait, lui écrivait-il, que me montrer dans la société et ses vertus, ses vues, ses idées, ses préjugés, ses circonstances extérieures, les vrais élé-

ments des biens dont elle jouit ou des maux qu'elle endure ; quand vous ne m'auriez appris qu'à ne voir dans les gouvernements et leurs formes, que les résultats de l'état physique et moral de la société elle-même, il n'en serait pas moins juste d'en rapporter à vous la direction de mes études [1]. »

(1) Bastiat. *Lettre à M. Dunoyer*. Œuvres complètes, t. VII, p. 372.

CHAPITRE II

Dunoyer et le socialisme.

Il peut paraitre étrange, au premier abord, de prétendre vouloir établir un rapprochement quelconque entre deux écoles aux tendances si opposées, aux vues si divergentes. Dunoyer s'est défendu tout le premier d'avoir eu aucun point de contact avec ceux qu'il considérait comme ses adversaires irréductibles et pour qui il professait un profond mépris. « Mon travail, écrit-il en parlant de son principal ouvrage, n'a rien de commun avec celui des écrivains qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de socialistes..... On sait de reste à quel point leurs doctrines sont antipathiques aux dispositions naturelles de mon esprit[1] ». Ailleurs, il les traite de romanciers, de « rêveurs plus ou moins extravagants et dangereux[2] ». Dunoyer a été, en effet, un des grands pourfendeurs du socialisme et, dans cette lutte entre-

(1) *Lib. du Trav.* Préface, p. XII.

(2) *C. R. de l'Ac. des sc. mor.* Article sur « *Les Réformateurs contemporains*, de L. Reybaud, III, p. 340.

prise contre les « détestables tendances nouvelles », son ardeur n'a eu d'égale que celle de Bastiat.

Cette opposition entre notre auteur et, d'une manière générale, l'économie politique classique et les socialistes s'explique parfaitement, par ce fait que les recherches des deux écoles n'ont pas le même but ou, si l'on veut, que le problème initial que se pose chacune d'elles n'est pas le même. La principale préoccupation des libéraux est de rechercher quels sont les moyens les plus propres à développer la richesse dans la société. Parcourez les ouvrages de Smith, de Say, de Bastiat et vous verrez qu'en définitive, c'est autour de ce point particulier que gravitent tous leurs développements. Cette question de l'accroissement de la richesse absorbe plus qu'aucun autre l'auteur de la *Liberté du Travail*. L'étude des phénomènes de la production, tel est le principal objet de son ouvrage. L'économie politique n'est pas autre chose à ses yeux que la science de la production, de la société productrice; elle doit, avant tout, se préoccuper de découvrir le régime social le plus favorable à la production, se demander quels sont les travaux productifs, quelles sont les conditions de la productivité du travail. Partout, il n'est jamais question que de l'augmentation, de la multiplication des produits. Les socialistes, au contraire, n'attachent qu'une médiocre importance au développement de la richesse générale. Leurs recherches ont un tout autre but : celui d'assurer le bonheur humain dans les limites de cette vie par la diffusion et la plus égale

répartition des biens de toutes sortes. Ainsi, tandis que les économistes se placent de préférence sur le terrain de la production, les socialistes eux se placent surtout sur celui de la distribution. De là, un désaccord forcé, désaccord qui se répercute sur l'ensemble de leurs théories[1].

Lorsqu'on a uniquement en vue l'accroissement de la richesse, le régime de la concurrence pleine et entière apparaît comme le plus propre à assurer la prospérité générale. Ce n'est qu'en abandonnant les individus à eux-mêmes, en évitant d'entraver leur action, qu'on favorisera la multiplication des biens dans la société. En effet, en vertu de la solidarité étroite qui existe entre l'intérêt privé et l'intérêt public, chacun, en travaillant à augmenter son propre patrimoine, contribuera par là même au développement de la richesse générale : la société prospèrera d'elle-même. Dès lors, pourquoi réclamer l'intervention constante de l'Etat ? Pourquoi fonder des « associations » entre les producteurs, ou s'efforcer « d'organiser le travail ? » De telles mesures, prétendra Dunoyer, sont tout simplement « monstrueuses[2]. »

Si, au contraire, comme les socialistes, on se préoccupe avant tout de la meilleure distribution possible de la richesse dans la société; si, comme eux, on recherche comment cette richesse doit être répartie

(1) Cette différence de point de vue a été judicieusement mise en lumière par J.-St. Mill.

(2) *Lib. du Trav.*, I, p. 435.

pour donner une certaine satisfaction à l'idéal de justice, l'absence d'intervention du gouvernement apparaît en quelque sorte comme un non-sens. Si l'Etat se désintéresse de tout, qui assurera le partage? Est-il au pouvoir des particuliers de se charger d'une telle besogne? Non, assurément. Mais alors cette répartition est du ressort du pouvoir central, et l'action régulatrice de ce pouvoir est indispensable. Toute-puissance de l'Etat, telle sera donc le mot d'ordre de presque toutes les écoles socialistes. Dans la pure doctrine collectiviste, l'Etat deviendra une véritable « providence, » et Benoît Malon déclarera qu'il faut se « défaire de la peur enfantine de l'Etat qu'affectent surtout les bénéficiaires du régime capitaliste [1]. » Et de fait, les socialistes actuels se félicitent de voir la marche même des événements amener des interventions de plus en plus fréquentes du pouvoir central dans la vie des nations.

Ainsi, en se plaçant au point de vue où se placent les socialistes, on doit nécessairement aboutir au système de l'intervention à outrance; en se plaçant au point de vue où se sont placés Dunoyer et les libéraux, on en arrive fatalement, au contraire, à restreindre le plus possible cette intervention. Dans le premier cas, on voit dans l'Etat un « maître »; dans le second, un « serviteur. »

Et pourtant, malgré ces différences essentielles, générales, qui contribuent à donner à la doctrine de

(1) Benoît Malon. *Précis de socialisme,* p. 173.

Dunoyer un aspect si différent de celle de l'école socialiste, et qui ont suscité entre lui et les premiers représentants de cette école une lutte si vive, il existe entre leurs deux systèmes d'idées des ressemblances frappantes, indiscutables.

Ces ressemblances se manifestent sur le terrain même où nous nous trouvions tout à l'heure. Si d'une manière générale, en effet, les socialistes sont interventionnistes à outrance, quelques-uns d'entre eux, au contraire, réclament la suppression pure et simple de l'Etat. Proudhon est de ce nombre, et nous avons signalé en son temps l'analogie qui existe entre sa théorie de l'anarchie politique et la théorie du gouvernement de Dunoyer. Dunoyer, comme Proudhon, souhaite la disparition du gouvernement ; comme lui, il le remplace par le contrat qui tiendra lieu d'autorité et qui n'attend son exécution que de l'initiative individuelle [1]. Pas plus que la société « anarchique », la société industrielle ne sera une société sans ordre : c'est, précisément, parce que l'ordre s'y assurera de lui-même, que les particuliers, par leurs conventions, suffiront à le maintenir, que le gouvernement n'étant plus nécessaire, devra être supprimé. Mais Proudhon n'est pas le seul parmi les socialistes à souhaiter la disparition de l'Etat. Marx et Engels — et en cela ils se distingent de Lassale — ne considèrent-ils pas eux aussi cette suppression comme désirable ? « Le

(1) Voyez en ce qui concerne Proudhon, *Idée générale de la Révolution*, éd. in-12, p. 115 et suiv.

régime collectiviste, déclare Engels, aura pour caractéristique essentielle la destruction de l'Etat comme Etat [1] ». Et il ajoute plus loin : « Le premier acte par lequel l'Etat s'affirmera comme le représentant de la société tout entière sera en même temps son dernier acte de gouvernement [2] ». C'est qu'en effet, vienne la révolution sociale qui supprimera toutes les luttes entre nations et abolira tous les droits : l'Etat deviendra inutile : il n'aura plus qu'à disparaître [3]. Dunoyer fait exactement le même raisonnement. Seulement, à la place de l'Etat, Marx et Engels mettront la société : Dunoyer, lui, y mettra l'individu.

Lorsqu'on rapproche la définition qu'a donnée notre auteur de la liberté des définitions proposées par l'école socialiste, on est frappé au premier abord de la similitude qui existe entre elles. Pour Dunoyer, on l'a vu, la liberté n'est pas autre chose que la puissance d'action : être libre, c'est pouvoir. Les socialistes ne voient pas autrement. La liberté, remarque Saint-Simon, résulte du développement progressif de l'humanité : « chacun est plus libre à mesure qu'il est plus puissant et qu'il a plus de moyens d'action

(1) Engels, *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, p. 31.

(2) *Ibid.* p. 37.

(3) La remarque faite plus haut au sujet du collectivisme pourrait faire croire à une contradiction de la part de Marx et d'Engels. Il n'en est rien pourtant. Pour l'époque actuelle, ils réclament l'intervention constante de l'Etat, mais c'est précisément pour préparer l'avènement d'une société où il n'y aura plus d'Etat.

sur la nature[1] ». Louis Blanc, de son côté, la considère comme la faculté pour chacun de se développer suivant les lois de sa nature : elle correspond, selon lui, non pas à un vague titre sur les choses, mais à un pouvoir efficace ; et de fait, il la définit nettement : « la liberté, c'est le pouvoir[2] ». D'une manière générale, d'ailleurs, chez les socialistes, la conception de liberté est subordonnée à celle de puissance : sa liberté consiste non dans le *droit* d'agir, mais dans le *pouvoir* d'agir. Le droit sans moyens d'action est une faculté nominale, un titre vide, comme une créance sur un débiteur insolvable. Dunoyer a exprimé exactement la même idée quand il a dit : « Les hommes ont le droit d'être libres... s'ils peuvent[3] ».

Il ne faudrait pas cependant pousser trop loin l'analogie. Pour les socialistes, il n'y a pas de liberté sans égalité ; encore s'agit-il non pas d'une égalité abstraite, idéale, morale, mais une égalité réelle. Celui qui n'a aucun moyen d'action, aucun instrument de travail, ces instruments étant déjà appropriés par d'autres, celui-là n'est pas libre. — Et c'est là, entre parenthèses, la raison pour laquelle les socialistes font appel à l'intervention de l'Etat. Le rôle de l'Etat sera précisément d'assurer une égale répartition des instruments de travail. — Dans la conception de

(1) Saint-Simon, *Œuvres*, 5e volume, p. 15 (en note).

(2) Louis Blanc, *Histoire de dix ans*. « La véritable liberté consiste non pas dans le droit, mais dans le pouvoir donné à chacun de développer ses facultés ». Edit. de 1844, p. 500.

(3) *Lib. du Trav.*, I, p. 19 (en note).

Dunoyer, au contraire, la liberté n'implique nullement l'égalité ; — et c'est pourquoi il repousse l'action directe du gouvernement — bien mieux, elle implique l'inégalité. Elle suppose uniquement le développement des facultés humaines ; or, il est clair que ce développement ne peut pas être le même chez tous les hommes. Dans la société industrielle, les « inégalités factices » seront sans doute détruites ; mais « ce ne sera que pour mieux faire ressortir les inégalités naturelles [1] ».

Remarquons, en outre, que, pour Dunoyer, la liberté est une chose purement subjective, en ce sens qu'elle dépend de l'homme lui-même, de sa volonté, de ses efforts, Pour les socialistes, au contraire, c'est l'Etat qui l'assurera aux citoyens par l'égale répartition des instruments de travail : la liberté leur apparaît comme une chose essentiellement objective.

Mais c'est surtout par l'importance qu'il attache aux facteurs économiques que Dunoyer se rapproche le plus des socialistes. Sa conception de la science économique comme science universelle le conduit naturellement à donner à ces facteurs la première

(1) *Lib. du Trav.*, II, p. 382. Il convient de noter ici que c'est précisément, en raison de l'idée différente qu'ils se font de la liberté, que Dunoyer d'une part, les socialistes de l'autre, se posent au début de leurs recherches, comme on l'a vu plus haut, des problèmes différents. Si l'on admet que la liberté implique l'égalité, le problème de la distribution devient le problème fondamental ; si, au contraire, on voit uniquement en elle le développement des facultés humaines, le problème de la production passe au premier plan.

place dans la société, à les considérer comme primant tous les autres et même les engendrant : nous avons eu un exemple de l'importance qu'il leur attribue quand nous avons étudié la question des rapports de la politique et de l'économie politique. Or, cette idée de la prépondérance des « rapports économiques » n'est-elle pas une des idées maîtresses du socialisme? Parcourez les ouvrages de Saint-Simon, Fourier, Proudhon, Marx ou de n'importe lequel de leurs disciples, et vous l'y trouverez développée à tout propos. Saint-Simon remarque que « les relations économiques sont plus importantes que les formes politiques ». Marx est encore plus net sur ce point : « Le rapport juridique qui a pour forme le contrat n'est que le rapport des volontés où se reflète le rapport économique. Son contenu est donné par le rapport économique lui-même [1] ». Tous, par conséquent, placent la science sociale dans la science de la richesse.

Or, quelle est la conséquence que tire Dunoyer de cette idée de la prépondérance des facteurs économiques? Il en déduit cette autre idée que la société doit être de plus en plus « industrielle » ; que le travail, la production (on sait que l'économie politique est pour lui la science du travail, de la production) doit devenir le « fait dominant » dans la société, que tout le monde doit travailler, doit produire. Or, c'est là précisément

(1) Karl Marx. *Le Capital*. Edit. franc., ch. II, p. 34.

une des idées essentielles de Saint-Simon. Il existe même, sur ce point, entre Dunoyer et Saint-Simon, une affinité si étroite, qu'il est nécessaire d'y insister quelque peu. On retrouve en somme, dans la « *Liberté du Travail* », l'idée fondamentale du saint-simonisme à son origine, à savoir l'idée industrialiste [1]. Comme Dunoyer, Saint-Simon prétend constater que la classe industrielle acquiert chaque jour de l'importance tandis que les autres classes en perdent ; que, dès lors, l'industrie doit être considérée comme le principe vital de la société. Comme lui et exactement dans les mêmes termes, il déclare que « tout se faisant par l'industrie, tout doit se faire pour elle [2] », que par conséquent le régime industriel est le seul qui convienne à l'état actuel de notre civilisation [3]. Même analogie en ce qui concerne les caractères « intrinsèques » de ce régime ; la société industrielle, pour Dunoyer, on l'a vu, c'est la société où tout le monde « travaille à des travaux utiles » ; or, ce sont là les expressions mêmes dont se sert Saint-Simon. « Dans

(1) Voyez supra, p. 54 et suiv.

(2) Saint-Simon. *Catéchisme*, 1er cahier. *Œuvres choisies*, t. III, p. 68.

(3) Il est curieux de remarquer que Saint-Simon prétend fonder le régime industriel sur l'expérience, alors qu'il reconnait dans un autre passage que ce régime a été « conçu par lui à priori et inventé dans son ensemble. » (V. *Catéchisme*, 2e cahier. *Œuvres choisies*, t. III, p. 110). Dunoyer affiche, on l'a vu, la même prétention de s'appuyer sur l'expérience, alors qu'en réalité il procède surtout à priori.

le régime industriel, dit-il, tout homme est comme engagé dans une compagnie de travailleurs » et doit s'occuper de la « production des choses utiles à la vie[1] ». Enfin — le fait est caractéristique — on retrouve, dans un article de Dunoyer, la fameuse distinction — plus atténuée il est vrai — entre les producteurs et les non producteurs, voire même la comparaison des « abeilles et des frêlons[2] » ; seulement, par non producteurs, Saint-Simon désigne tous les oisifs, tous

(1) Saint-Simon. *Lettres à un Américain.* — La ressemblance est si frappante entre le système industriel de Dunoyer et celui de Saint-Simon, qu'on est amené tout naturellement à se demander si l'un des deux auteurs ne s'est pas inspiré de l'autre. Nous avons vu (p. 54) que Dunoyer se défend d'avoir subi l'influence de Saint-Simon. Mais alors, Saint-Simon aurait-il subi l'influence de Dunoyer? La chose est possible, car on nous permettra de faire remarquer que Dunoyer a commencé à répandre ses idées sur le régime industriel dans le *Censeur européen*, l'année même (1817) de la publication de « l'*Industrie* » de Saint-Simon, mais quelques mois avant. D'autre part, ce dernier prenait volontiers de toutes mains; Dunoyer, au contraire, très absolu dans ses idées, était plus rebelle aux influences. La question de priorité est évidemment difficile à résoudre; d'ailleurs, la première idée de régime industriel remonte à vrai dire plus haut qu'à Saint-Simon ou Dunoyer. Sans parler même de Benjamin-Constant ou de J.-B. Say, on la trouve déjà en ébauche chez plusieurs écrivains du dix-huitième siècle, notamment chez Montesquieu et Condorcet. Montesquieu avait remarqué que le commerce adoucit les mœurs et il incitait la royauté à prendre le « caractère industriel ». De même dans son « *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* », Condorcet estimait que « les progrès de la civilisation ont toujours tendu vers l'établissement du système industriel. »

(2) La comparaison se trouve indiquée également chez de Tracy, et c'est probablement à lui que Dunoyer l'a empruntée. (V. Destutt de Tracy, *Œuvres*, t. V, p. 87).

les gens inutiles, tandis que Dunoyer vise surtout les « gens à place[1] ».

Au reste, cette idée que la société doit s'orienter de plus en plus vers le travail n'est pas, parmi les socialistes, particulière à Saint-Simon. On la retrouve également chez les collectivistes (qui la doivent certainement à Saint-Simon). Quel sera, en effet, le premier effet de la suppression du capital privé ? Ce sera d'imposer à tous les membres de la société l'obligation d'un travail personnel ; puisque, dans la

(1) Les rapports étroits qui existent entre Dunoyer et Saint-Simon n'empêchent pas des différences notables qu'il est nécessaire d'indiquer ici en quelques mots. L'état industriel, suivant Saint-Simon, c'est un état social composé uniquement de savants, d'artistes et d'artisans où les savants et les artistes les plus distingués forment le pouvoir spirituel et les industriels les plus en vue, le pouvoir temporel de la société. Cette distinction entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel se retrouve bien, si l'on veut, chez Dunoyer, sous forme de distinction entre les arts qui « agissent sur les hommes » et ceux qui « agissent sur les choses ». Mais la société industrielle, telle qu'il la conçoit, est autrement compréhensive que celle de Saint-Simon ; il y a place non seulement pour les savants, les artistes et les industriels proprement dits, mais aussi pour les administrateurs, les hommes d'Etat, les prédicateurs, les militaires qui sont tout aussi nécessaires que les autres à la société. En réalité, et c'est ce qui fait l'originalité de Dunoyer, le mot « industriel », appliqué au régime social, sert chez lui à désigner non un ordre de profession, mais un caractère commun à toutes les professions, non une classe d'individus, mais une manière de vivre.

Ce n'est pas tout ; Saint-Simon, qui ne voit dans la société que trois grandes classes, veut en outre que l'on prenne parmi elles toutes les personnes qui seront investies de pouvoirs politiques. Dunoyer, et c'est là une conséquence naturelle de l'idée indiquée plus haut, prétend que ces pouvoirs doivent être confiés indistinctement à toutes les professions qui concourent à la vie sociale. (Il est extrêmement curieux de noter toutefois qu'il fut un temps — au moment où il écrivait dans le *Censeur européen* — où il voulait,

société collectiviste, le travail sera la seule source du revenu nécessaire à l'existence, il faudra nécessairement que tout le monde travaille, on n'y verra plus ni rentiers, ni salariés : comme dans la société industrielle de Dunoyer, il n'y aura place que pour les producteurs [1].

On a dit du socialisme moderne qu'il ne dérive pas des doctrines similaires antérieures et qu'il

comme Saint-Simon, qu'on appelât au pouvoir de préférence et presque exclusivement des « hommes appartenant à l'agriculture, à la fabrication, au commerce, à la banque ». Ceci prouve qu'à l'origine, il dut y avoir analogie complète entre les idées de Dunoyer et celles de Saint-Simon, et que peu à peu elles se sont différenciées sur un certain nombre de points).

Dunoyer se distingue peut-être encore plus de Saint-Simon par les idées qu'il a du régime politique qui convient le mieux à la société industrielle. L'auteur du *Catéchisme des Industriels* tend à la constitution de la classe industrielle comme classe privilégiée ; il fait, de l'industrie, une fonction sociale et lui remet en mains un pouvoir fort et régulateur de tous les travaux ; l'industrialisme de Saint-Simon est donc essentiellement « centralisateur » (ce qui n'empêche pas ce dernier, qui n'en était pas à une contradiction près, de déclarer, dans certains passages de ses ouvrages, que l'action de gouverner pourra y être restreinte le plus possible). Dunoyer, au contraire, ne reconnaît à aucune industrie qualité pour diriger toutes les autres ; on sait, d'autre part, à quel point il réduit le rôle du gouvernement.

Enfin, dernière différence, purement de méthode celle-là, tandis que Saint-Simon pensait qu'on peut réaliser toutes les réformes par des ordonnances et n'était occupé qu'à rédiger des projets destinés à faire convertir ses doctrines en lois, Dunoyer, au contraire, part de ce principe que tout changement dans la société ne devient possible et ne se réalise que lentement, graduellement et qu'il est nécessaire que la société y soit préparée, qu'elle en ressente véritablement le besoin.

(1) Schœffle. *Quintessence du socialisme.* « Les producteurs pris individuellement ne seront que des travailleurs, et non des capitalistes. »

n'est en réalité qu'une transformation des idées de Smith et de J.-B. Say [1]. La chose est exacte, et Dunoyer est précisément un des économistes qui ont servi de trait-d'union entre les deux écoles, qui ont opéré entre elles la transition. On sait l'importance qu'attachait Smith au développement industriel des nations, développement qu'il considérait comme un des principaux buts de l'activité sociale. Say, de son côté, avait été amené, dans son *Economie politique*, à faire de l'industrie l'objet fondamental de la société. Vient Dunoyer qui, s'inspirant de ces données, demande que la société se consacre tout entière à l'industrie, que le travail devienne la loi générale. Or, cette idée de la prépondérance de l'industrie, du travail dans la société, c'est précisément, on l'a vu, une des idées essentielles du socialisme utopique, comme du socialisme scientifique.

Donc, malgré l'opposition radicale qu'il prétend établir lui-même entre ses vues et celles des socialistes, Dunoyer peut être considéré à certains égards comme l'un de leurs précurseurs [2] : le socialisme n'a été au début qu'une branche dissidente de l'économie politique classique.

(1) V. notamment Espinas. — *Histoire des doctrines économiques*, p. 323.

(2) S'il pouvait être établi que c'est chez Dunoyer que Saint-Simon a puisé ses idées sur le régime industriel, l'influence de notre auteur sur le socialisme apparait comme véritablement prépondérante. Mais sur ce point, nous l'avons vu, on en est réduit à de pures conjectures.

CHAPITRE III

Dunoyer et le positivisme.

On a dit de l'auteur de la *Liberté du Travail* qu'il pouvait être considéré, à certains égards, comme un positiviste avant le positivisme. Qu'y a-t-il de vrai dans ce jugement : c'est ce qu'un rapide parallèle entre Dunoyer et le fondateur de la doctrine positiviste, A. Comte, va nous montrer.

« Dans l'état positif, déclare Comte au commencement de son *Cours de Philosophie positive*, l'esprit humain, reconnaissant l'impossibilité d'obtenir des notions absolues, renonce à chercher l'origine et la destination de l'univers et à connaître les causes intimes des phénomènes, pour s'attacher uniquement à découvrir leurs lois effectives, c'est-à-dire leurs relations invariables de succession et de similitude [1] ». Condamnation de la métaphysique, tel est bien en effet l'un des traits dominants de la doctrine positiviste : la recherche des causes premières est impossible, partant illégitime. L'homme ne connaît que des

(1) A. Comte. *Cours de philosophie positive*, I, p. 18.

phénomènes, des faits : il n'a pas à rechercher ce qui doit être, mais uniquement à se préoccuper de ce qui est. Dunoyer, on l'a vu, se tient un raisonnement analogue : « Je ne dis pas, déclare-t-il, il faut qu'une chose soit : je montre comment elle est possible[1] ». Lui aussi part en guerre contre la métaphysique ; lui aussi écarte les abstractions et n'admet que les réalités. Dès lors, tandis que Comte parle du droit comme en ont parlé de Bonald ou Burke et déclare que « le mot *droit* doit être autant écarté du vrai langage politique que le mot *cause* du vrai langage philosophique[2] », Dunoyer affirme ne pas même comprendre le sens de ce mot : « Que prétend-t-on, en disant que l'homme a le droit d'être libre ? Veut-on dire qu'il est dans l'ordre, qu'il est droit, qu'il est désirable qu'il devienne libre : mais exprimer des vœux, ce n'est pas expliquer des vérités[3] » D'autre part, puisque l'homme ne peut jamais connaître que des réalités, des faits, l'observation des faits est la seule base scientifique de toute recherche. La science type pour Dunoyer comme pour Comte, ce sera une science fondée sur l'observation comme les sciences physiques et chimiques. « Pour rendre positive la science politique, déclare Comte, il faut y introduire, comme dans les autres sciences, la prépondérance de

(1) *Lib. du Trav.* I, p. 17.

(2) *Système de politique positive*, I, p. 361.

(3) *Lib. du Trav.* I, p. 18.

l'observation sur l'imagination [1] ». « La méthode d'observation, dit de son côté Dunoyer, est la seule propre à éclairer les esprits [2] ».

L'observation des faits devra donc être la principale préoccupation du politique. Mais ne s'occupera-t-il que des faits présents ? Non, répond Comte, car l'étude de l'état actuel de la civilisation est insuffisante pour permettre de déterminer la tendance générale de la société. Cette tendance est le résultat d'une évolution ; il existe une « continuité » entre les divers états de la civilisation. Il convient donc, avant tout, d'examiner le développement collectif de l'espèce, la marche qu'elle a suivie, les phases intermédiaires par lesquelles elle est passée. « La détermination du système d'après lequel la société est, aujourd'hui, appelée à se réorganiser, doit se conclure presqu'en totalité de l'observation du passé [3] ». Dans la doctrine positiviste, dès lors, le point de vue historique prend une importance capitale. « La suprématie du point de vue historique est à la fois le principe essentiel du positivisme et son résultat général » déclare, Comte au début de cette partie de son *Système de politique positive,* qu'il consacre à la « dynamique sociale [4] ». Comme lui, Dunoyer a compris l'im-

(1) *Syst. de pol. pos.* Append. gén. p. 86.

(2) *Lib. du Trav.* I, p. 18. — « La politique positive regarde, observe, mais elle *n'imagine* pas, elle *n'invente* pas », dit Comte, dans un autre passage. On peut rapprocher de ce passage le formule connue de Dunoyer : « Je n'impose rien, je ne propose même rien, *j'expose* ».

(3) *Syst. de pol. pos.* IV. App. gén., p. 103.

(4) *Ibid.* III, p. 1.

portance du rôle de l'histoire ; comme lui, il a vu qu'il existe une solidarité entre les générations, que « les siècles naissent les uns des autres », que « le présent dérive du passé et prépare l'avenir », que « les idées et les mœurs d'une époque ont ordinairement leur première raison dans les idées et les mœurs des époques antérieures [1] ». Comme lui enfin, avant de déterminer ce que doit être la société future, il s'est attaché à étudier les divers états successifs par lesquels est passée l'humanité, s'efforçant de montrer que la civilisation moderne s'est dégagée du moyen-âge, de même que la civilisation du moyen-âge s'était elle-même dégagée des temps anciens. Sans doute, Dunoyer n'a pas insisté sur cette idée d'« évolution » autant que l'a fait Comte ; sans doute, il ne l'a pas installée à la place d'honneur dans son système ; il suffit cependant qu'il l'ait soulignée, qu'il s'en soit inspiré, pour qu'on ait le droit de le rapprocher sur ce point du fondateur de la doctrine positiviste. Mais il y a plus : cette autre idée qui se dégage de l'historique que fait Dunoyer des diverses transformations sociales, à savoir l'idée de progrès, de « progrès continu et indéfini », est également une des idées essentielles du système d'A. Comte. C'est d'ailleurs à la même source que les deux penseurs l'ont puisée : tous les deux l'ont prise chez Condorcet, que Comte appelle quelque

(2) *Lib. du Trav.*, I, p. 248.

part son « père spirituel » et à qui Dunoyer doit également beaucoup [1]. Seulement — et la remarque a sa valeur — notre auteur conçoit le progrès à la manière des théoriciens du dix-huitième siècle : le progrès pour lui, comme pour Condorcet et pour Kant, est fait d'efforts humains : il est l'œuvre de l'homme. Au contraire, Comte croit au progrès mécanique, extérieur à l'homme, indépendant de sa volonté ; la loi de progrès agit à ses yeux de façon nécessaire.

D'accord sur le principe « historique » et sur celui d'un progrès continu, Dunoyer et Comte devaient l'être nécessairement sur les conséquences de ces deux principes. Tous les deux admettront la « nécessité » des différentes phases historiques : puisque le présent dérive du passé et prépare l'avenir, tout état social a son heure de légitimité ; et tandis que le premier absout tous les faits de l'histoire, et montre que l'état théologique et l'état métaphysique ont eu leur utilité, le second reconnaît que les divers régimes sociaux de notre histoire, même celui qu'il place à l'aube de la civilisation, ont comporté un certain degré de liberté, qu'aucun n'a opposé à ses progrès d'insurmontables obstacles, que tous, au contraire, les ont favorisé dans une plus ou moins grande limite. Tous les deux font preuve d'une universelle tolérance.

(1) La même idée du progrès continu se retrouve, on le sait, chez Saint-Simon.

D'autre part, puisqu'une loi d'évolution et une loi de progrès président à toutes les transformations de la société, rien ne sert de vouloir hâter le cours des choses. Ce n'est pas, comme on le croyait généralement au XVIIIe siècle, par des formules qu'on peut changer la face du monde, ce n'est pas en renversant du jour au lendemain l'ordre établi, qu'on modifie le genre humain. « Que gagne-t-on, — remarque Dunoyer — à vouloir aller trop vite ? Change-t-on par ordonnance l'allure de la société ? Est-on le maître de modifier subitement l'état des idées, des affections, des mœurs qui la gouvernent ? Des réformes seraient-elles accomplies parce qu'on les aurait décrétées [1] » ? Comte exprime la même idée, lorsqu'il déclare que « la prépondérance de la métaphysique révolutionnaire tend de diverses manières à entraver directement toute saine conception du progrès politique [2] ».

Comme A. Comte, Dunoyer attribue donc à l'histoire un rôle prépondérant et croit à l'indispensable utilité de « recherches historiques ». Or — et le fait est curieux — ses recherches propres le conduisent aux mêmes résultats que l'auteur du *Système de politique positive*. On ne rencontre pas chez lui, il est vrai, dans les termes mêmes où elle a été posée, la distinction entre les trois états de la civilisation ; on

(1) *De la manière dont se doivent opérer les réformes.*—Journal des Débats, no du 24 avril 1828. Not. d'Ec. soc., p. 252.

(2) *Cours de phil. pos.*, IV, p. 237

va voir qu'elle s'y trouve cependant, mais présentée sous un aspect différent. Comte distingue trois « époques » dans la civilisation : l'époque « théologique et militaire », l'époque « métaphysique et légiste », l'époque « scientifique et industrielle[1] ». Or, l'époque métaphysique n'est qu'une époque « intermédiaire et bâtarde » qui sert de transition entre les deux autres[2]. La société « n'y est plus franchement militaire, mais elle n'y est pas encore franchement industrielle[3] ». Si donc, on fait abstraction de cette période qui présente à la fois les caractères généraux des deux autres, la seule distinction qui subsiste est celle entre l'époque théologique et l'époque scientifique, entre l'état « militaire » et l'état « industriel ». Or, cette distinction, qu'on rencontre, d'ailleurs, chez Saint-Simon, se trouve tout au long chez Dunoyer, qui établit une opposition fondamentale entre l'esprit « industriel » et l'esprit « militaire », entre « la guerre » et « l'industrie ». Lui aussi prétend constater que les tendances « dominatrices », « militaires » ont été, jusqu'ici, les tendances générales de la société et que les hommes n'ont eu d'autre but d'activité que la « conquête ». Lui aussi remar-

(1) *Syst. de pol. pos.* Append. gén., p. 112 et 113.

(2) Comte déclare, d'ailleurs, expressément que « toutes les variétés d'organisation sociale qui ont existé, jusqu'à présent, n'ont été que des modifications plus ou moins étendues d'un système unique : le système militaire ou théologique ». *Syst. de pol. pos.* App. gén., p., 87.

(3) *Syst. de pol. pos.* Append. gén., p. 112.

que que peu à peu cependant les tendances « industrielles » se sont fait jour et que l'industrie prend une importance de plus en plus grande. Lui aussi enfin soutient qu'elle doit devenir « prépondérante », que le travail doit être désormais « l'objet fondamental » de la société et se substituer aux « passions militaires [1]. » Dès lors, au point de vue « temporel » du moins, il n'y aura aucune différence entre la société « industrielle » de Dunoyer et la société telle que la rêve A. Comte, et ce dernier déclare expressément que, dans l'Etat positif, « le but d'activité unique et permanent de la société sera la production [2]. » On ne saurait imaginer plus frappante analogie ; cette analogie n'a rien qui doive surprendre, car c'est à Saint-Simon que Comte a emprunté ses idées sur l'industrie, et nous connaissons le lien étroit qui unit les deux systèmes industriels de Saint-Simon et de notre auteur. Comte n'ignorait pas que cette distinction entre le système militaire et le système industriel, distinction dont il faisait remonter l'origine à Hume, se trouvât chez Dunoyer : « Hume, remarque-t-il, doit être regardé comme le fondateur de la loi d'évolution temporelle, judicieusement éclaircie ensuite par M. Dunoyer, sous la lumineuse impulsion résultée de la Révolution Française [3]. »

(1) Voyez notamment *Politique tirée des doctrines économiques*. Cens. europ., t. VII, p. 88. Not. d'éc. soc., p. 85.

(2) *Syst. de pol. pos.* Appendice général, p. 113.

(3) *Ibid.* III, p. 62.

On retrouve enfin, dans la *Liberté du Travail,* une autre distinction fondamentale de Comte : la distinction entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. La division des différentes manifestations de l'activité humaine, en « arts qui s'exercent sur le monde matériel » et en « arts qui s'exercent sur l'homme », correspond absolument à cette distinction. Dunoyer, il est vrai, n'a pas attribué à cette division une bien grande portée, mais la concordance n'en subsiste pas moins. Et si l'on avait quelques doutes à cet égard, les déclarations mêmes de Comte sont de nature à les lever. « Un judicieux économiste, M. Dunoyer, a reconnu, à son insu, cette division fondamentale des deux pouvoirs humains, sans l'avoir jamais admise en principe, quand il termina sa laborieuse carrière, en instituant sa mémorable distinction des deux sortes d'industries envers le monde et l'homme[1]. » Et dans un autre passage, il déclare qu'il « rattache sociologiquement cette lumineuse division à la séparation fondamentale des deux puissances[2]. » Quand bien même Comte n'eût pas fait ces déclarations, les expressions dont il se sert à plusieurs reprises, quand il parle de cette séparation des deux puissances, ressemblent trop à celles de Dunoyer, pour qu'on n'ait pas le droit de voir dans cette coïncidence autre chose que le simple effet du hasard. « Les théoriciens, dit-il notamment, agissent sur les hom-

(1) *Syst. de pol. pos.*, II, p. 319.

(2) *Ibid.* II, p. 408.

mes, les praticiens sur les choses[1]. » Or, par « théoriciens », il est bien évident qu'il veut désigner le pouvoir spirituel; par « praticiens », le pouvoir temporel.

Il existe donc, entre le système d'idées de Comte et celui de Dunoyer, une relation évidente; toutefois, cette relation n'exclut pas des différences capitales. Une des grandes préoccupations de Comte et en cela il s'inspire visiblement de Saint-Simon et par delà Saint-Simon, des théocrates, c'est de substituer au « principe critique » qui a régné en maître jusqu'ici et dont il dénonce « l'impuissanc radicale[2] », le « principe organique ». Comme à Saint-Simon, il lui apparait qu'un « système ne peut pas être remplacé par la critique qui en fait apercevoir les inconvénients » et que la société n'est pas faite uniquement pour « habiter des ruines[3] ». Le grand reproche qu'il adresse en effet à la philosophie critique, c'est de ne tendre qu'à « détruire », de n'avoir qu'un caractère « directement anarchique » et de ne se proposer qu'un « but négatif ». Pour Dunoyer, au contraire, ce but n'est nullement négatif. En travaillant à renverser les obstacles qui s'opposent au libre et légitime exercice des facultés humaines, elle se propose un objet très positif : à savoir, le progrès de ces facultés. Le système critique n'a donc nullement un caractère anarchique : il

(1) *Syst. de pol. pos.* III, p. 54.

(2) *Cours de phil. pos.*, IV, p. 34.

(3) Saint-Simon, *L'Organisateur*, *Œuvres choisies*, t. II, p. 386.

tend à détruire certaines institutions, c'est incontestable : mais c'est pour les remplacer par d'autres, plus conformes aux tendances de la civilisation moderne.

D'un autre côté, la pierre angulaire de la doctrine critique, c'est la « liberté d'examen[1] ». Comte naturellement ne veut pas en entendre parler. Il est trop pénétré de l'esprit historique, pour méconnaître le rôle « strictement indispensable » qu'elle a joué jusqu'ici ou qu'elle joue encore. Mais son utilité ne lui apparaît que comme provisoire[2]. Un temps viendra où toutes les sciences seront positives : nos connaissances auront alors atteint un tel degré d'extension et de rectitude qu'il n'y aura plus « matière à discussion ». « On ne dispute plus sur des vérités démontrées ». S'il faut en croire Dunoyer au contraire, la liberté d'examen n'est nullement d'une utilité provisoire : l'état normal de la société doit être un état « général et permanent d'examen et de débat[3] ». Sans doute, on ne dispute plus sur ce qui est démontré, mais, en réalité, jamais rien ne le sera; jamais nos connaissances ne deviendront complètes et certaines ; elles laisseront toujours quelque chose

(1) « Nous pouvons regarder le système entier de la doctrine critique comme essentiellement réductible au dogme absolu et indéfini du libre examen individuel ». *Cours de Phil. pos.*, t. V, p. 448.

(2) *Cours de Phil. pos.*, IV, p. 19.

(3) *Revue encyclopédique*, février 1827, t. XXXIII, p. 180.

à découvrir ou à rectifier : la libre discussion sera donc « perpétuellement nécessaire ». D'autre part, le système organique, c'est, par excellence, le système de la contrainte ; or, ce n'est pas par la contrainte qu'on hâte le progrès de la vérité : « Donner aux hommes qui la connaissent le pouvoir de l'imposer à ceux qui l'ignorent, c'est précisément le meilleur moyen d'empêcher qu'elle ne se propage[1] ». Dunoyer ne reconnaît nullement aux hommes les plus instruits de toutes choses le droit de soumettre les autres à leur direction ; il ne veut pas de « l'omnipotence des savants » que Comte et, avant lui, Saint-Simon, posent à la base de leur système.

Adversaire de la liberté sous toutes ses formes (la liberté de conscience lui apparaît comme le « fondement » de toutes les autres, comme celle qui les engendre toutes[2]), Comte est nécessairement anti-individualiste. L'individu pour lui n'est qu'une « abstraction[3] », la réalité par excellence, c'est la société, « l'humanité ». Dunoyer, on le sait, est, au contraire, essentiellement individualiste : l'individu seul lui apparaît comme réel ; sa formule est exactement l'inverse de la précédente. D'où opposition d'idées complète entre les deux penseurs sur le terrain politique. Tandis que Dunoyer s'attache à restreindre le plus possible l'action du gouvernement et va même

(1) *Revue encyclopédique*, février 1827, XXXIII, p. 184.

(2) Voyez la note 1 de la page précédente.

(3) *Cours de phil. pos.*, VI, p. 590.

jusqu'à souhaiter sa complète disparition, Comte s'élève, au contraire, contre la doctrine « qui représente le gouvernement comme étant, par sa nature, l'ennemi de la société, contre lequel celle-ci doit se constituer soigneusement en état continuel de suspicion et de surveillance, disposée à restreindre de plus en plus sa sphère d'activité, afin d'empêcher ses empiètements, et tendant finalement à ne lui laisser d'autres attributions réelles que les simples fonctions de police générale, sans aucune participation essentielle à la suprême direction de l'activité collective et du développement social[1] ». Comte est donc partisan convaincu de la concentration en matière politique : il ne réclame pas avec moins d'énergie l'intervention de l'Etat en matière économique. Aussi, le reproche qu'il adresse au système d'A. Smith, de ne comporter « que ce degré d'ordre qui s'établit de lui-même » et de n'être, en réalité, que « la démission solennelle d'une prétendue science devant toute difficulté qui vient à surgir[2] » il l'eût adressé à plus forte raison à Dunoyer[3]. Dunoyer n'a-t-il pas tendu plus que

(1) *Cours de Phil. pos.*, IV, p. 45.

(2) *Ibid.* IV, p. 277.

(3) Si Comte n'a pas adressé directement ce reproche à Dunoyer, c'est que le *Cours de philosophie positive* est antérieur à la *Liberté du Travail*. Toutes les citations relatives à Dunoyer se trouvent, en effet, dans le *Système de politique positive*, qui est postérieur.

tout autre à la « systématisation de l'anarchie [1] », à « l'abolition méthodique de tout gouvernement [2] » ? N'est-il pas un de ceux qui ont contribué le plus à faire de l'économie politique « une pièce du système critique » et à lui imprimer cette tendance fâcheuse à « ériger en dogme universel l'absence nécessaire de toute intervention régulatrice quelconque, comme constituant le moyen le plus convenable de seconder l'effort de la société [3] ? »

Malgré ces différences essentielles, capitales, il n'en reste pas moins certain qu'il existe entre le système de Dunoyer et celui de Comte de curieuses analogies. Et Comte le sentait si bien que lui, qui d'une manière générale tenait l'économie politique et les économistes dans une assez médiocre estime n'a fait d'exception que pour deux d'entre eux : A. Smith et Dunoyer. Dunoyer est, avec A. Smith, le seul économiste dont il parle dans ses ouvrages, et les quelques citations reproduites plus haut permettent de se rendre compte qu'il le tenait en très haute estime. Ajoutons, d'ailleurs, que notre auteur figure dans le *Calendrier positiviste* comme « adjoint » du fondateur de l'économie politique classique [4]. Cette « distinction » nous semble caractéristique.

(1) *Cours de phil. pos.*, IV, p. 274.

(2) *Ibid.* VI, p 276.

(3) *Ibid.* IV, p. 274.

(4) Voyez le *Calendrier positiviste*, dans le *Système de politique positive*, IV, p. 402.

CONCLUSION

De cette étude des influences, l'idée d'ensemble qui se dégage est celle-ci. Par ses tendances générales, Dunoyer appartient nettement à l'économie politique classique il est peut-être même le représentant ; le plus caractérisé du libéralisme économique. Toutefois, sa doctrine contient certains germes de deux courants d'idées plus modernes, qui se sont érigées en opposition absolue avec les théories de l'école classique : le socialisme d'une part, le positivisme de l'autre. L'auteur de la *Liberté du Travail* doit donc être considéré comme un classique. mais un classique de transition, un classique modernisé. Il a subi d'ailleurs le sort commun à tous les économistes de transition : son œuvre n'a pas eu grand retentissement. Il a été peu lu des économistes eux-mêmes et son nom était à peine connu, dans les dernières années de sa vie, en dehors du cercle fort restreint qu'ils composaient. Son action sur le mouvement économique de notre temps n'en a pas moins été très marquée. Ses rares lecteurs ont été tous à la tête de ce mouvement et y ont porté l'esprit et les

tendances qu'ils devaient en grande partie à son commerce. Indépendamment d'ailleurs de l'influence qu'ils ont exercée, les ouvrages de Dunoyer ont droit, par eux-mêmes, à l'attention des économistes, et la *Liberté du Travail* en particulier mérite mieux que l'oubli dans lequel on semble vouloir la laisser. « Le mémorable traité de M. Dunoyer est digne de survivre », a écrit quelque part A. Comte.

Vu : *Le Président de la thèse*,
MESTRE

Vu : *Le Doyen*,
HAURIOU.

Vu et permis d'imprimer :
Toulouse, le 20 décembre 1906.
Le Recteur,
Président du Conseil de l'Université,
PERROUD.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE Ier

CHAPITRE II



Toulouse. — Imp. Ch. Marqués, 22 et 24, boulevard de Strasbourg.